

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

cnrs

édipasser les frontières

www.cnrs.fr

N°3

MARS 2017

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Mars 2017
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.08 Le CNRS en région

02.08.02 Compétence des délégués régionaux

- Décision portant délégation de signature à Mme Clarisse David, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif - 28/03/2017 - - DEC162805DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif - 04/04/2017 - - DEC162806DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange (DR16) - 15/03/2017 - - DEC170969DAJ

- Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Paret, délégué régional de la circonscription Alpes (DR11) - 28/03/2017 - - DEC170962DAJ

02.08.03 Nomination des délégués régionaux

- Décision portant nomination de M. Jérôme Paret aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11) - 28/03/2017 - - DEC170960DAJ

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.03 Personnels contractuels de droit public

- Charte des CDD au CNRS en anglais - - 22/03/2017 - DRH SCEJ D2017-74

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Céline GRACIA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8203 intitulée Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses - 01/12/2016

- - DEC162679DR01

07.01.01.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales (CERI) - 08/12/2016 - - DEC162092DR01

- Décision portant nomination de M. Marc BONNET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8535 intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT-CACHAN) - 08/03/2017 - - DEC170897DR01

- Décision portant nomination de M. Victor Rosenthal aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR8178 intitulée Institut Marcel Mauss. - 11/01/2017 - - DEC162594INSHS

- Décision portant nomination de Mme Agnès VERIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS) - 14/03/2017 - - DEC170953DR01

- Décision portant nomination de Mme Florence Haegel aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°UMR8239 intitulée Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po. - 10/01/2017 - - DEC162608INSHS

07.01.02. DR2

07.01.02.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Mathieu Lewin aux fonctions de chargé de mission - 09/02/2017
- - DEC162900INSMI

- Décision de nomination de Mme Véronique Rouchon comme directrice adjointe par intérim de l'USR3224 CRC pour la période du 1er janvier au 31 août 2017 - 08/03/2017 - - DEC170309INSHS

- Décision portant nomination de M. Matthieu CORD aux fonctions de chargé de mission - 10/02/2017 - - DEC162793INS2I

07.01.05. DR5

07.01.05.08. 2016

- Décision nomination de M. Alain VIENNE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR8028 intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides » (IMCCE) - 12/01/2017 - - DEC162686INSU

07.01.05.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Bernard Souty aux fonctions de responsable du service logistique et technique de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord - 27/02/2017 - - DEC170957DR05

- Décision portant nomination de Mme Carine Bourlard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR8085 intitulée Laboratoire Professions, Institutions, Temporalités ç PRINTEMPS. - 07/12/2016 - - DEC162754DR05

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anne Krapp aux fonctions de directrice de l'équipe de recherche labellisée n°ERL3559 intitulée « Du gène à la graine » - 12/01/2017 - - DEC162722INSB

07.01.06. DR6

07.01.06.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Patrick Bard aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5022 intitulée Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du développement. - 01/01/2017 - - DEC170577DR06

- Décision portant nomination de Mme Caroline Sejil aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7375 intitulée Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire. - 20/01/2017 - - DEC162606DR06

- Décision portant nomination de Mme Maria Texeira Brandao aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6282 intitulée Biogéosciences. - 02/02/2017 - - DEC170552DR06

- Décision portant nomination de M. Ludovic Bruneau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6282 intitulée Biogéosciences. - 05/02/2017 - - DEC170551DR06

07.01.07. DR7

07.01.07.08. 2016

- Décision portant nomination de Madame Isabelle TREFF aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5317 intitulée " Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités ". - 06/09/2016 - - DEC161181DR07

07.01.07.09. 2017

- Décision portant nomination de M. VIENNEY Antonin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5023 intitulée LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE DES HYDROSYSTEMES NATURELS ANTHROPISES (LEHNA) - 10/01/2017 - - DEC162702DR07

- Décision portant nomination de Mme Christine Detrez, directrice de l'unité mixte de service n°UMS3773 intitulée Le Laboratoire de l'Éducation. - 11/01/2017 - - DEC162609INSHS

- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Vincent GAERTNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5600 intitulée " Environnement, ville, société ". - 02/03/2017 - - DEC161244DR07

- Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Vincent GAERTNER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5600 intitulée " Environnement, ville, société ". - 02/03/2017 - - DEC161239DR07

- Décision portant nomination de M. Jean-Pierre LOPEZ aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5822 intitulée "INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON (IPNL)" - 15/02/2017 - - DEC170605DR07

- Décision portant nomination de M. Benjamin REY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5558 intitulée BIOMETRIE ET BIOLOGIE EVOLUTIVE - 21/02/2017 - - DEC170576DR07
- Décision portant nomination de M. Christophe Grangeasse aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°UMR5086 intitulée « Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale » - 12/01/2017 - - DEC162723INSB

07.01.08. DR8

07.01.08.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée "Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance" - CESR - 16/01/2017 - - DEC170587DR08
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Luc MOLINET, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7350 intitulée Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique (LMPT). - 10/03/2017 - - DEC170210INSMI
- Décision portant nomination de M. Aurélien BELLAMY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI. - 13/03/2017 - - DEC170285DR08
- Décision portant nomination de M. Christian NASKAS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7285 intitulée "Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers" - IC2MP - 04/04/2017 - - DEC170949DR08

07.01.09. DR10

07.01.09.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Delphine GARNIER aux fonctions de directrice par intérim du groupement de service GDS3670 Plateforme d'analyse chimique Strasbourg-IIIkirch (PACSI) - 24/03/2017 - - DEC170597INC
- Décision portant nomination de Mme Vincente Fortier, directrice de l'unité mixte de recherche n°UMR7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES). - 11/01/2017 - - DEC162610INSHS
- Décision portant nomination de Madame Julie Quillé aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace - 31/03/2017 - - DEC170922DR10
- Décision portant nomination de M. Pierre Rabu aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7504 intitulée Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 10/03/2017 - - DEC170674INP

07.01.10. DR11

07.01.10.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Hugues BONNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5250 intitulée DCM - 12/12/2016 - - DEC162550DR11

07.01.10.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Françoise Berthoud aux fonctions de Chargée de mission formation - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162561INSU

07.01.11. DR12

07.01.11.08. 2016

- decision nommant Boris Pétric, directeur de l'UMR8562 - 05/08/2016 - - DEC162063INSHS
- Décision de renouvellement de nomination de Mme Pascale Roubin en tant que chargée de mission à compter du 1er septembre 2016 - 10/02/2017 - - DEC162464INP
- décision nommant Guy FAURE en qualité de directeur de l'UMR7306 - 05/08/2016 - - DEC162062INSHS

07.01.11.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Sarah SCAGLIONE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) - 07/02/2017 - - DEC170544DR12

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Romain Lacoste, directeur par intérim de l'UPS n°UPS846 intitulée "Station de primatologie" - 08/03/2017 - - DEC170280INSB

- Décision portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission - 10/02/2017 - - DEC162789INS2I

07.01.12. DR13

07.01.12.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Jean-François Ghiglione aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche n°FR3724 intitulée « Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer » - 12/01/2017 - - DEC162683INSB

- Décision portant nomination de M. Morgan PELLERANO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron - 24/01/2017 - - DEC170224DR13

- Décision portant nomination de M. Alain Dollet aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3358 intitulée "IN'SOL" - 10/03/2017 - - DEC170850INSIS

07.01.13. DR14

07.01.13.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent SIMOULIN, Directeur et Mme Marie-Gabrielle SURAUD, Directrice adjointe, et nomination de Mme Marie-Gabrielle SURAUD, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR5044 intitulée Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP). - 21/02/2017 - - DEC170493INSHS

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Vincent Guedj directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT). - 10/03/2017 - - DEC170191INSMI

07.01.14. DR15

07.01.14.09. 2017

- Décision portant nomination de M. urtzi Etxeberria directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR5478 intitulée Centre de Recherche sur la Langue et les Textes Basques-IKER - 08/03/2017 - - DEC170570INSHS

07.01.15. DR16

07.01.15.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Valérie Pichot aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'USR3134 intitulée Centre d'Études Alexandrines - 24/08/2015 - - DEC151515DR16

07.01.15.08. 2016

- décision nommant Eric WITTERSHEIN Directeur de l'UMR8156 - 05/08/2016 - - DEC162064INSHS

- Décision portant nomination de M. Lamine Gueye, directeur par intérim et de M. Jean-Luc Peiry, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte internationale UMI3189 intitulée Environnement, Santé, Sociétés - 05/09/2016 - - DEC162204INSHS

- Décision nommant Isabelle Charleux directrice de l'UMR8582 - 05/08/2016 - - DEC162065INSHS

07.01.15.09. 2017

- nomination de Monsieur Benoît Fliche en qualité de directeur par intérim de l'UMR7307 et de Monsieur Christophe Pons en qualité de directeur adjoint - 31/01/2017 - - DEC162839INSHS

- Décision portant nomination de Mme Marie-Claire BERTELLE aux fonctions de responsable ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange - 10/03/2017 - - DEC170933DR16

- nomination de Madame PUJOL en qualité de Directrice de l'USR3140 - 31/01/2017 - -

DEC162830INSHS

- Decision de prolongation du mandat d'intérim de M.Denis Hermann à l'USR3139 - 12/01/2017 - -

DEC162828INSHS

- nomination de Mme Cécile SAKAI en qualité de directrice de l'USR3331 - 01/01/2017 - -

DEC162868INSHS

- Décision portant nomination de M. Christophe FERSING aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Paris Michel-Ange - 03/04/2017 - - DEC171261DR16

07.01.16. DR17

07.01.16.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Francine Solal aux fonctions de chargée de mission - 14/12/2016 - - DEC162693INP

07.01.16.09. 2017

- Décision modificative de la décision DEC162735INC portant nomination de Monsieur Bruno BUJOLI aux fonctions de chargé de mission. - 01/03/2017 - - DEC170526INC

- Décision portant nomination de M. Jean-Marc Greneche aux fonctions de chargé de mission de l'INP - 10/02/2017 - - DEC162488INP

- Décision portant nomination de Mme Sandy Joiris aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité Mixte de Service n°UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer - 10/02/2017 - - DEC162364DR17

- Décision portant nomination de M.Yann Fontana aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff - 09/03/2017 - - DEC162174DR17

07.01.17. DR18

07.01.17.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de M. Yann CICZORA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8204 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille - 06/03/2017 - - DEC170879DR18

07.01.17.09. 2017

- Décision portant cessation de fonction de Mme Sylvie Aprile, directrice, de M. Bertrand Schnerb, directeur adjoint, et nomination de M. Stéphane Michonneau aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8529 - 08/03/2017 - - DEC170616INSHS

- Décision portant nomination de Mme Isabelle FANTONI aux fonctions de chargée de mission - 10/02/2017 - - DEC162795INS2I

- Décision n° DEC170884DCIF du 08/03/2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Rafael MUELA, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS - 08/03/2017 - - DEC170884DCIF

- Décision n° DEC170885DCIF du 08/03/2017 portant nomination de Madame Sonia DUVAL, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS - 08/03/2017 - - DEC170885DCIF

- Décision portant nomination de M. Olivier Goubet aux fonctions de chargé de mission - 09/02/2017 - - DEC162898INSMI

07.01.19. DR20

07.01.19.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Thomas Frisch, directeur par intérim de la fédération de recherche FR2800 intitulée « Institut Wolfgang Döblin (IWD) » - 10/03/2017 - - DEC162798INP

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.07. 2015

- Décision portant cessation des fonctions de M. Michel Tararine, directeur du bureau du CNRS à Moscou - 06/03/2015 - - DEC150746DAJ

07.01.20.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Serge BAUIN aux fonctions de chargé de mission - 20/12/2016 - - DEC162844DIST

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.09. 2017

- Décision portant fin de fonction et nomination de Mme Corinne Feullar aux fonctions de directrice par intérim de l'UPS intitulée unité de logistique internationale services et soutien aux expériences (UPS ULISSE) - 27/02/2017 - - DEC170213DAJ

- Décision portant modification de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique - 17/02/2017 - - DEC170555DRH

07.01.22. Instituts

07.01.22.08. 2016

- Décision portant nomination de Madame Ursula Bassler aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 11/02/2016 - - DEC152757DAJ

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck NEVEU, directeur de l'unité FR2393 intitulée Institut de linguistique française, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170319DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel ZYTNICKI, directeur de l'unité FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints Pères, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170323DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Iordanis KERENIDIS, directeur de l'unité FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170324DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul COLLEYN, directeur de l'unité GDR3357 intitulée L'Image en anthropologie (IMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170331DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Marianne BARBU-ROTH, directrice de l'unité GDR3440 intitulée Neurosciences cognitives du développement, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170332DR01

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Raf JOCKERS, directeur de l'unité GDR3545 intitulée Les récepteurs couplés aux protéines G - de la physiologie au médicament, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170333DR01

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Benoît ROMAN directeur de l'unité GDR3588 intitulée Mécanique et Physique des systèmes complexes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170334DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Zoi KAPOULA-SAINTE-FARE GARNOT, directrice de l'unité GDR3700 intitulée Esthétique Arts & Sciences ESARS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170335DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Bertrand LUDES, Responsable de l'antenne de l'unité UMR5288 située à Montrouge intitulée « Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse (AMIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170336DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Cédric GENDROT, directeur par intérim, de l'unité UMR7018 intitulée Laboratoire de phonétique et phonologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170337DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité UMR7048 intitulée Centre de recherches politiques de Sciences Po, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170338DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marco OBERTI, directeur de l'unité UMR7049 intitulée Observatoire sociologique du changement, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170339DR01
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain DIECKHOFF, directeur de l'unité UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/02/2017 - - DEC170340DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé PETITE, directeur de l'unité UMR7052 intitulée Laboratoire de Bioingénierie et Biomécanique Ostéo-articulaires (B2OA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170341DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent LIMAT, directeur par intérim de l'unité UMR7057 intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes (MSC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170342DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur François MAUREL, directeur de l'unité UMR7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170343DR01
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel BORGETTO, directeur de l'unité UMR7106 intitulée Centre d'études et de recherches en sciences administratives et politiques CERSA, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170344DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre FRANCOIS, directeur de l'unité UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170349DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BONAMI, directeur de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle-LLF, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170350DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur par intérim de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations CSO, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170357DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain SCHAFFNER, directeur de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170359DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier DESCAMPS, directeur de l'unité UMR7184 intitulée Institut d'histoire du droit, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170361DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Hugues BLAUDIN DE THE, directeur de l'unité UMR7212 intitulée Pathologie et virologie moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170365DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jonathan WEITZMAN, directeur de l'unité UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170366DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier COMPAGNON, directeur de l'unité UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques, par la déléguée

régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170369DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe SAVARIN, directeur par intérim de l'unité UMR7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170371DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Pollet SAMVELIAN, directrice de l'unité UMR7528 intitulée Mondes iranien et indien, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170373DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GORCEIX, directeur de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170374DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Elodie ANXOLABEHERE, directrice par intérim de l'unité UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170375DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Giuseppe BALDACCI, directeur de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170376DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Emilie AUSSANT, directrice de l'unité UMR7597 intitulée Histoire des théories linguistiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170377DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas LEULLIOT, directeur de l'unité UMR8015 intitulée Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170378DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Cyrille NICAUD, directeur de l'unité UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170379DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane SABOURAU directeur de l'unité UMR8050 intitulée Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170381DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170383DR01

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170384DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170385DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118 intitulée Laboratoire Physiologie Cérébrale, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170386DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'unité UMR8119 intitulée Centre de Neurophysique, Physiologie et Pathologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170388DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'unité UMR8134 intitulée Laboratoire, Territoires et Sociétés (LATTS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170390DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Mark VAN DE VELDE, directeur de l'unité UMR8135 intitulée Langage, Langues et Cultures d'Afrique noire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170391DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric WITTERSHEIM, directeur de l'unité UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences Sociales, Politique, Santé (IRIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170392DR01
- Décision donnant délégation de signature à Madame Véronique BOUDON, directrice de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes-archéologie-histoires, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170394DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Louis DUPONT, directeur de l'unité UMR8185 intitulée Espace nature et culture, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170395DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Patricia KANNOUCHE, directrice de l'unité UMR8200 intitulée Stabilité génétique et oncogénèse, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170396DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Violaine SEBILLOTTE, directrice de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170397DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Cécile DAVY-RIGAUX, directrice de l'unité UMR8223 intitulée Centre de recherche de musicologique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170398DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'unité UMR8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane (Eur'ORBEM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170399DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur François BRUNET, directeur de l'unité UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170400DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Mathieu ARNOUX, directeur par intérim de l'unité UMR8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170401DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Florence HAEGEL, directrice par intérim de l'unité UMR8239 intitulée Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170402DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Andrei GORREA, directeur de l'unité UMR8242 intitulée Laboratoire psychologie de la perception, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170403DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Elisabeth CUNIN, directrice de l'unité UMR8245 intitulée Unité de recherche migrations et société (URMIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170404DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, directrice de l'unité UMR8250 intitulée Laboratoire de Neurophotonique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170408DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie DUPRET, directeur de l'unité UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170409DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel SCHERMAN, directeur de l'unité UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170415DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc ROBIN, directeur de l'unité UMR8259 intitulée Département d'Economie de Sciences Po, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170416DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric RAGUENEAU, directeur de l'unité UMR8535 intitulée Laboratoire de mécanique et technologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170419DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle RAK, directrice de l'unité UMR8537 intitulée Laboratoire de photonique quantique et moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 01/02/2017 - - DEC170420DR01
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Denis CROUZET, directeur de l'unité UMR8596 intitulée Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisation, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170422DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GALAND, directeur de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne GEMAS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170423DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe MARTIN, directeur de l'unité UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures française (CELLF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170424DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Agnès SARI, directrice de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170425DR01
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier LAPREVOTE, directeur de l'unité UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170426DR01
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier LAPREVOTE, directeur de l'unité UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170427DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'unité UMR9194 intitulée EXCESS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170428DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Gérard ASSAYAG, directeur de l'unité UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170430DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent LESNARD, directeur de l'unité UMS828 intitulée Centre de données Socio-Politiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2016 - - DEC170431DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Christine ZANIN, directrice de l'unité UMS2414 intitulée Réseau Interdisciplinaire pour l'Aménagement du Territoire Européen (RIATE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170432DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Claude-Agnès REYNAUD, directrice de l'unité UMS3633 intitulée Structure Fédérative de Recherche Necker, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170434DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UMS3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2019 - - DEC170435DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité UMS3726 intitulée Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe de la justice (CLAMOR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170436DR01
- Décision portant délégation de signature de Monsieur Philippe RAMIREZ, directeur de l'unité UPR299 intitulée Centre d'études Himalayennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170486DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur David CHAVALARIAS, directeur de l'unité UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Ile-de-France, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170489DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Mercedes VOLAIT, directrice de l'unité USR3103 intitulée Institut National de l'Art, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170490DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur François QUANTIN, directeur de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'Architecture Antique (IRAA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170491DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Stefano BOSI, directeur par intérim de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170492DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Khaled HASSOUNI, directeur de l'unité UPR3407 intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170658DR01
- Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Françoise DUVAL, délégué régional par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif aux responsables de service de la délégation - 01/02/2017 - - DEC170780DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier ASSFELD, directeur de l'unité GDR3333 intitulée Réseau Français de Chimie Théorique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire
-
-
- 01/02/2017 - - DEC170870DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Myriam COTTIAS, directrice de l'unité USR2002 intitulée Centre international de recherche sur les esclavages et les post-esclavages (CIRESC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170952DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Bruno LOUIS, Directeur de l'unité ERL7240 Biomécanique cellulaire et respiratoire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171174DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Yannick L'HORTY, Directeur de l'unité FR3435 Travail, Emploi et Politiques Publiques (TEPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171176DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe HUNEMAN, Directeur de l'unité GDR3770 Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171178DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle LEGLISE, Directrice de l'unité UMR8202 Structure et dynamique des langues (SEDYL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171187DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Christine CHAPPARD, directrice de l'unité FR3616 intitulée imagerie X, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 01/02/2016 - - DEC171232DR01

07.02.04. DR4

07.02.04.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2017 - - DEC170947DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses - 14/03/2017 - - DEC170948DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Virginie Simonet, directeur de l'unité FR2004 intitulée Fédération française de diffusion neutronique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170950DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2004 intitulée Fédération française de diffusion neutronique - 01/01/2017 - - DEC170951DR04

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Bertrand Minault, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Sud - 04/04/2017 - - DEC171144DAJ

07.02.05. DR5

07.02.05.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Karen Bremond pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC

- 19/12/2016 - - DEC162825DR05

07.02.05.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-François GUILLEMOLES, M. Matthieu VERSAVEL et M. Laurent LOMBEZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Énergie Photovoltaïque - 13/02/2017 - - DEC170579DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Celine CAMPAGNE, gestionnaire de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2017 - - DEC170651DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Lincot, directeur de l'unité de l'unité UMR7174 intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Énergie Photovoltaïque, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/02/2017 - - DEC170578DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Michelle PENNEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2012 intitulée ARctique : Enjeux pour l'Environnement et les Sociétés (AREES) - 02/02/2017 - - DEC170450DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuèle GAUTIER-COSTARD, directrice de l'unité GDR2012 intitulée ARctique : Enjeux pour l'Environnement et les Sociétés (AREES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/02/2017 - - DEC170449DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe HARMAND, Mme Vanessa TOCUT et Mme Agnès PERRIN-ROUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9001, intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N) - 13/01/2017 - - DEC170142DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001 intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2017 - - DEC170141DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Moussou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9219 intitulée Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles - 24/02/2017 - - DEC170783DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Habibou Maitournam, directeur de l'unité UMR9219 intitulée Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2017 - - DEC170781DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Gudrun Bornette, directrice de l'unité UMR6249 intitulée Laboratoire Chrono-Environnement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170098DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Michel Lacaille pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA). - 02/01/2017 - - DEC170891DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Céline Reylé, directrice de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 02/01/2017 - - DEC170889DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Hissel, directeur de l'unité FR3539 intitulée Fuel Cell LAB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170887DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Denis Roizard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés. - 27/03/2017 - - DEC171021DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Christian Moyne, directeur de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux, pour la mécanique, l'énergie, les procédés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/03/2017 - - DEC171020DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Francis Raoul et Mme Sylvie Costille pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée Laboratoire Chrono-Environnement - 02/01/2017 - - DEC170099DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.09. 2017

- Décision modification de la décision DEC160569DR07 du 1er janvier 2016 portant délégation de signature à M. Laurent Schaeffer, directeur de l'unité UMR5310 intitulée Institut Neuromyogène, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170760DR07

- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Royer, directeur de l'unité UMR6620 intitulée Laboratoire de Mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170902DR07

- Décision portant délégation de signature à M. Thomas Lepoutre, directeur de l'unité GDR3471 intitulée Mathématiques Appliquées à la MOdélisation du Vlvant, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170744DR07

- Décision portant délégation de signature à Mme Florence Garrelie, directrice de l'unité UMR5516 intitulée Laboratoire Hubert Curien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170954DR07

- Décision portant modification de la décision DEC160239DR07 du 1er janvier 2016 portant délégation de signature à M. Pierre Jalinet, directeur de l'unité UMR5239 intitulée Laboratoire de Biologie et Modélisation de la Cellule, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170852DR07

07.02.08. DR8

07.02.08.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Joël BIARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR - 16/01/2017 - - DEC170123DR08

07.02.10. DR11

07.02.10.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Bruno FRANZETTI, directeur de l'unité GDR3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/03/2017 - - DEC170876DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'unité UPS3390 intitulée Institut Européen de données financières - EUROFIDAI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/03/2017 - - DEC170874DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Corinne FEULLAR, directrice par intérim de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/03/2017 - - DEC170869DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Lionel BERT-ERBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP) - 27/03/2017 - - DEC171025DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LEMARIE, directeur de l'unité UMR5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170770DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Nadia EL KISSI, directrice de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie des Procédés (LRP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170776DR11

07.02.11. DR12

07.02.11.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Eric Triquet, directeur par intérim de l'unité FR3621 intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170777DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Giuseppe DI LIBERTI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives - 02/01/2017 - - DEC170554DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Taranto directeur de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170553DR12

- Décision portant délégation de signature à M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/03/2017 - - DEC170900DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe ELOY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2007 intitulée Biophysique et biomécanique des plantes - 02/01/2017 - - DEC170858DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Rachid El-Azouzi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3621 intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques - 01/02/2017 - - DEC170778DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Yoel FORTERRE, directeur de l'unité GDR2007 intitulée Biophysique et biomécanique des plantes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170565DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Gilles PEYTARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille - 06/03/2017 - - DEC170901DR12

07.02.12. DR13

07.02.12.09. 2017

- UMR5243 - Délégation de signature PRM de M. Benoît ILDEFONSE - 24/03/2017 - - DEC171016DR13

- UPR8521 - Délégation de signature de M. Alain DOLLET - 22/02/2017 - - DEC170712DR13

- UPR8521 - Délégation de signature PRM de M. Alain DOLLET - 22/02/2017 - - DEC170715DR13

- FR3724 - Délégation de signature de M. Vincent LAUDET - 01/03/2017 - - DEC170736DR13

- GDR3072 - Délégation de signature de M. Philippe FRAISSE - 01/03/2017 - - DEC170741DR13

- GDR3530 - Délégation de signature de M. Michael HOCHBERG - 01/03/2017 - - DEC170743DR13

- GDR3544 - Délégation de signature de M. Joseph GRIL - 01/03/2017 - - DEC170745DR13

- UMR5096 - Délégation de signature de M. DERAGON - 01/03/2017 - - DEC170746DR13

- UMR5110 - Délégation de signature de M. Wolfgang LUDWIG - 01/03/2017 - - DEC170757DR13

- UMR5140 - Délégation de signature de M. David LEFEVRE - 01/03/2017 - - DEC170759DR13

- GDR3353 - Délégation de signature de Mme Yildiz THOMAS - 01/03/2017 - - DEC170762DR13

- UMS3725 - Délégation de signature de M. Robert MAMOUN - 01/03/2017 - - DEC170805DR13

- UMS3656 - Délégation de signature de M. Monsef BENKIRANE - 01/03/2017 - - DEC170806DR13

- UMS3282 - Délégation de signature de M. Eric SERVAT - 01/03/2017 - - DEC170807DR13

- UMR9190 - Délégation de signature de M. Laurent DAGORN - 01/03/2017 - - DEC170809DR13

- UMR7621 - Délégation de signature de M. JOUX - 01/03/2017 - - DEC170810DR13

- UMR5508 - Délégation de signature de M. Stéphane PAGANO - 01/03/2017 - - DEC170813DR13

- GDR3646 - Délégation de signature de Mme Sylvie BLANGY - 01/03/2017 - - DEC170815DR13

- UMR5299 - Délégation de signature de M. Denis PUY - 01/03/2017 - - DEC170829DR13

- UMR9000 - Délégation de signature de Mme Christiane WEBER - 01/03/2017 - - DEC170830DR13

- UMS2348 - Délégation de signature de M. Vincent LAUDET - 01/03/2017 - - DEC170832DR13

- UMR5474 - Délégation de signature de M. Brice MAGDALOU - 01/03/2017 - - DEC170842DR13

- UMR9214 - Délégation de signature de M. Jacques MERCIER - 01/03/2017 - - DEC170844DR13

- UMR5243 - Délégation de signature de M. Benoît ILDEFONSE - 01/03/2017 - - DEC170846DR13

- USR3579 - Délégation de signature de M. Marcelino SUZUKI - 02/03/2017 - - DEC170851DR13

- UMR5021 - Délégation de signature PRM de Mme Claude GRISON - 10/01/2017 - - DEC170088DR13

- UMR9214 - Délégation de signature PRM de M. Jacques MERCIER - 24/01/2017 - - DEC170229DR13

- UMR5048 - Délégation de signature de M. Pierre-Emmanuel MILHIET - 01/03/2017 - - DEC170512DR13

- UMR5112 - Délégation de signature de M. William GENIEYS - 01/03/2017 - - DEC170513DR13

- UMR5214 - Délégation de signature de M. Alain FOUCARAN - 01/03/2017 - - DEC170516DR13

- UMR5247 - Délégation de signature de M. Pascal DUMY - 01/03/2017 - - DEC170517DR13

- UMR5021 - Délégation de signature de Mme Claude GRISON - 01/03/2017 - - DEC170521DR13

- UMR5244 - Délégation de signature de M. Guillaume MITTA - 01/03/2017 - - DEC170522DR13

- UMR5257 - Délégation de signature de M. Stéphane PELLET-ROSTAING - 01/03/2017 - - DEC170523DR13

- UMR5535 - Délégation de signature de M. Marc PIECHACZYK - 01/03/2017 - - DEC170524DR13
- UMR5635 - Délégation de signature de M. Philippe MIELE - 01/03/2017 - - DEC170531DR13
- UMR5815 - Délégation de signature de M. Eric DE MARI - 01/03/2017 - - DEC170545DR13
- UMR7232 - Délégation de signature de M. Hervé MOREAU - 01/03/2017 - - DEC170546DR13
- UMR9004 - Délégation de signature de M. Jean-Michel MESNARD - 01/03/2017 - - DEC170548DR13
- UMR5281 - Délégation de signature de M. David GIBAND - 01/03/2017 - - DEC170594DR13
- UMR5506 - Délégation de signature PRM de M. Philippe POIGNET - 01/03/2017 - - DEC170596DR13
- FR3105 - Délégation de signature de Mme Deborah JONES - 01/03/2017 - - DEC170599DR13
- UMR5120 - Délégation de signature de M. Thierry FOURCAUD - 01/03/2017 - - DEC170600DR13
- UMR5149 - Délégation de signature de M. Jean-Michel MARIN - 01/03/2017 - - DEC170601DR13
- UMR5235 - Délégation de signature de M. Georges LUTFALLA - 01/03/2017 - - DEC170602DR13
- UMR5175 - Délégation de signature de M. Richard JOFFRE - 01/03/2017 - - DEC170608DR13
- UMR5203 - Délégation de signature de M. Jean-Philippe PIN - 01/03/2017 - - DEC170609DR13
- UMR9005 - Délégation de signature de M. Franck MOLINA - 16/02/2017 - - DEC170631DR13
- UMR9005 - Délégation de signature PRM de M. Franck MOLINA - 16/02/2017 - - DEC170632DR13
- UMR5186 - Délégation de signature de Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN - 01/03/2017 - - DEC170633DR13
- UMS3426 - Délégation de signature de M. Laurent JOURNOT - 01/03/2017 - - DEC170634DR13
- UMR5474 - Délégation de signature de M. Brice MAGDALOU - 16/02/2017 - - DEC170640DR13
- UMR5474 - Délégation de signature PRM de M. Brice MAGDALOU - 16/02/2017 - - DEC170642DR13
- UMR5004 - Délégation de signature de M. Alain GOJON - 01/03/2017 - - DEC170653DR13
- UMR5267 - Délégation de signature de Mme Agnès STEUCKARDT - 01/03/2017 - - DEC170654DR13
- UMR5554 - Délégation de signature de Mme Agnès MIGNOT - 01/03/2017 - - DEC170655DR13
- UPS3044 - Délégation de signature de Mme Martine CERUTTI - 01/03/2017 - - DEC170656DR13
- UPS3044 - Délégation de signature PRM de Mme Martine CERUTTI - 01/03/2017 - - DEC170659DR13

07.02.13. DR14

07.02.13.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Patrice Roussel, directeur de l'UMR5303 intitulée Centre de recherche en management, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/03/2017 - - DEC170859DR14
- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sophie Pradel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5303 intitulée Centre de recherche en management - 14/03/2017 - - DEC170860DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Jens Thoemmes, à Mme Catherine Soldano et à M. Philippe Lemistre pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°UMR5044 intitulée Centre d'étude et de recherche Travail, Organisation et Pouvoir - 23/03/2017 - - DEC170988DR14
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Gabrielle Suraud, directrice de l'unité mixte de recherche n°UMR5044 intitulée Centre d'étude et de recherche Travail, Organisation, Pouvoir, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/03/2017 - - DEC170987DR14

07.02.15. DR16

07.02.15.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves CAVAILLE, directeur de l'unité UMI3757 intitulée « Science & Engineering Lyon ı Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2016 - - DEC170994DR16

- Décision donnant délégation de signature à M. Marcel BABIN, directeur de l'unité UMI3376 intitulée «TAKUVIK» par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/10/2016 - - DEC170816DR16

07.02.15.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Madhavan MUKUND, professeur, directeur de l'unité UMI2000 intitulée Indo-French REsearch LAB in Computer Science (RELAX) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170986DR16

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange - 28/03/2017 - - DEC171009DAJ

07.02.16. DR17

07.02.16.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Franck Schoefs pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3473 intitulée Institut universitaire mer et littoral - 28/03/2017 - - DEC171000DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Franck Schoefs, directeur de l'unité FR3473 intitulée Institut universitaire mer et littoral, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2017 - - DEC170999DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Marc-André Gutscher pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6538 intitulée Laboratoire géosciences océan - 29/03/2017 - - DEC170966DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Marc-André Gutscher, directeur de l'unité UMR6538, intitulée Laboratoire géosciences océan, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/03/2017 - - DEC170965DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Arnauld Leclerc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin - 20/03/2017 - - DEC170959DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Arnauld Leclerc, directeur de l'unité USR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/03/2017 - - DEC170958DR17

- DEC170641DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Jézéquel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires - 27/02/2017 - - DEC170641DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie Tréguier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer - 28/02/2017 - - DEC170644DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Luis Tito de Morais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin - 01/03/2017 - - DEC170630DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Thébaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux - 02/03/2017 - - DEC170628DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Jebbar pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes - 10/03/2017 - - DEC170626DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Jebbar, directeur de l'unité UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2017 - - DEC170625DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Henrion pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire - 20/02/2017 - - DEC170624DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Héreau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3274 intitulée Dynamique quantique - 21/02/2017 - - DEC170672DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Patrick Launeau, directeur de l'unité UMS3281, Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2017 - - DEC170676DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Patrick Launeau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3281, Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique - 21/02/2017 - - DEC170678DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Francisco Chinesta, directeur de l'unité GDR3587 intitulée Advanced model order reduction in engineering and sciences par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2017 - - DEC170684DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Francisco Chinesta pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3587 intitulée Advanced model order reduction in engineering and sciences - 27/02/2017 - - DEC170685DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMS3722 intitulée Algosolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/02/2017 - - DEC170689DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3722 intitulée Algosolis - 28/02/2017 - - DEC170690DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Lemarchand pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de UMS3556 intitulée Santé François Bonamy - 23/02/2017 - - DEC170693DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Coppin, directeur de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/02/2017 - - DEC170694DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Coppin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance - 22/02/2017 - - DEC170695DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/03/2017 - - DEC170909DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville - 12/03/2017 - - DEC170910DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Arduin, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/03/2017 - - DEC170911DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Arduin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale - 17/03/2017 - - DEC170912DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Siret, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances architectures urbanités, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/03/2017 - - DEC170913DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Siret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances architectures urbanités - 22/03/2017 - - DEC170914DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/03/2017 - - DEC170915DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés - 29/03/2017 - - DEC170916DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pinay, directeur de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170473DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pinay pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes - 20/03/2017 - - DEC170474DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hérau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des pays de la Loire - 28/02/2017 - - DEC170612DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Bouler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation - 16/02/2017 - - DEC170614DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Thierry Guillaudeux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique - 20/02/2017 - - DEC170617DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Reynald Gillet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes - 28/02/2017 - - DEC170619DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie Cartier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie - 27/02/2017 - - DEC170621DR17

07.02.17. DR18

07.02.17.08. 2016

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale de la circonscription Nord- Pas-de-Calais et Picardie (IFMAS) - 08/12/2016 - - DEC170245DAJ

07.02.17.09. 2017

- Délégation de signature UMR8529 IRHIS - 13/03/2017 - - DEC170927DR18
- Délégation de signature USR3380 IRCICA - 13/03/2017 - - DEC170925DR18

07.02.19. DR20

07.02.19.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC161501DR20 donnant délégation de signature à M. Arnaud ZUCKER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7264 intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM) - 16/02/2017 - - DEC170636DR20

- Décision portant modification de la décision DEC161495DR20 donnant délégation de signature à Mme Martine REGERT, directrice de l'unité UMR7264 intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/02/2017 - - DEC170635DR20

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.09. 2017

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Gabriel Chardin, président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures - 14/03/2017 - - DEC170939DAJ

07.02.21. Instituts

07.02.21.09. 2017

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur de l'Institut de Physique (INP) - 14/03/2017 - - DEC170936DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.05. DR5

07.03.05.09. 2017

- Décision portant prolongation du mandat de l'UMS3599 (CVT SHS) - 27/03/2017 - - DEC170244INSHS

07.04. Décisions tarifaires

07.04.04. DR4

07.04.04.09. 2017

- Décision commune relative au tarif des produits de Géosciences Paris-Sud (UMR8148) et du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'environnement (UMR8212) - 22/03/2017 - - DEC171003DR04

07.04.08. DR8

07.04.08.09. 2017

- Décision relative aux tarifs de la plateforme P@CYFIC de l'unité UPR4301 intitulée CBM - Centre de Biophysique Moléculaire - 14/03/2017 - - DEC171008DR08

07.04.09. DR10

07.04.09.09. 2017

- Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien - 08/02/2017 - - DEC170305DR10

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique Chimie de Strasbourg (IPCMS) - 17/02/2017 - - DEC170664DR10

07.04.13. DR14

07.04.13.09. 2017

- Décision relative aux tarifs de la plateforme Technopolym de l'UMR5623 intitulée Laboratoire des Interactions Moléculaires et Réactivité Chimique et Photochimique (IMRCP) - 20/02/2017 - - DEC170647DR14

- Décision relative aux tarifs de la plateforme Animalerie bio-campus de l'UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement (CBD) - 27/03/2017 - - DEC171014DR14

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.06.01.09. 2017

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Paris-Villejuif - 13/03/2017 - - DEC170942DR01

- Décision modificative d'une régie de recettes de l'UMR8210 intitulé Anthropologie et l'histoire des mondes antiques - 04/04/2017 - - DEC171259DR01

- Décision portant nomination de Monsieur Yannick RIVALAIN second régisseur suppléant de l'UMR8210 intitulée Anthropologie et histoire des mondes antiques - 14/03/2017 - - DEC170945DR01

07.06.02. DR2

07.06.02.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) et portant notamment renouvellement du GDR3588 intitulé « Mécanique et Physique des systèmes complexes (MéPHY) » - 22/03/2017 - - DEC170849INSIS

07.06.05. DR5

07.06.05.09. 2017

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - 28/02/2017 - - DEC170839DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR2000 intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio) - 29/03/2017 - - DEC171115DR05

- Décision portant modification des tutelles de l'unité mixte de recherche n°UMR8218 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE) - 28/03/2017 - - DEC170812INSHS

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) - 04/04/2017 - - DEC171257DR05

07.06.06. DR6

07.06.06.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne - 21/02/2017 - - DEC170665DR06

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation - 01/03/2017 - - DEC170841DR06

- Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Centre Est - 28/02/2017 - - DEC170834DR06

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Temps-Fréquence, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et environnement, Molécules (UTINAM) - 08/03/2017 - - DEC170894DR06

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie - 02/02/2017 - - DEC170438DR06

07.06.07. DR7

07.06.07.09. 2017

- Décision portant création d'une régie d'avances auprès de l'UMR5824 GATE Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon - St-Etienne et nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant - 24/02/2017 - - DEC170787DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6023 intitulée LABORATOIRE MICROORGANISMES : GÉNOME ET ENVIRONNEMENT (LMGE) - 20/03/2017 - - DEC171019DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI) - 31/03/2017 - - DEC171147DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6602 intitulée Institut Pascal (IP) - 03/04/2017 - - DEC171247DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6042 intitulée Laboratoire de géographie physique et environnementale (GEOLAB) - 09/03/2017 - - DEC170920DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6620 intitulée Laboratoire de mathématiques Blaise Pascal - 09/03/2017 - - DEC170921DR07
- Décision portant modification de la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) portant notamment renouvellement du GDR2865 intitulé « Phénoménologie de la Turbulence (Turbulence) » - 22/03/2017 - - DEC170847INSIS

07.06.08. DR8

07.06.08.09. 2017

- Décision portant création d'une régie de recettes auprès de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique et nomination du régisseur. - 16/03/2017 - - DEC171006DR08
- Décision portant création d'une régie de recettes auprès de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) et nomination du régisseur - 16/03/2017 - - DEC171007DR08

07.06.10. DR11

07.06.10.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5194 intitulée Politiques publiques, action politique, territoires (PACTE) - 23/03/2017 - - DEC171013DR11
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux (LCBM) - 06/03/2017 - - DEC170880DR11
- Décision donnant délégation de pouvoir au directeur de l'unité propre de service intitulée unités de logistique internationale, services et soutien aux expériences aux fins de représentation du CNRS auprès des services de la direction générale des douanes - 27/02/2017 - - DEC170219DAJ
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire d'Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE) - 21/03/2017 - - DEC170995DR11

07.06.11. DR12

07.06.11.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) et portant notamment renouvellement du GDR2864 intitulé « Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte (Feux) » - 22/03/2017 - - DEC170843INSIS

07.06.12. DR13

07.06.12.08. 2016

- UMR5554 - Décision portant création d'une régie d'avances et nomination du régisseur - 04/10/2016 - - DEC162363DR13

07.06.12.09. 2017

- UMR5021 - Décision portant création d'une régie d'avances et nomination du régisseur - 11/01/2017 - - DEC170114DR13

07.06.15. DR16

07.06.15.09. 2017

- Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2017 dans les unités de l'institut de Physique - 31/03/2017 - - DEC170993INP
- Décision portant modification de la décision DEC161226DGDS relative à la création de l'USR2003 intitulée Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP) - 29/03/2017 - - DEC170875INSHS

- Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - 27/02/2017 - - DEC170649SGCN

- Décision de rattachement de chercheurs à la commission interdisciplinaire 50 « Gestion de la recherche » comme unique instance d'évaluation - 27/02/2017 - - DEC170648SGCN

07.06.16. DR17

07.06.16.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment renouvellement de l'UMR6144 intitulé « Laboratoire de Génie des Procédés - Environnement - Agroalimentaire (GEPEA) » - 22/03/2017 - - DEC170853INSIS

07.06.18. DR19

07.06.18.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales. - 28/02/2017 - - DEC170838DR19

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie - 28/02/2017 - - DEC170837DR19

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique - 28/02/2017 - - DEC170836DR19

07.06.19. DR20

07.06.19.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI) - 21/03/2017 - - DEC170998DR20

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.08. 2016

- Décision portant composition du Comité d'Orientation et de Surveillance (COS) de l'Unité propre de service n°UPS2966 intitulée « Unité de Logistique Internationale Services et Soutien aux expériences (ULISSE) - 17/10/2016 - - DEC162093DAJ

- Décision donnant délégation de pouvoir à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées et M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation (Gestion des temps) - 06/12/2016 - - DEC162462DAJ

07.06.20.09. 2017

- LE CRISTAL DU CNRS - ANNEE 2017 - Lauréats retenus - 08/03/2017 - - DEC171015DRH

- Décision portant modification de la décision DEC162093DAJ portant composition du Comité d'Orientation et de Surveillance (COS) de l'Unité propre de service n° UPS2966 intitulée « Unité de Logistique Internationale Services et Soutien aux expériences (ULISSE) - 22/03/2017 - - DEC170974DAJ

07.06.21. Instituts

07.06.21.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Christophe Cartier Dit Moulin aux fonctions de chargé de mission pour l'Institut de chimie (INC) - 15/03/2017 - - DEC170845DAJ

DEC162805DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Clarisse Lefort - David, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC151173DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC151537DR01 du 15 juillet 2015 portant nomination de Mme Cécile Aït-Kaci aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC151497DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Eric Chareyre aux fonctions d'adjoint au délégué régional en charge du service mutualisé ;

Vu la décision DEC162584DR01 du 18 novembre 2016 portant nomination de M. Olivier Gautier aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation ;

Vu la décision DEC162802DAJ portant nomination de Mme Anne-Françoise Duval et de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Clarisse Lefort - David, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse Lefort - David, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à Mme Anne-Françoise Duval, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse Lefort - David, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à M. Eric Chareyre, adjoint à la déléguée régionale en charge du service mutualisé, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse Lefort - David, déléguée régionale par intérim, de Mme Anne-Françoise Duval, adjointe à la déléguée régionale et de M. Eric Chareyre, adjoint à la déléguée en charge du service mutualisé, délégation est donnée à Mme Cécile Aït-Kaci, responsable du service des ressources humaines, et à M. Olivier Gautier, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse Lefort - David, déléguée régionale par intérim, de Mme Anne-Françoise Duval, adjointe à la déléguée régionale, de M. Eric Chareyre, adjoint à la déléguée en charge du service mutualisé, de Mme Cécile Aït-Kaci, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à M. Laurent Bernard, adjoint à la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mars 2017

Le Président

Alain Fuchs

DEC162806DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Clarisse Lefort - David, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC151173DAJ portant nomination de Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC151537DR01 du 15 juillet 2015 portant nomination de Mme Cécile Aït-Kaci aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC151497DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Eric Chareyre aux fonctions d'adjoint au délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 modifiée portant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif (PVJ) ;

Vu la décision DEC160208DAJ du 1er février 2016 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC162002DAJ du 17 août 2016 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC162584DR01 du 18 novembre 2016 portant nomination de M. Olivier Gautier aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Clarisse Lefort - David, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;

- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse Lefort - David, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Anne-Françoise Duval, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse Lefort - David, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Eric Chareyre, adjoint à la déléguée régionale, chargé des services mutualisés, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse Lefort - David, déléguée régionale, et de Mme Anne-Françoise Duval, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Cécile Aït-Kaci, responsable du service des ressources humaines, et à M. Olivier Gautier, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse Lefort - David, déléguée régionale, de Mme Anne-Françoise Duval, adjointe à la déléguée régionale, de M. Eric Chareyre, adjoint à la déléguée en charge du service mutualisé, de Mme Cécile Aït-Kaci, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à M. Laurent Bernard, adjoint à la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 avril 2017

Le Président

Alain Fuchs

DEC170969DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski-Maury, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des

conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC150924DAJ du 13 avril 2015 portant nomination de Mme Christelle Poulain aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC170933DR16 du 10 mars 2017 nommant Mme Marie-Claire Bertelle aux fonctions de responsable des ressources humaines ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Hélène Naftalski-Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - Délégation permanente est donnée à Mme Hélène Naftalski-Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur secondaire de la Délégation Paris Michel-Ange qui suivent :

2.1 - L'ordonnancement des dépenses concernant :

- les prêts et subventions au Comité local d'action sociale (CAES) concernant :
 - o le financement d'allocations pour séjours d'enfants,
 - o le financement des chèques de vacances,
 - o le financement d'activités diverses,
 - o le financement de prêts bonifiés d'accession à la propriété ;
- les dépenses liées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;
- les remboursements d'avances à l'entreprise publique OSEO ;
- les dépenses de gestion de valorisation et de propriété industrielle ;
- les versements de prises de participation ou de contributions (dont les contributions en nature sous forme de mise à disposition (MAD) de personnel) concernant les filiales, les structures dotées de la personnalité juridique dans lesquelles le CNRS possède une participation ;
- les dépenses en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la Délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la Délégation Normandie) :

- o les frais et honoraires liés au recours à des avocats ou avoués pour la délivrance de conseils juridiques, ou pour l'assistance et la représentation du CNRS, ou d'un de ses agents, devant les juridictions, ainsi que tous frais divers de procédure, de publicité et d'exécution des décisions de justice,
 - o toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée à l'encontre du CNRS ou d'un de ses agents pour faute de service ou faute personnelle non détachable du service,
 - o les frais et honoraires de représentation, assistance et consultation (dans le domaine juridique) ;
- les dépenses liées aux dons et legs non déconcentrés ;
 - les dépenses exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
 - les opérations de dépenses sur les décisions d'aides accordées pour la réalisation des programmes scientifiques de l'ANRS.

2.2 - L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :

- les remboursements des prêts consentis au CAES ;
- les recettes liées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique ;
- les annulations des aides versées par l'entreprise publique OSEO ;
- les recettes de valorisation ;
- la contrepartie des mises à disposition de personnels CNRS dans les groupements d'intérêt public (GIP), groupements d'intérêt économique (GIE), groupements européens d'intérêt économique (GEIE), filiales, sociétés de droit français ou étranger dans lesquelles le CNRS possède une participation ;
- les recettes issues de la participation du CNRS dans des filiales, des sociétés de droit français ou étranger ;
- le remboursement de prêts accordés à des sociétés de construction en vue de la réservation de logements pour des agents CNRS ;
- les remboursements des avances par les éditeurs et pour des coéditions ;
- les recettes en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la Délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la Délégation Normandie) :

- o le recouvrement des frais et dépens des instances contentieuses mis à la charge de la partie adverse ;
- o le recouvrement de toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée, à quelque titre que ce soit, au profit direct ou indirect du CNRS ;
- la comptabilisation des dons et legs non déconcentrés ;
- les recettes exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
- la comptabilisation des aides accordées pour la réalisation de programmes scientifiques de l'ANRS ;
- l'exécution des contrats DGA et ANRS pour l'accueil des boursiers.

Art. 3 - Délégation est donnée à Mme Hélène Naftalski-Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal qui suivent, étant précisé que les opérations sont saisies par l'agent comptable principal (ACP) du CNRS :

3.1 - L'ordonnancement des dépenses concernant :

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - o contrats Direction générale de l'Armement (DGA) et ANRS pour l'accueil des boursiers,
 - o convention Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
 - o des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,
 - o des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1^{ère} section du budget du CNRS),
 - o des inventeurs, au titre de l'intéressement,
 - o des marins de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;
- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- les rentes accidents du travail ;
- le capital – décès ;
- les dépenses liées au paiement de la paie (gain et perte de change, frais bancaires...)

- l'inscription au bilan des titres issus des dons et legs non déconcentrés ;
- les opérations relatives au portefeuille du CNRS ;
- l'avance à l'UNEDIC ;
- les admissions en non-valeur et les remises gracieuses sur les recettes retracées dans la comptabilité de l'ACP ;
- les opérations liées aux immobilisations corporelles et incorporelles non transférées en Délégation ;
- la gestion des débits comptables.

3.2 - L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - o convention UNEDIC/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
 - o des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,
 - o des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1^{ère} section du budget du CNRS),
 - o des inventeurs, au titre de l'intéressement des inventeurs,
 - o des marins de l'INSU ;
- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- les rentes accidents du travail ;
- le capital décès ;
- les subventions de fonctionnement et d'équipement de l'Etat ;
- la prise en charge des dons et legs non déconcentrés à l'exception des immeubles ;
- les aliénations d'immobilisations corporelles et incorporelles et les profits correspondants (pour les immobilisations non transférées en Délégation) ;
- les produits du portefeuille (y compris les produits de la vente des titres issus des dons non déconcentrés) ;

- les remboursements des avances par l'UNEDIC ;
- la gestion des débits des comptables.

Art. 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Naftalski-Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Mme Christelle Poulain, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, ainsi qu'aux articles 2 et 3, dans la limite de ses attributions.

Art. 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Naftalski-Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, et de Mme Christelle Poulain, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Marie-Claire Bertelle, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 6 – A compter de la date de la présente décision, la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski pour la circonscription Paris Michel-Ange est abrogée.

Art. 7 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC170962DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Paret, délégué régional de la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC1000157DAJ du 28 juin 2010 portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC140603DR11 du 11 février 2014 portant nomination de Mme Florence Piaud-Dalle en tant que responsable des ressources humaines de la délégation Alpes ;

Vu la décision DEC170960DAJ portant nomination de M. Jérôme Paret, aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à M. Jérôme Paret, délégué régional pour la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la

rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;

- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;

- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de

plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Paret, délégué régional pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Karine Argento, adjointe au délégué, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Paret, délégué régional pour la circonscription Alpes, et de Mme Karine Argento, adjointe au délégué, délégation est donnée à Mme Florence Piaud-Dalle, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Paret, délégué régional pour la circonscription Alpes, de Mme Karine Argento, adjointe au délégué, et de Mme Florence Piaud-Dalle, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Sylvie Truchon, adjointe de la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visée à l'article 1.1, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, dans la limite de ses attributions.

Art. 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mars 2017

Alain Fuchs

DEC170960DAJ

Décision portant nomination de M. Jérôme Paret aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – M. Jérôme Paret, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} juin 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mars 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

CNRS Fixed-Term Contract Charter



dépasser les frontières

CNRS FIXED-TERM CONTRACT CHARTER

SUMMARY

A WORD FROM THE PRESIDENT OF THE CNRS TO THE UNIT DIRECTORS.....	2
I. PERSONNEL CONCERNED	3
II. RECRUITMENT	3
A. FIXED-TERM CONTRACT OFFERS	4
B. SELECTING CANDIDATES.....	4
C. THE SELECTED CANDIDATE.....	5
D. LEVEL OF RECRUITMENT AND SALARY	5
E. THE EMPLOYMENT CONTRACT	6
III. PROFESSIONAL SUPPORT THROUGHOUT THE CONTRACTUAL PERIOD.....	6
A. INTEGRATION.....	6
B. PROFESSIONAL EXCHANGES WITH THE IMMEDIATE SUPERIOR	7
C. HR SUPPORT, PROFESSIONAL TRAINING, SOCIAL ACTION AND PREVENTIVE OCCUPATIONAL HEALTH	8
D. NATIONAL AND INTERNATIONAL CONFERENCES	8
E. COMPLIANCE WITH GOOD PRACTICE	8
IV. SUPPORT FOR PROFESSIONAL TRANSITION.....	8
A. END-OF-CONTRACT NOTIFICATION	8
B. PERFORMANCE REVIEW	9
C. HELP IN FINDING NEW EMPLOYMENT	9
V. PROVIDING SUFFICIENT INFORMATION TO FIXED-TERM EMPLOYEES	9
A. AT THE NATIONAL HR DEPARTMENT LEVEL	9
B. AT THE LOCAL HR DEPARTMENT LEVEL	10

October 25, 2012

For the attention of all unit directors

Subject: The Fixed-term Contract Charter

The prominent position that the CNRS enjoys today on the European and worldwide research scene is due in very large part to the quality of its human talent, the professionalism of the men and women who make up its workforce.

The CNRS seeks to recognize and highlight the important role played by its personnel currently working on fixed-term contracts. As an employer, our institution considers that it has a duty to these co-workers, who make a tremendous contribution to its success.

In order to formalize its commitment, the CNRS has adopted the present Charter. Its preparation involved lengthy discussions with labor organizations and resulted in a vote by the Technical Committee on October 11, 2012.

Based on a sense of responsibility, the Charter sets forth a number of rules and principles. It is intended primarily to support unit directors and managers in their work as team leaders.

This Charter will serve as a reference document for them and for all fixed-term personnel. It reaffirms the emphasis that the CNRS places on the professional guidance, advice and support of these staff members. It aims to provide them with the best possible working conditions, while helping them sketch out their future careers.

The CNRS wishes to share this initiative with all of its partners.

Alain Fuchs

Today, many CNRS staff members are hired on fixed term contracts. The CNRS wishes to underline its commitment to these employees, in accordance with the principle of responsible and supportive human resources management.

The purpose of this document is to emphasize the recruiters' responsibility to integrate these employees, offer them assistance throughout the contractual period, and help them prepare for the end-of-contract transition.

It also aims to ensure uniformity of treatment, information and support concerning these employees, regardless of where they are hired and the type of financing, including project-specific funding.

The signatory institution recognizes all clauses contained in this document as binding. All parties involved in the recruitment of a fixed-term staff member must fully comply with and enforce compliance with the present Charter.

I. PERSONNEL CONCERNED

The present Charter applies to all staff members who work for the CNRS on a fixed-term contract (*contrat à durée déterminée*).

It is to be noted that, by virtue of an exception to the principle of attributing permanent job positions in the civil service, the CNRS is authorized to recruit fixed-term personnel, in particular:¹

- When no rank in the civil service can fill the position in question, or when recruitment is justified by the nature of the functions or the service needs;
- To fill part-time positions;
- To deal with a temporary or seasonal increase in activity;
- To replace a civil servant on temporary leave;
- To fill a position that is temporarily vacant.

Contracts are also offered to certain categories of personnel (e.g. the recruitment of disabled employees). These are subject to specific provisions.

II. RECRUITMENT

The CNRS hiring practices are based on clearly expressed, non-discriminatory criteria directly related to the position to be filled.

¹ Law n° 84-16 dated 11 January 1984, modified, defining statutory provisions concerning the civil service.

A. FIXED-TERM CONTRACT OFFERS

The wording of the job offer is instrumental in effective recruitment.

After determining the needs in terms of skills, the hiring parties clearly define the position(s) to be filled. The job offer must at least contain the following basic information:

- The assignment;
- The activities involved;
- The necessary skills;
- The level of recruitment and qualification(s) required;
- The location;
- The starting date and the duration of the contract;
- The salary;
- Any special conditions (e.g. obligation to travel, etc.);
- The application procedure (at the very least, submission of a curriculum vitae and a cover letter).

For the sake of transparency, and to encourage applications, CNRS job offers are widely publicized, for example on the organization's online recruitment portal, and more generally on the CNRS website.

B. SELECTING CANDIDATES

Recruiters base their evaluations on criteria including skills, qualifications, experience and motivation. The recruitment process complies with the fundamental rights of the individual and the principles of transparency, equality, and equal treatment of applicants.

In particular, the hiring parties must respect the applicants' privacy. No distinction, direct or indirect, can be made among applicants in terms of political or philosophical opinions, religious beliefs, union affiliations, sexual orientation or identity, age, name, condition of health, physical appearance, disabilities (if any) or ethnic origin, real or presumed.²

In addition, the CNRS cannot decide against the hiring of an applicant on the grounds that she is pregnant.

The hiring parties must guarantee the confidentiality of all information supplied by the applicants.

The selection process must include at least the following two phases:

- Review of the application

The recruiters examine each application, consisting of at least a curriculum vitae and a cover letter, in order to determine, based on the information supplied, which applicants

² Law n° 83-634 dated 13 July 1983, concerning the rights and obligations of civil servants.

have the necessary skills to fill the vacant position. These candidates are selected for an interview.

- The selection interview

The interview allows the hiring parties to verify the candidates' experience in relation to that required for the assignment, and, as the case may be, to determine the most suitable candidate for the position.

In certain cases, an extra step in the selection process (usually before the interview) can be added to check the applicants' knowledge and/or expertise, possibly in the form of a technical test (written exam, scientific procedure, knowledge test, multiple choice test, etc.).

C. THE SELECTED CANDIDATE

The CNRS Human Resources department systematically ensures that each selected candidate fulfills the here below specified conditions, which are required for all contractual employees of a public establishment. Candidates must:

- Be able to exercise their civic rights;
- Have no criminal record, or one whose convictions listed on *Bulletin n°2* are compatible with the exercise of their duties;
- Possess the physical capacities required to perform their duties;

EU citizens are hired under the same conditions as French citizens, provided that they fulfill the requirements of their native country's civil service regulations.

Foreign nationals, other than EU and EEA citizens, can also apply for contractual positions, provided that they fulfill the requirements of their native country's civil service regulations. In this case, the administration will initiate an inquiry to ensure that the applicants meet the recruitment conditions, as regards compliance with the laws governing the rights of entry and residence in France, as well as the compatibility of their candidacy with the regulations in force. The applicants are informed of this procedure.

D. LEVEL OF RECRUITMENT AND SALARY

The specific level of recruitment is determined according to the type of assignment, level of responsibility, and the appointee's qualifications, degree(s) and past professional experience.

For all fixed-term contracts, the CNRS determines and implements a pay grid³ that takes all these criteria into account. Applicable in all geographic locations, it is independent of the source of funding (state subsidy or own resources).⁴

³ As of the date of the signing of this Charter, the salary grid for fixed-term positions is given in CNRS Circular CIR130864DRH dated 12 March 2013.

The grid is made available to all CNRS units, which use it in the setting up and budget estimate of research projects. Before announcing a vacant position, the unit concerned must ensure that it has sufficient financial resources to cover the appointee's salary at the specified level of recruitment for the entire duration of the contract.

E. THE EMPLOYMENT CONTRACT

The recruitment of a fixed-term employee must be formalized in a contract complying with decree 86-83 dated 17 January 1986. The institution submits this contract to the selected candidate, who must acknowledge its contents and sign it before assuming the position.

The organization must propose a contract that clearly specifies:

- The article and, if applicable, the paragraph of the law governing the relevant type of contract;
- The hierarchical category of the position concerned and, if applicable, the specific reason for the recruitment;
- The date upon which the recruitment takes effect and the duration of the contract;
- The duration of the trial period;
- The position to be filled and the related conditions of employment;
- The unit and geographic location of assignment;
- The appointee's immediate superior;
- The appointee's rights and obligations, if they are not covered by a standard or specific regulation;
- The time status for the position;
- The salary (see section D above);
- Any applicable rules regarding confidentiality and intellectual property;
- The duration of the notice period should the contract be terminated.

Regarding working hours, the duration of annual leave and professional travel expenses, the employment contract specifies that the beneficiary is subject to the same rules as the CNRS civil servants.

III. PROFESSIONAL SUPPORT THROUGHOUT THE CONTRACTUAL PERIOD

A. INTEGRATION

The employee's immediate superior is responsible for the successful integration of the new member of staff.

⁴ The only exceptions allowed are those governed by specific regulations (e.g. the hiring of Ph.D. students for the Marie Curie Actions of the 7th framework program, etc.), which nonetheless are subject to the national standardization within CNRS.

Prior to the appointee's arrival, the immediate supervisor ensures that the equipment necessary to fulfill the duties of the position is available and in good working condition (desk, chair, office equipment, IT resources, etc.).

Upon commencement of work, the immediate superior (or other qualified person within the unit) makes sure that the appointee becomes acquainted with the internal regulations of the site, receives preventive safety and security training and, if applicable, is informed of the specific precautions related to the position.

Disabled employees are to be offered adapted workstations and working environments, according to the recommendations of the physician in charge of preventive occupational health.

While the recruitment procedure is designed to recruit applicants with the requisite qualifications, it may be necessary to train them in the use of specific tools or techniques. The persons in charge of the hiring process must assess the chosen candidate's training needs and the unit director must ensure that these are met, if necessary by approaching the CNRS training department to arrange training.

B. PROFESSIONAL EXCHANGES WITH THE IMMEDIATE SUPERIOR

Each individual in a collective working environment must be able to engage with their immediate superior in order to set the goals to be reached over a defined period, and later evaluate the results achieved. This also enables a detailed clarification of the employee's duties so as to determine the skills and training necessary to acquire or improve those skills. Lastly, it provides an opportunity to set a precise date for the end of the contract, in order to help the employee prepare their professional future.

To this end, the CNRS recommends that all fixed-term staff members who so wish conduct an appraisal interview with their immediate superior or the unit director.

This interview should cover the following:

- A review of the fixed-term employee's activities within the CNRS;
- The goals to be achieved by the temporary employee in the upcoming months;
- The training needed by the appointee to fulfill their duties;
- Preparing the professional transition at the end of the contract.

Fixed-term contracts exceeding one year

All staff members hired to fill a permanent need with a contract exceeding one year are given an evaluation with their immediate superior after the first six months, and once a year thereafter.

In addition to training and skill enhancement initiatives, these meetings also include the career support provided by the CNRS to facilitate future employment.

C. HR SUPPORT, PROFESSIONAL TRAINING, SOCIAL ACTION AND PREVENTIVE OCCUPATIONAL HEALTH

Like civil servants, fixed-term employees may benefit from the support of the regional offices' human resources departments. Locally-based specialists are available for all matters regarding career development, social action and preventive occupational health. In particular, contractual employees have the same rights as permanent staff in terms of access to the professional training programs offered by the CNRS.

Moreover, fixed-term staff can benefit from social support when joining the organization, including a relocation allowance in the form of interest-free loans. The regional offices' social workers provide assistance and guidance for completing the necessary procedures.

As part of their daily working life, temporary employees have access to the food services subsidized by the CNRS.

They also have access to the CAES (works council) cultural and leisure offers.

Within their respective remits, the CNRS national and regional governing bodies ensure that fixed-term staff members enjoy the required professional recognition.

D. NATIONAL AND INTERNATIONAL CONFERENCES

Fixed-term employees participate in national and international conferences in the same capacity and under the same conditions as civil servants.

E. COMPLIANCE WITH GOOD PRACTICE

Even after they have left the CNRS, contractual staff members are credited as authors or inventors of all publications or inventions to which they have contributed.

IV. SUPPORT FOR PROFESSIONAL TRANSITION

A. END-OF-CONTRACT NOTIFICATION

The CNRS notifies temporary employees by letter as to whether it intends to renew their contract or not. This notification takes place at the latest:

- Eight days before the end of the contractual period for staff members recruited for a duration of less than six months;
- One month before the end of the contractual period for staff members hired for a duration of or exceeding six months and less than two years;
- Two months before the end of the contractual period for staff members employed for a duration of or exceeding two years;

- Three months before the end of the contractual period for contracts that may be renewed on a permanent basis.

Notification of the decision not to renew a fixed-term contract must be preceded by an interview when:

- The contract may be renewed on a permanent basis;
- The duration of the contract or series of contracts issued to fill a permanent need (based on articles 4 or 6 of law n° 84-16) amounts to or exceeds three years.

Early termination of a contract is not possible in the case of pregnancy (with medical confirmation), maternity, paternity, adoption or other parental leave, or during the four weeks following expiry of any of these types of leave.

At the end of the contract, in compliance with French law, the staff member is issued a certificate of employment attesting to their seniority in the public service. This certificate indicates the beginning and end of the contract, the positions held, their duration and corresponding rank.

B. PERFORMANCE REVIEW

Before contractual employees leave their unit, an interview is arranged with their immediate superior or unit director in order to optimize their professional transition and give them a review of their performance. This interview focuses on the skills deployed and developed in the course of their work, allowing them to promote these skills in future job searches.

C. HELP IN FINDING NEW EMPLOYMENT

The local CNRS HR departments offer support to staff members nearing the end of their contracts to help them find new employment. Generally, this aid emphasizes the identification and formalization of the employees' professional and extra-professional skills, as well as their potential. Priority is given to individualized orientation and guidance.

Assistance with the preparation for external and internal public service competitive entry examinations is also available.

V. PROVIDING SUFFICIENT INFORMATION TO FIXED-TERM EMPLOYEES

A. AT THE NATIONAL HR DEPARTMENT LEVEL

At the national level, the CNRS provides fixed-term personnel with resources that enable access to information on staff rights and obligations, as well as all other relevant information regardless of the geographic location.

B. AT THE LOCAL HR DEPARTMENT LEVEL

Due to the nature and limited duration of their contracts, fixed-term staff members do not always have the opportunity to meet their contacts in the local HR departments. Consequently, these departments provide the contact details of local connections, as well as information on local initiatives of potential interest to fixed-term employees.



Direction générale déléguée aux ressources
Direction des ressources humaines

www.cnrs.fr

Dossier suivi par : Koralia Pavlaki
01 44 96 53 27/koralia.pavlaki@cnrs-dir.fr
ORHISCEST 0-2017-74

Objet : Mise en œuvre du plan d'action HRS4R

Le 10 février 2017, le CNRS a reçu de la part de la Commission européenne le label « HR Excellence in Research » pour sa stratégie européenne des ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R).

Ce label consacre l'engagement du CNRS dans la mise en œuvre des recommandations de la charte européenne du chercheur et du code de conduite pour le recrutement des chercheurs au travers du bilan présenté à la Commission et du plan d'action qu'il s'est engagé à mettre en œuvre.

Ce plan comporte des actions importantes concernant les agents contractuels notamment en termes de communication et de diffusion de l'information.

Afin d'initier la mise en œuvre de la HRS4R vis à vis de cette population qui comporte un nombre important de ressortissants étrangers, une traduction de la Charte des CDD en anglais a été réalisée.

Par la présente, je vous transmets ce document et vous demande de bien vouloir en assurer la transmission à tout agent contractuel, non francophone, nouvellement recruté au sein de votre circonscription.


Je profite de cette occasion pour vous demander de communiquer à tout nouvel entrant la Charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs.

L'ensemble de ces documents doivent également être mis à disposition des directeurs d'unité. Ils sont accessibles sur Doc 'utiles, en version bilingue.

Je vous informe, par ailleurs, qu'une traduction des contrats de travail en anglais a été initiée. Les services de ressources humaines en délégation en recevront communication ultérieurement.

Je vous remercie de votre appui dans le développement des actions de la HRS4R.

Le directeur des ressources humaines


Pierre Coural

Copie :

- Mmes et MM. les Directeurs d'Instituts
- Mme la Directrice de la MPR

DEC162679DR01

Décision portant nomination de Mme Céline GRACIA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8203 intitulée Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 nommant M. Luis MIR, directeur de l'unité UMR8203 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie-Recherche option *sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle* délivré à **Mme Céline GRACIA** le 25 août 2016 par la Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis du CRHSCT le 18 octobre 2016.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Céline GRACIA, IE2, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 10 novembre 2016.

Article 2 : Missions¹

Mme Céline GRACIA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Mme Céline GRACIA** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 1^{er} décembre 2016



Le directeur de l'UMR8203
Luis MIR


Pour le Président du CNRS
et par délégation


L'Adjointe au Délégué régional
Anne-Françoise GUYVAL

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif



Visa de Alexander EGGERMONT, directeur général de l'IGR

 Visa de Sylvie RETAILLEAU, présidente de l'Université Paris-Sud


Gwenaëlle VERSCHEURE
Direction Générale
des Services

DEC170423DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain DIECKHOFF, directeur de l'unité UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7050, intitulée « Centre d'études et de recherches internationales », dont le directeur est Monsieur Alain DIECKHOFF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

1. Délégation est donnée à Monsieur Alain DIECKHOFF, directeur de l'unité UMR7050, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
2. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
4. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Délégation est donnée à Monsieur Alain DIECKHOFF, directeur de l'unité UMR7050, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

Article 3

La décision n° DEC140216DR01 du 20 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 20 Février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170897DR01

Décision portant nomination de **M. Marc BONNET** aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 8535 intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT-CACHAN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 nommant M. Frédéric RAGUENEAU directeur de l'unité UMR8565 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option Sources scellées délivré à **M. Marc BONNET** le 12 juillet 2016 par le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) ;

Vu l'avis du CRHSCT le 18 octobre 2016.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Marc BONNET, IE2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30 juin 2016.

Article 2 : Missions²

M. Marc BONNET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Marc BONNET** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

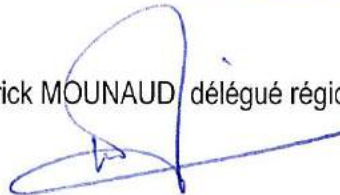
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le **08 MARS 2017**

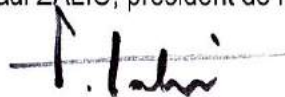
Le directeur de l'UMR8535
Frédéric RAGUENEAU



Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif



Visa de Pierre-Paul ZALIO, président de l'ENS Cachan



DEC162594INSHS

Décision portant nomination de M. Victor Rosenthal aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel Mauss.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel Mauss et nommant M. Albert Ogien directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162192INSHS en date du 13 septembre 2016 portant cessation de fonctions de M. Albert Ogien, directeur et nomination de M. Victor Rosenthal, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel Mauss ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

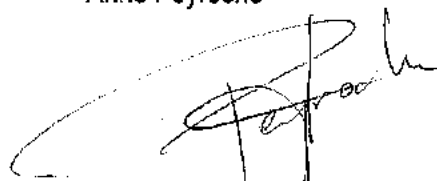
M. Victor Rosenthal, Chargé de recherche à l'INSERM, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75294 Paris cedex 16

T 01 44 08 00 00
F 01 44 08 03 98

DEC170953DR01

Décision portant nomination de Mme Agnès VERIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS) et nommant M. Olivier MARTIN en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 3 octobre 2016 ;

Considérant que **Mme Agnès VERIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations d'Ile-de-France du 3 au 5 octobre, puis du 14 au 16 novembre 2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Agnès VERIN**, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS) à compter du 17 novembre 2016.

Mme Agnès VERIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

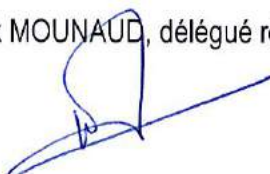
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Agnès VERIN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le **14 MARS 2017**


Olivier Martin
Directeur du Cerlis
Le directeur de l'UMR8070
Olivier MARTIN

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes



Visa de Carle BONAFOUS-MURAT, président de l'Université Sorbonne Nouvelle




DEC162608INSHS

Décision portant nomination de Mme Florence Haegel aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°8239 intitulée Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8239 intitulée Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po et nommant M. Renaud Dehousse directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162030INSHS portant cessation de fonctions de M. Renaud Dehousse, directeur et nomination de Mme Florence Haegel, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°8239 intitulée Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

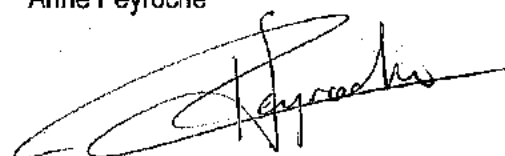
Mme Florence Haegel, Professeur à Sciences Po Paris, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 98 40 60
F 01 44 96 53 90

DEC162900INSMI

Décision portant nomination de M. Mathieu Lewin aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par les activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Mathieu Lewin, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet l'Interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Mathieu Lewin demeure affecté à l'UMR7534 (CEREMADE) dirigée par Vincent Rivoirard.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 M. Mathieu Lewin, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

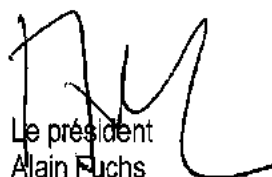
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **09 FEV. 2017**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègle
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC170309INSHS

Décision portant nomination de Mme Véronique ROUCHON directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n°3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation et nommant M. Bertrand Lavedrine directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

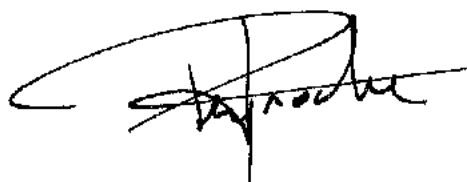
Mme Véronique ROUCHON, professeure au Museum National d'Histoire Naturelle, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée pour la période du 1^{er} février au 31 juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **8 - MARS 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 18

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162793INS2I

Décision portant nomination de M. Matthieu CORD aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°152464INS2I du 27 novembre 2015 portant nomination de M. Matthieu CORD aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Matthieu CORD, professeur à l'Université Pierre et Marie-CURIE, est prolongé dans ses fonctions en qualité de chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la thématique « Image ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Matthieu CORD, demeure affecté au Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6) – UMR7606 – Paris cx 05.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, M. Matthieu CORD, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 FEV. 2017**



Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162686INSU

Décision nomination de M. Alain VIENNE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8028 intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides » (IMCCE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE) ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 9 novembre 2016, M. Alain VIENNE, Professeur des Universités à l'Université de Lille - Sciences et Technologies, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8028 jusqu'au 30 juin 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC170957DR05

Décision portant nomination de M. Bernard Souty aux fonctions de responsable du service logistique et technique de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bernard Souty, Ingénieur d'études de 2^{ième} classe, est nommé, à compter du 1er mars 2017, responsable du service logistique et technique de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, en remplacement de M. Anthony Piorowicz, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe Cavelier

DEC162754DR05

Décision portant nomination de Mme Carine Boulard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 8085 intitulée Laboratoire Professions, Institutions, Temporalités – PRINTEMPS.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte n°8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS dont le directeur est M. Laurent Willemez ;

Considérant que Mme Carine Boulard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 3 au 5 octobre (1^{ère} session) et du 14 au 16 novembre 2016 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Carine Boulard, technicien CNRS, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS, à compter du 1^{er} décembre 2016.

Mme Carine Boulard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Carine Boulard est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 décembre 2016

Le directeur de l'unité
Laurent Willemez

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines
(ou de son délégué)

DEC162722INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anne Krapp aux fonctions de directrice de l'équipe de recherche labellisée n°3559 intitulée « Du gène à la graine »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142130DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'équipe de recherche labellisée n°3559 intitulée «Du gène à la graine » et nommant M. David Bouchez directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. David Bouchez, directeur de l'équipe de recherche labellisée susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2017.

II. A compter de cette même date, Mme Anne Krapp, directrice de recherche à l'INRA, est nommée directrice de l'équipe de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



Décision portant nomination de M. Patrick Bard aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5022 intitulée Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du développement.

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'UMR5022 intitulée Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et nommant Mme Bénédicte Poulin-Charronnat en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du ...**20 janvier 2017**..... ;

Considérant que M. Patrick Bard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée les 7,8 et 9 avril 2015 ainsi que les 3, 23 et 24 juin 2015.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Patrick Bard, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5022 intitulée Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du développement, **à compter du01 janvier 2017**.....

M. Patrick Bard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick Bard, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 20/01/2017

La directrice de l'Unité
Bénédicte Poulin-Charronnat

L'agent
Patrick Bard

Le directeur de l'UFR
Philippe Salvadori

Visa de la déléguée régionale du
CNRS
Muriel Sinanidès

Le Président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin

DEC162606DR06

Décision portant nomination de Mme Caroline Sejl aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7375 intitulée Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR n° 7375 intitulée Laboratoire de chimie - physique macromoléculaire et nommant M. Alain Durand en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17/06/2016 ;

Considérant que Mme Caroline Sejl a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, les **13,14,23,24,29 juin et 1er juillet 2016.**

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Caroline Sejl est nommé aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7375 intitulée Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire, à compter du 1^{er} décembre 2016.

Mme Caroline Sejl exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline Sejl, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 20/01/2017

Le directeur de l'unité
Alain DURAND

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine
Pierre MUTZENHARDT

Décision portant nomination de Mme Maria Teixeira Brandao aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6282 intitulée Biogéosciences.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC121612DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte n°6282 intitulée Biogéosciences et nommant **M. Emmanuel Fara** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6282¹ en date du 28/02/2017 ;

Considérant que **Mme Maria Teixeira Brandao** suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Bourgogne du 15 au 16 mai 2006, du 22 au 23 mai 2006 et du 29 au 30 mai 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Maria Teixeira Brandao**, Ingénieure est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6282 intitulée Biogéosciences, à compter du 02.02.2017.

Mme Maria Teixeira Brandao exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Maria Teixeira Brandao** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy le 09/02/2017

Le directeur de l'Unité
M. Emmanuel Fara

L'agent
**Maria Teixeira
Brandao**

Le directeur de l'UFR
M. Narce

Visa de la déléguée régionale du
CNRS
Muriel Sinanidès

Le Président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Décision portant nomination de M. Ludovic Bruneau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6282 intitulée Biogéosciences.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC121612DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte n°6282 intitulée **Biogéosciences** et nommant **M. Emmanuel Fara** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6282¹ en date du 28/02/2017 ;

Considérant que **M. Ludovic Bruneau**, technicien a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Bourgogne du 07 avril 2015 au 25 juin 2015 (5 journée reparti du).

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Ludovic Bruneau**, technicien CNRS est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6282 intitulée Biogéosciences, à compter du 05.02.2017.

M. Ludovic Bruneau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Ludovic Bruneau** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 05/02/2017

Le directeur de l'Unité
Emmanuel Fara

L'agent
Ludovic Bruneau

Le directeur de l'UFR
M. Narce

Visa de la déléguée régionale du
CNRS
Muriel Sinanidès

Le Président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC161181DR07

Décision portant de nomination de Madame Isabelle TREFF aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5317 intitulée « Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant création de l'unité mixte n° **UMR5317** intitulée « **Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités** » et nommant **Monsieur Olivier BARA** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **06/09/2016**

Considérant que **Madame Isabelle TREFF** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Isabelle TREFF, ingénieur d'étude**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5317** intitulée « **Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Madame Isabelle TREFF exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Isabelle TREFF** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Lyon**, le **06/09/2016**

Le directeur de l'unité

Olivier BARA

Visa du chef d'établissement partenaire

- Université Lumière Lyon 2
- ENS de Lyon

Visa du délégué régional du CNRS



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC162702DR07

Décision portant nomination de M Antonin VIENNEY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés (LEHNA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés (LEHNA) et nommant M. Christophe DOUADY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5023 en date du **16/12/2016** ;

Considérant que M **Antonin VIENNEY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 17-18 octobre et les 21-22-23 novembre 2016**

DECIDE :

Article 1^{er} : M **Antonin VIENNEY**, assistant de prévention, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5023 intitulée **Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés**, à compter du **01/12/2016**

M **Antonin VIENNEY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M **Antonin VIENNEY**, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le **10/01/2017**

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa des partenaires
Université Claude Bernard Lyon1



DEC162609INSHS

Décision portant nomination de Mme Christine Detrez, directrice de l'unité mixte de service n°3773 intitulée Le Laboratoire de l'Education.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC152861INSHS en date du 5 janvier 2016 portant création de l'unité mixte de service n°3773 intitulée Le laboratoire de l'Education et nommant M. Pascal Marty directeur par intérim de cette unité;

Vu la décision DEC162260INSHS portant cessation de fonctions M. Pascal Marty, directeur par intérim et nomination de Mme Christine Detrez, directrice par intérim de l'unité mixte de service n°3773 intitulée Le Laboratoire de l'Education.

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

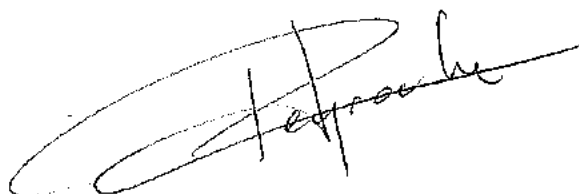
Mme Christine Detrez, professeur à l'Ecole Nationale Supérieure de Lyon, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 80

DEC161244DR07

Décision portant nomination de M. Vincent GAERTNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5600¹ intitulée « Environnement, Ville, Société ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS du 18/12/2015 nommant M. Jean-Yves TOUSSAINT, directeur de l'UMR5600 intitulée « Environnement, Ville, Société » ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 1 dans le secteur industrie et recherche option « détention ou gestion des sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivré à M. Vincent GAERTNER le 02/04/2015 par le CNRS formation d'entreprises ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 10 octobre 2016

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Vincent GAERTNER, assistant ingénieur, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20 mars 2015.

Article 2 : Missions²

M. Vincent GAERTNER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Vincent GAERTNER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 02 mars 2017

Le directeur d'unité

Jean-Yves TOUSSAINT

Visa du délégué régional du CNRS

Visas des chefs d'établissements partenaires
Université Lumière Lyon 2

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC161244DR07

Décision portant nomination de M. Vincent GAERTNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5600¹ intitulée « Environnement, Ville, Société ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS du 18/12/2015 nommant M. Jean-Yves TOUSSAINT, directeur de l'UMR5600 intitulée « Environnement, Ville, Société » ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie et recherche option « détention ou gestion des sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivré à M. Vincent GAERTNER le 02/04/2015 par le CNRS formation d'entreprises ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 10 octobre 2016

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Vincent GAERTNER, assistant ingénieur, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20 mars 2015.

Article 2 : Missions²

M. Vincent GAERTNER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Vincent GAERTNER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 02 mars 2017

Le directeur d'unité

Jean-Yves TOUSSAINT

Visa du délégué régional du CNRS

Visas des chefs d'établissements partenaires
Université Lumière Lyon 2

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC161239DR07

Décision portant nomination de Monsieur Vincent GAERTNER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5600 intitulée « Environnement, ville, société ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5600 intitulée « Environnement, ville, société » et nommant Monsieur Jean-Yves TOUSSAINT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **10 octobre 2016** ;

Considérant que Monsieur Vincent GAERTNER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée délégation Rhône Auvergne du CNRS les 19 et 20 octobre 2009 et des 23, 24 et 25 novembre 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Vincent GAERTNER, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5600 intitulée « Environnement, ville, société », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Monsieur Vincent GAERTNER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Vincent GAERTNER est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le **02 mars 2017**

Le directeur de l'unité

Jean-Yves TOUSSAINT

Visa du chef d'établissement partenaire
Université Lumière Lyon 2

Visa du délégué régional du CNRS



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC170605DR07

Décision portant nomination de M. Jean-Pierre LOPEZ aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5822 intitulée "INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON (IPNL)"¹

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS du 18/12/2015 nommant M GUY CHANFRAY, directeur de l'unité l'UMR 5822 intitulée "INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON (IPNL)";

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 2** dans le secteur **industrie** option « *sources radioactives scellées* » ET « *sources radioactives non scellées* » délivré à M. Jean-Pierre LOPEZ le 14/12/2016 par APAVE Formation pour les sources scellées et le 15/09/2016 par le CEA-INSTN pour les sources non scellées;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Jean-Pierre LOPEZ, ingénieur d'étude, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 15/09/2016.

Article 2 : Missions²

M. Jean-Pierre LOPEZ exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Jean-Pierre LOPEZ sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15/02/2017

Le directeur d'unité
Guy CHANFRAY

Visa du délégué régional
du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire
Université Claude Bernard Lyon 1

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC170576DR07

Décision portant nomination de M. Benjamin REY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5558 intitulée « BIOMETRIE ET BIOLOGIE EVOLUTIVE »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5558 intitulée « **Biométrie et Biologie Evolutive** » et nommant **Monsieur Manolo GOUY** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que **Monsieur Benjamin REY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 22-23 mars et du 26 au 28 avril 2010** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Benjamin REY, ingénieur d'étude**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5558** intitulée « **Biométrie et Biologie Evolutive** » à compter du **1^{er} janvier 2017**.

Monsieur Benjamin REY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Benjamin REY** est placé(e) sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Lyon**, le 21 février 2017
Le directeur de l'unité
Manolo GOUY

Visa du chef d'établissement partenaire
(Université Claude Bernard Lyon 1)

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC162723INSB

Décision portant nomination de M. Christophe Grangeasse aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5086 intitulée « Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5086 intitulée « Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale » et nommant M. Jean-Michel Jault directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2017, Monsieur Christophe Grangeasse, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5086.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC170587dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR ;

Vu la décision DEC162711INSHS du 10 janvier 2017 portant nomination de M. Benoist PIERRE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance – CESR ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 25 septembre 2008 ;

Considérant que M. Sébastien BUSSON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 novembre au 10 décembre 2008;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sébastien BUSSON, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance », à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Sébastien BUSSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien BUSSON, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 16 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Benoist PIERRE

Visa du Président de l'Université François Rabelais de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC170210INSMI

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Luc MOLINET, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche 7350 intitulée Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique (LMPT).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n° 7350 intitulée Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique et nommant M. Ahmed El Soufi, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M. Luc Molinet, professeur de l'université François Rabelais de Tours, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Ahmed El Soufi.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170285dr08

Décision portant nomination de M. Aurélien BELLAMY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03 janvier 2017 ;

Considérant que M. Aurélien BELLAMY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'IFSeM - Délégation Paris-Villejuif du 03 octobre au 16 novembre 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Aurélien BELLAMY, Assistant-Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, à compter du 1^{er} février 2017.

M. Aurélien BELLAMY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Aurélien BELLAMY, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 mars 2017

La directrice de l'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC170949dr08

Décision portant nomination de M. Christian NASKAS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7285 intitulée "Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers" - IC2MP

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7285, intitulée « Institut Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP, dont la directrice est Mme Sabine PETIT

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian NASKAS, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7285 à compter du 1^{er} avril 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 4 avril 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Sabine PETIT

DEC170597INC

Décision portant nomination de Mme Delphine GARNIER aux fonctions de directrice par intérim du groupement de service GDS3670 intitulé Plateforme d'analyse chimique Strasbourg-Illkirch (PACSI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC140371INC du 24 février 2014 portant création du groupement de service n° 3670 intitulé « Plateforme d'analyse chimique Strasbourg - Illkirch » (PACSI) ;

Vu la décision DEC162397INC du 3 février 2017 portant nomination de Monsieur Luc Lebeau aux fonctions de directeur par intérim du groupement de service GDS3670 Plateforme d'analyse chimique Strasbourg-Illkirch (PACSI) ;

Vu l'accord de l'université de Strasbourg ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Delphine GARNIER, IE2 CNRS, est nommée directrice par intérim du groupement de service susvisé, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Luc LEBEAU.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 mars 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC162610INSHS

Décision portant nomination de Mme Vincente Fortier, directrice de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES) et nommant M. Michel Deneken, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162261INSHS en date du 23 septembre 2016 portant cessation de fonctions M. Michel Deneken, directeur, Mme Vincente Fortier, directrice adjointe et nomination de Mme Vincente Fortier, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, religion, entreprise et société (DRES).

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

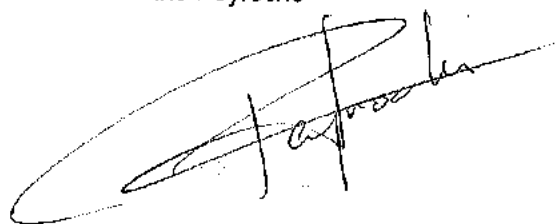
Mme Vincente Fortier, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 00

DEC170922DR10

Décision portant nomination de Madame Julie Quillé aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace

LE DELEGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 04115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alsace

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 31/03/2017

Considérant que Madame Julie Quillé a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord (DR5) du 7 au 9 novembre 2011 et du 1^{er}, 2 et 5 décembre 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Julie Quillé, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS MOY1000 Délégation Alsace à compter du 1^{er} avril 2017.

Madame Julie Quillé exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Julie Quillé est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité, Délégué régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 31/03/2017

Le Délégué régional
Patrice Soullie

DEC170922DR10

Décision portant nomination de Madame Julie Quillé aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace

LE DELEGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 04115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alsace

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 31/03/2017

Considérant que Madame Julie Quillé a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord (DR5) du 7 au 9 novembre 2011 et du 1^{er}, 2 et 5 décembre 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Julie Quillé, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS MOY1000 Délégation Alsace à compter du 1^{er} avril 2017.

Madame Julie Quillé exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Julie Quillé est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité, Délégué régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 31/03/2017

Le Délégué régional
Patrice Soullie



DEC170674INP

Décision portant nomination de M. Pierre Rabu aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7504 intitulée Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'UMR7504, intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg ;

Vu l'avis de la cotutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, Monsieur Pierre Rabu, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7504, en remplacement de Monsieur Carlo Massobrio, jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mars 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC162550DR11

Décision portant nomination de M. Hugues BONNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5250 intitulée DCM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte UMR 5250 intitulée DCM, pour une durée de cinq ans, et nommant M. Serge COSNIER, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 9 décembre 2016;

Considérant que M. Hugues BONNET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 28 avril et 5, 19 mai 2015 ainsi que 8 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2015 à mars 2016) et une formation Manipulation bouteilles de gaz le 11 octobre 2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Hugues BONNET, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5250 intitulée DCM à compter du 9 décembre 2016;

M. Hugues BONNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

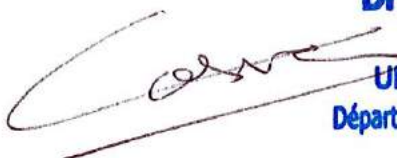
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Hugues BONNET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

.../...

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 12 décembre 2016

Le directeur de l'unité



Dr Serge COSNIER
Directeur
UMR CNRS/UGA 5250
Département de Chimie Moléculaire

Visa du délégué régional du CNRS


Déléguée régionale par intérim
Karine ARGENTO

Visa du président de l'Université


Pour la Présidence
et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martine Piret

DEC162561INSU

Décision portant nomination de Mme Françoise Berthoud aux fonctions de Chargée de mission formation.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Art. 1er

Madame Françoise Berthoud, Ingénieur de Recherche hors classe est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet d'assurer les interfaces avec le Service Formation et Itinéraires Professionnels (SFIP) de la DRH, les CMFI des autres instituts et les porteurs de projets notamment dans le cadre du montage, du suivi et de la justification des campagnes d'Actions Nationales de Formation (ANF) et d'Ecoles Thématiques (ET). Elle sera également chargée de la mise en œuvre de la campagne d'apprentissage pour l'INSU, de la représentation de l'INSU lors des réunions proposées par le SFIP ou la MI, et dans le cadre du suivi des réseaux métiers.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Françoise Berthoud demeure affectée au sein du Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés de Grenoble l'UMR5493 – LPM2C.

Art. 2

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2018 Mme Françoise Berthoud, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes (DR11).

Art. 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC162063INSHS

Décision portant nomination de M. Boris Pétric aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8562 intitulée Centre Norbert Elias.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8562 intitulée Centre Norbert Elias ;

Vu la décision DEC160979INSHS du 13 mai 2016 portant renouvellement de nomination de M. Boris Pétric en tant que directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8562 intitulée Centre Norbert Elias ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Boris Petric, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} août 2016 en remplacement de Mme Suzanne Cheveigné appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC162063INSHS

Décision portant nomination de M. Boris Pétric aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8562 intitulée Centre Norbert Elias.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8562 intitulée Centre Norbert Elias ;

Vu la décision DEC160979INSHS du 13 mai 2016 portant renouvellement de nomination de M. Boris Pétric en tant que directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8562 intitulée Centre Norbert Elias ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Boris Petric, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} août 2016 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162464INP

Décision portant nomination de Mme Pascale Roubin aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

Vu la décision de nomination en qualité de chargée de mission de Mme Pascale Roubin (DEC152837INP du 15 février 2016)

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Pascale Roubin Professeure des universités, est nommée en qualité de chargée de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'institut de Physique du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016.

Sa mission a pour objet la cartographie des thématiques de l'INP.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pascale Roubin demeure affectée à l'UMR7345 « Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM)» -Université d'Aix Marseille –Campus St Jérôme, Case 322- Avenue escadrille Normandie-Niemen-13397 Marseille Cedex 20

Article 2

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, Mme Pascale Roubin percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC162062INSHS

Décision portant nomination de M. Guy Faure aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7306 intitulée Institut de Recherches Asiatiques (IrAsia).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7306 intitulée Institut de Recherches Asiatiques (IrAsia) prolongeant M. Noël Dutrait aux fonctions de directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC160332INSHS du 29 février 2016 portant cessation de fonctions de M. Noël Dutrait et nomination de M. Guy Faure directeur par intérim et M. Michel Dolinsky directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7306 intitulée Institut de Recherches Asiatiques (IrAsia) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M. Guy Faure, directeur de recherche 2^{ème} classe du CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de M. Noël Dutrait admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2016.

II. M. Michel Dolinsky, maître de conférence à l'Université d'Aix Marseille, est nommé directeur adjoint de cette même unité à compter du 1^{er} août 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC170544DR12

Décision portant nomination de Mme Sarah SCAGLIONE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) et nommant M. Jean-Paul BORG en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7258¹ en date du 16/01/2014 ;

Considérant que Mme Sarah SCAGLIONE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Provence et Corse du 11 au 13 mars 2014 et du 25 au 27 mars 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sarah SCAGLIONE, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM), à compter du 1^{er} juillet 2016.

Mme Sarah SCAGLIONE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sarah SCAGLIONE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 7/02/2017

Le directeur de l'unité
M. Jean-Paul BORG

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Délégué Régional de l'INSERM
M. Dominique NOBILE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC170280INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Romain Lacoste, directeur par intérim de l'unité propre de service n°846 intitulée « Station de primatologie »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151310DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité propre de service n°846 intitulée « Station de primatologie » et nommant M. Jean-Louis Nahon directeur de cette unité ;

Vu l'avis de la directrice de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Louis Nahon, directeur de l'unité propre de service susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} janvier 2017.

II. A compter de cette même date, M. Romain Lacoste, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité propre de service susvisée, jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 mars 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC162789INS2I

Décision portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°152470INS2I du 12 janvier 2016 portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian JUTTEN, professeur à l'Université Joseph Fourier Grenoble 1, est prolongé dans ses fonctions en qualité de chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant du « Signal et ERC ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian JUTTEN, demeure affecté au Laboratoire Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA-lab) – UMR5216 – Grenoble.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, M. Christian JUTTEN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 FEV. 2017**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Anges
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162683INSB

Décision portant nomination de M. Jean-François Ghiglione aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche n°3724 intitulée « Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151728INSU en date du 2 décembre 2015 portant création de la fédération de recherche n°3724 intitulée « Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer » et nommant M. Vincent Laudet, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-François Ghiglione, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de la fédération de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC170224DR13

Décision portant nomination de M. Morgan PELLERANO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5247 intitulée IBMM et nommant M. DUMY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5247¹ en date du 15/12/2016;

Considérant que M. Morgan PELLERANO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Morgan PELLERANO, *IE*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5247 intitulée IBMM, à compter du 15 décembre 2016.

M. Morgan PELLERANO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Morgan PELLERANO, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 24 janvier 2017

Le directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa des partenaires (si nécessaire)

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale)

Pascal DUMY
Directeur de l'IBMM

IBMM Institut des Biomolécules Max Mousseron
UMR 5247 UM, CNRS, ENSCM
Faculté de Pharmacie Bâtiment E
15 avenue Charles Flayault - BP 14491
34093 MONTPELLIER Cedex 5



Le Président de
Université de Montpellier

Philippe AUGÉ

DEC170850INSIS

Décision portant nomination de M. Alain Dollet aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3358 intitulée « IN'SOL »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142126DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3358 intitulée « IN'SOL » et nommant M. Gilles Flamant directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017 :

M. Alain Dollet, directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service UMS3358 jusqu'au terme du mandat de l'unité, en remplacement de M. Gilles Flamant, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mars 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC170493INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent SIMOULIN, Directeur et Mme Marie-Gabrielle SURAUD, Directrice adjointe, et nomination de Mme Marie-Gabrielle SURAUD, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5044 intitulée Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5044 intitulée Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP) et nommant M. Vincent Simoulin directeur de cette unité;

Vu l'accord des partenaires;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Vincent Simoulin, directeur et de Mme Marie-Gabrielle Suraud, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1^{er} février 2017.

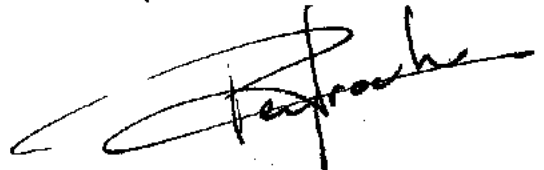
II. A compter de cette même date, Mme Marie-Gabrielle Suraud, professeur à l'Université de Toulouse III Paul Sabatier, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte susvisée, jusqu'au 31 juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 FEV. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 98 53 90

DEC170191INSMI

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Vincent Guedj directeur par intérim de l'unité mixte de recherche 5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse et nommant M. Serge Cohen, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Serge Cohen, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 15 février 2017.

II. A compter de cette même date, M. Vincent Guedj, professeur à l'université Paul Sabatier, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 15 août 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga
tion,
La directrice générale
déléguée à la science



Anne Peyroche

DEC170570INSHS

Décision portant nomination de M. Urtzi Etxeberria aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5478 intitulée Centre de Recherche sur la Langue et les Textes Basques-IKER

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment l'unité mixte de recherche n° 5478 intitulée Centre de Recherche sur la Langue et les Textes basques et nommant M. Ricardo Etxepare directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Urtzi Etxeberria, chargé de recherche 1^{ère} classe au CNRS est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 1^{er} février 2017 au 31 juillet 2017.

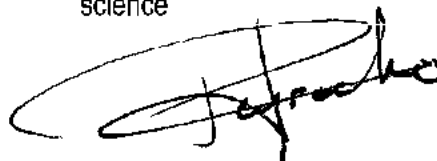
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

8 - MARS 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 00

DEC151891DR16

Décision portant nomination de Mme Valérie PICHOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR3134 intitulée Centre d'études Alexandrines (CEALEX)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Mme Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la Circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 151448INSHS du 20 juillet 2015 nommant Mme Marie-Dominique NENNA aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n°3134 intitulée « Centre d'Etudes Alexandrines » à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

Vu l'avis de la directrice de l'Unité en date du 25/07/2015

Considérant que Mme Valérie PICHOT a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord, du 1^{er} au 3 juin 2015, puis du 29 juin au 1^{er} juillet 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Valérie PICHOT, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3134 intitulé Centre d'études Alexandrines (CEALEX) à compter du 1^{er} août 2015.

Mme Valérie PICHOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie PICHOT est placée directement sous l'autorité de la directrice de l'USR3134.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 août 2015



La directrice de l'USR 3134



La déléguée régionale de Paris Michel-Ange



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Décision portant nomination de M. Eric Wittersheim en qualité de directeur et nomination de Mmes Nathalie Ferré et Joëlle Vailly en qualité de directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n°8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences Sociales, Politique, Santé (IRIS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences Sociales, Politique, Santé (IRIS) et nommant M. Marc Bessin directeur et M. Alban Bensa, directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC1600059INSHS du 16 mars 2016 portant nomination M. Eric Wittersheim en qualité de directeur par intérim et de Mmes Nathalie Ferré et Joëlle Vailly en qualité de directrices adjointes par intérim, de l'unité mixte de recherche n°8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences Sociales, Politique, Santé (IRIS) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M.Eric Witterssheim, maître de conférences à l'EHESS, est nommé directeur de l'unité mixte susvisée à compter du 1^{er} août 2016 en remplacement de M. Marc Bessin appelé à d'autres fonctions.

I. Mmes Nathalie Ferré, maître de conférences et Joëlle Vailly chargée de recherches à l'INSERM, sont nommées directrices adjointes de l'unité mixte susvisée à compter du 1^{er} août 2016 en remplacement de M. Alban Bensa appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162204INSHS

Décision portant nomination de M. Lamine Gueye, directeur par intérim et de M. Jean-Luc Peiry, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte internationale UMI3189 intitulée Environnement, Santé, Sociétés.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122890DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°3189 intitulée Environnement, Santé, Sociétés et nommant M. Gilles BOETSCH directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M. Lamine Gueye, Recteur de l'Université Alioune Diop de Bambey (Sénégal), est nommé directeur par intérim de l'unité mixte internationale susvisée à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 1^{er} février 2017.

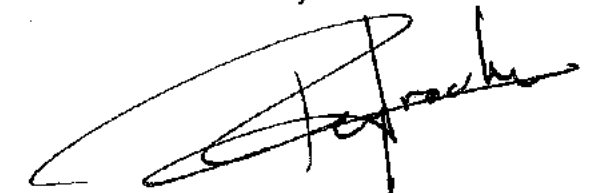
II. M. Jean-Luc Peiry, Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte internationale susvisée à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 1^{er} février 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 SEP. 2016**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 98 53 90

DEC162065INSHS

Décision portant nomination de Mme Isabelle Charleux aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8582 intitulée Groupe Sociétés, Religions, Laïcités.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8582 intitulée Groupe Sociétés, Religions, Laïcités et nommant M. Philippe Portier, directeur, et M. Vincent Goossaert, directeur adjoint ;

Vu la décision DEC160061INSHS du 16 mars 2016 portant nomination de Mme Isabelle Charleux en tant que directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°8582 intitulée Groupe Sociétés, Religions, Laïcités ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Isabelle Charleux, chargée de recherche 2^{ème} classe CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} août 2016 en remplacement de M. Vincent Goossaert démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC162839INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Dionigi ALBERA et nomination de M. Benoît FLICHE aux fonctions de directeur par intérim et de M. Christophe PONS aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7307 intitulée Institut d'Ethnologie Méditerranéenne, Européenne et Comparative (IDEMEC).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7307 intitulée Institut d'Ethnologie Méditerranéenne, Européenne et Comparative (IDEMEC) et nommant M. Dionigi ALBERA directeur de cette unité.

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant notamment prolongation de l'unité mixte de recherche n°7307 intitulée Institut d'Ethnologie Méditerranéenne, Européenne et Comparative (IDEMEC).

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Dionigi ALBERA directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} janvier 2017.

II. A compter de cette même date et jusqu'au 31 juillet 2017,

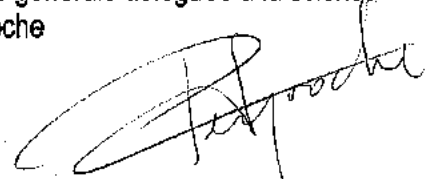
- M. Benoît FLICHE, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité ;
- M. Christophe PONS, chargé de recherche CNRS nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 95 40 00
F. 01 44 95 53 90

DEC170933DR16

Décision portant nomination de Mme Marie-Claire BERTELLE aux fonctions de responsable ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marie-Claire BERTELLE, Ingénieur d'Etudes de première classe, est nommée, à compter du 15 mars 2017 responsable Ressources Humaines de la délégation Paris Michel-Ange en remplacement de Mme Annie PARDO.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mars 2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Hélène NAFTALSKI-MAURY

DEC162830INSHS

Décision portant nomination de Mme Catherine Pujol, aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche USR3140 intitulée « Institut français d'études sur l'Asie centrale ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'USR3140 intitulée « Institut français sur l'Asie centrale », nommant M. Olivier Ferrando, directeur ;

Vu la décision DEC161395INSHS du 28 juillet 2016 portant cessation de fonction de M. Olivier Ferrando et nommant Mme Catherine Pujol aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche USR3140 intitulée « Institut français sur l'Asie centrale » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Catherine Pujol, Professeure à l'Inalco, est nommée directrice de l'unité de service et de recherche susvisée à partir du 1^{er} janvier 2017 pour une période de cinq ans.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC162879INSHS

Décision portant renouvellement de nomination de M. Denis Hermann en tant que directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3139 intitulée Institut Français de Recherche en Iran.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC162204INSHS du 1^{er} décembre 2016 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3139 intitulée Institut Français de Recherche en Iran et nommant M. Denis Hermann en qualité de directeur par intérim pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016.

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Denis Hermann, chargé de recherche au CNRS, est maintenu dans ses fonctions de directeur par intérim à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 juillet 2017.

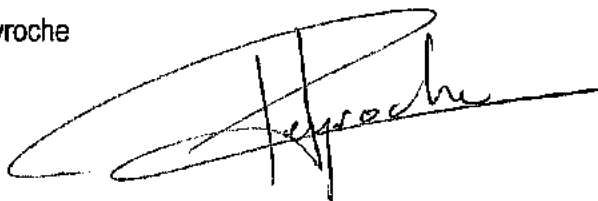
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science

Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162204INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3139 intitulée Institut Français de Recherche en Iran et nomination du directeur par Intérim.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 modifiée relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision n°070037SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3139 intitulée Institut Français de Recherche en Iran et nommant Christian Bromberger, directeur ;

Vu l'avis du directeur scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Renouvellement

L'unité de service et de recherche (USR) intitulée Institut Français de Recherche en Iran, n°3139 est renouvelée pour une durée de cinq ans partir du 1^{er} septembre 2016.

Institut : Sciences Humaines et Sociales

Délégation : Délégation régionale Paris Michel-Ange

Sections d'évaluation : 32-33-38-39

Sa mission et l'orientation générale de ses recherches sont les études archéologiques, historiques, géographiques, sociologiques et anthropologiques des territoires perses et iraniens.

Article 2 – Nomination

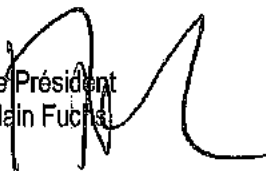
M. Denis Hermann, chargé de recherches au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **01 DEC. 2016**

Le Président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 18

T. 01 44 98 46 00
F. 01 44 98 53 90

DEC162868INSHS

Décision portant nomination de Mme Cécile SAKAI aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n°3331 intitulée « Asie orientale » UMIFRE19 Maison franco-japonaise (Tokyo).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013, portant renouvellement de l'unité de service et recherche n°3331 intitulée « Asie orientale » UMIFRE 19 Maison franco-japonaise (Tokyo) nommant M. Christophe Marquet, directeur de cette même unité ;

Vu la décision DEC161381INSHS du 28 juillet 2016 portant cessation de fonction et nomination de Mme Cécile Sakai en tant que directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3331 intitulée « Asie orientale » UMIFRE 19 Maison franco-japonaise (Tokyo) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

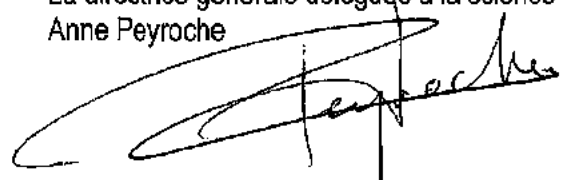
Mme Cécile SAKAI, Professeure à l'Université Paris-Diderot, est nommée directrice de l'unité de service et de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **12 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 99 40 00
F. 01 44 98 59 90

DEC171261DR16

Décision portant nomination de M. Christophe FERSING aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° 170326DR16 du 2 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Christophe FERSING, responsable par intérim du service technique et logistique de la délégation Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe FERSING, Ingénieur de recherche hors classe, est nommé, à compter du 1^{er} avril 2017, responsable du service technique et logistique de la délégation Paris Michel-Ange.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 avril 2017

Pour le président et par délégation,

Hélène NAFTALSKI-MAURY
Déléguée Régionale Paris Michel-Ange

DEC162693INP

Décision portant nomination de Mme Francine Solal aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

Vu la décision de nomination en qualité de chargée de mission de Mme Francine Solal (DEC161091INP du 15 juin 2016)

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Francine Solal, professeur des universités, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'institut de physique, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet de suivre les activités des grands instruments de l'Institut de Physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Francine Solal demeure affectée à l'UMR6251 - Institut de physique de Rennes – Campus de Beaulieu – Bâtiment 11A – 35042 Rennes Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, Mme Francine Solal percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC170526INC

Décision portant nomination de Monsieur Bruno BUJOLI aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision DEC162735INC du 16 décembre 2016 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Bruno BUJOLI en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Bruno BUJOLI, directeur de recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'Institut de chimie, **du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Chimie moléculaire aux interfaces ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Bruno BUJOLI demeure affecté à l'unité chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM) – UMR6230 Université de Nantes, 2 rue de la Houssinière – BP 92208 – 44322 NANTES CEDEX 3

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 Monsieur Bruno BUJOLI, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1 MARS 2017**


Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 98 49 13

DEC162488INP

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Greneche aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc Greneche, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'institut de physique, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi scientifique des GDR et GDRI du périmètre de l'INP et d'apporter son expertise pour les projets relevant de la matière condensée.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Greneche demeure affecté à l'UMR6283 - l'Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM) – Université du Maine - avenue Olivier Messiaen - BP 85 - 72085 Le Mans Cedex 9.

Article 2

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, M. Jean-Marc Greneche percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2017

Le président
Alain Fuchs



DEC162364DR17

Décision portant nomination de Mme Sandy Joiris aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142203INSU du 26/09/2014 portant nominations de Madame Anne-Marie TREGUIER aux fonctions de directrice et de M. François JEAN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3113 OSU-IUEM ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS 3113 en date du 29/02/2016 ;

Considérant que Mme Sandy Joiris a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 20 au 22 avril et du 18 au 20 mai 2016 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sandy Joiris, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer à compter du 1^{er} juin 2016.

Mme Sandy Joiris exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandy Joiris est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

La directrice de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Anne Marie Tréguier

Clarisse David

Visa du président de l'UBO

Mathieu Gallou



DEC162174DR17

Décision portant nomination de M. Yann Fontana aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC08A005DSI du 19 décembre 2008 nommant M. Bernard Kloareg, directeur de la fédération de recherche n°2424 intitulée Station Biologique de Roscoff ;

Vu l'avis du conseil de la FR2424 en date du **22/10/2015** ;

Considérant que M. Yann Fontana a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Bretagne Sud les 9, 10 et 11 mai et 6, 7 et 8 juin 2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Yann Fontana, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR 2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, à compter du 1^{er} juillet 2016.

M. Yann Fontana exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yann Fontana est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Bernard Kloareg

Clarisse David

Visa du président de l'UPMC

Jean CHAMBAZ

DEC170879DR18

Décision portant cessation de fonctions de M. Yann CICZORA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8204 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC143039DR18 du 05/12/2014 portant nomination de M. Yann CICZORA aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. M. Yann CICZORA, dans l'unité du CNRS n° UMR8204, à compter du 01/11/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 06/03/2017

Le directeur de l'unité
Camille LOCHT
Dr Camille Locht
Directeur de l'UIL
INSERM U1010 - CNRS UMR8204
Univ Lille Nord de France
Institut Pasteur de Lille

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Présidente Déléguée Régionale
Empêchée par délégation
L'Adjoint à la Déléguée Régionale
Alain LEMAIRE

Visa du Directeur de l'Institut Pasteur de Lille
Patrick BERCHE

DEC170616INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sylvie Aprile, directrice, de M. Bertrand Schnerb, directeur adjoint, et nomination de M. Stéphane Michonneau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis) et nommant Mme Sylvie Aprile, directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Sylvie Aprile, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} février 2017.
- II. Il est mis fin aux fonctions de M. Bertrand Schnerb, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} février 2017.
- III. A compter de cette même date, M. Stéphane Michonneau, professeur à l'Université de Lille 3, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 mars 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162795INS2I

Décision portant nomination de Mme Isabelle FANTONI aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°152468INS2I du 2 décembre 2015 portant nomination de Mme Isabelle FANTONI aux fonctions de chargée de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Isabelle FANTONI, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la « Robotique ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Isabelle FANTONI, demeure affectée au laboratoire Heuristique et diagnostic des systèmes complexes (HEUDIASYC) – UMR7253 – Compiègne.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, Mme Isabelle FANTONI, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 FEV. 2017**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC170884DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Rafael MUELA, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC170226DCIF du 24 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Rafael MUELA, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Alsace » du CNRS

VU, la décision DEC170885DCIF du 8 mars 2017 portant nomination de Madame Sonia DUVAL, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

D E C I D E

Art 1^{er} – Monsieur Rafael MUELA, Inspecteur des finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » à compter du 15 mars 2017.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 mars 2017


Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC170885DCIF

Décision portant nomination de Madame Sonia DUVAL, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC170884DCIF du 8 mars 2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Rafael MUELA, agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

VU, la lettre 6 mars 2017, réf. RH-1B/2017/03/2297, de la Direction générale des Finances publiques donnant agrément à Madame Sonia DUVAL, inspectrice des finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Sonia DUVAL, inspectrice des finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » à compter du 15 mars 2017 en remplacement de Monsieur Rafael MUELA.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 mars 2017


Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC 162898INSMI

Décision portant nomination de M. Olivier Goubet aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par les activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier Goubet, Professeur des universités est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des relations avec les Alliances.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier Goubet demeure affecté à l'UMR7352 (LAMFA) dirigée par Fabien Durand.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 M. Olivier Goubet, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

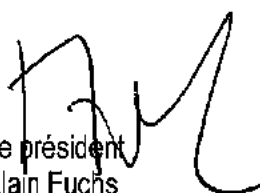
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **09 FEV. 2017**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162798INP

Décision portant nomination de M. Thomas Frisch, directeur par intérim de la fédération de recherche FR2800 intitulée «Institut Wolfgang Döblin (IWD)»

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122740DSI en date du 05 janvier 2012 portant notamment renouvellement de la fédération de recherche n°2800 intitulée « Institut Wolfgang Döblin (IWD) » ;

Vu la décision DEC151309DGDS portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC162553INP portant nomination de M. Mederic Argentina, directeur par intérim de la fédération de recherche FR2800 intitulée «Institut Wolfgang Döblin (IWD)» ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord des cotutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 juin 2017, M. Thomas Frisch, professeur des universités à l'Université de Nice Sophia Antipolis, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche FR2800 intitulée «Institut Wolfgang Döblin (IWD)» en remplacement de Monsieur Médéric Argentina, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mars 2017

Pour le président et par délégation
la directrice générale déléguée à la science

Anne Peyroche

DEC150746DAJ

Décision portant cessation des fonctions de M. Michel Tararine, directeur du bureau du CNRS à Moscou

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC111999DAJ du 29 août 2011 portant nomination de M. Michel Tararine aux fonctions de directeur du bureau CNRS à Moscou ;

Vu la décision DEC132509DAJ du 2 septembre 2013 portant renouvellement de M. Michel Tararine aux fonctions de directeur du bureau CNRS à Moscou ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 30 novembre 2014, il est mis fin aux fonctions de M. Michel Tararine, directeur du Bureau du CNRS à Moscou.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

06 MARS 2015


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC162844DIST

Décision portant nomination de M. Serge BAUIN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100176DAJ portant création et organisation de la direction de l'information scientifique et technique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Serge Bauin, Ingénieur de recherche de classe exceptionnelle, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice générale déléguée à la science pour la direction de l'information scientifique et technique, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le libre accès aux publications scientifiques.

Pour l'exercice de cette mission, M. Serge Bauin demeure affecté à la Bibliothèque de sciences humaines et sociales Descartes CNRS (UMS 3036).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 M. Serge Bauin, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC170213DAJ

Décision portant fin de fonction et nomination de Mme Corinne Feullar aux fonctions de directrice par intérim de l'UPS intitulée unité de logistique internationale services et soutien aux expériences (UPS ULISSE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC133049DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2966 intitulée unité de logistique internationale services et soutien aux expériences (UPS ULISSE) ;

Vu la décision DEC130694IN2P3 du 7 mars 2013, portant nomination de Mme Corinne Feullar aux fonctions de sous-directrice de l'UPS ULISSE ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Corinne Feullar, ingénieure d'étude, est nommée directrice par intérim de l'UPS intitulée « unité de logistique internationale services et soutien aux expériences » (UPS ULISSE) à compter du 1^{er} mars 2017 en remplacement de M. Philippe Brion, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 février 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170555DRH

Décision portant modification de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat en son article 35,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

Vu la décision DEC150878DRH du 20 mars 2015 relative à la Commission de Réforme

DECIDE :

Article 1

La décision DEC150878DRH est complétée ainsi qu'il suit :

1. Représentant des personnels, titulaires :

Monsieur Pierre Yves Canto, en remplacement de Madame Yveline Laverret représentant du corps des Techniciens de Recherche,

2. Représentant des personnels, suppléants :

Madame Edwige Buttet, en remplacement de Madame Isabelle NONDIER représentant du corps des Techniciens de Recherche,

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/02/2017

Alain Fuchs

DEC152757DAJ

Décision portant nomination de Mme Ursula Bassler aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'IN2P3 ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Ursula Bassler, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe de l'IN2P3, à compter du 1^{er} février 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 février 2016

Alain Fuchs

DEC170319DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck NEVEU, directeur de l'unité FR2393 intitulée Institut de linguistique française, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2393, intitulée « Institut de linguistique française », dont le directeur est Monsieur Franck NEVEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Franck NEVEU, directeur de l'unité FR2393, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

:

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck NEVEU, délégation de signature est donnée à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142745DR01 du 27 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 01 Février 2017



La déléguée régionale
Anne-Françoise Duval

Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel ZYTNICKI, directeur de l'unité FR3636 intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints Pères, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC141982INSB du 28 août 2014 portant nomination de Monsieur Daniel ZYTNICKI directeur par intérim, de l'unité FR3636, intitulée Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints Pères ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel ZYTNICKI, directeur par intérim de l'unité FR3636, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel ZYTNIKI, délégation de signature est donnée à Monsieur Florian WASZAK, Directeur de recherche 2^{ème} classe, et Madame Cendra AGULHON, chargée de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142895DR01 du 2 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Iordanis KERENIDIS, directeur de l'unité FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC151577DASTR du 15 juillet 2015 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité FR3640, intitulée « Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) », dont le directeur est Monsieur Iordanis KERENIDIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Iordanis KERENIDIS, directeur de l'unité FR3640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Iordanis KERENIDIS, délégation de signature est donnée à Madame Noëlle DELGADO, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150432DR01 du 3 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170331DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul COLLEYN, directeur de l'unité GDR3357 intitulée L'Image en anthropologie (IMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision n° DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3357, intitulée « L'image en anthropologie », dont le directeur est Monsieur Jean-Paul COLLEYN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul COLLEYN, directeur de l'unité GDR3357, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul COLLEYN, délégation de signature est donnée à Madame Véronique LAUTIER, Ingénieure de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150196DR01 du 20 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Marianne BARBU-ROTH, directrice de l'unité GDR3440 intitulée Neurosciences cognitives du développement, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3440, intitulée « Neurosciences cognitives du développement », dont la directrice est Madame Marianne BARBU-ROTH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marianne BARBU-ROTH, directrice de l'unité GDR3440, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC142507DR01 du 23 octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale
Anne-Françoise DUVAL

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Raf JOCKERS, directeur de l'unité GDR3545 intitulée Les récepteurs couplés aux protéines G – de la physiologie au médicament, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision n° 120060DSI du 1^{er} janvier 2012 portant création de l'unité GDR3545, intitulée « Les récepteurs couplés aux protéines G – de la physiologie au médicament », dont le directeur est Monsieur Ralf JOCKERS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Ralf JOCKERS, directeur de l'unité GDR3545, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ralf JOCKERS, délégation de signature est donnée à Madame Michelle LIU, Ingénieur d'études 1^{er} classe, et Monsieur Yannig PAUCHONT, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC123233DR01 du 17 décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bertrand LUDES, Responsable de l'antenne de l'unité UMR5288 située à Montrouge intitulée « Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse (AMIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5288 intitulée « Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse (AMIS) », dont le directeur est Monsieur Eric CRUBERY ;

Considérant la création d'un centre financier numéroté 3472, rattaché à l'UMR 5288, destiné à assurer le fonctionnement de l'antenne de l'unité située à Montrouge et gérée par la Délégation Paris Villejuif

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand LUDES, Professeur des universités, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles dans le centre financier 3472, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

attribué à l'équipe installée à l'antenne de Montrouge et gérés dans le centre financier n°3472 ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC161314DR01 du 13 juin 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Zoi KAPOULA-SAINTE-FARE GARNOT, directrice de l'unité GDR3700 intitulée Esthétique Arts & Sciences ESARS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;
- Vu** la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3700, intitulée « Esthétique Arts & Sciences ESARS », dont la directrice est Madame Zoi KAPOULA-SAINTE FARE GARNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Zoi KAPOULA-SAINTE FARE GARNOT, directrice de l'unité GDR700, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Zoi KAPOULA-SAINTE FARE GARNOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Florian WASZAK, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162436DR01 du 17 octobre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bertrand LUDES, Responsable de l'antenne de l'unité UMR5288 située à Montrouge intitulée « Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse (AMIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5288 intitulée « Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse (AMIS) », dont le directeur est Monsieur Eric CRUBERY ;

Considérant la création d'un centre financier numéroté 3472, rattaché à l'UMR 5288, destiné à assurer le fonctionnement de l'antenne de l'unité située à Montrouge et gérée par la Délégation Paris Villejuif

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand LUDES, Professeur des universités, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles dans le centre financier 3472, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



attribué à l'équipe installée à l'antenne de Montrouge et gérés dans le centre financier n°3472 ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC161314DR01 du 13 juin 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170337DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cédric GENDROT, directeur par intérim, de l'unité UMR7018 intitulée Laboratoire de phonétique et phonologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC161355INSHS du 7 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Cédric GENDROT aux fonctions de directeur par intérim et de Madame Cécile FOUGERON aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité UMR7018, intitulée « Laboratoire de phonétique et phonologie » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cédric GENDROT, directeur par intérim de l'unité UMR7018, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric GENDRON, délégation de signature est donnée à Madame Cécile FOUGERON, Directrice de recherche 2^{ème} classe, et de Madame Gwenaëlle LO BUE, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162440DR01 du 18 octobre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170338DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Martial FOUCAULT, directeur de l'unité UMR7048 intitulée Centre de recherches politiques de Sciences Po, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-699 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC140741INSHS du 21 février 2014 portant nomination de Monsieur Martial FOUCAULT, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7048, intitulée « Centre de recherches politiques de Sciences Po » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Martial FOUCAULT, directeur de l'unité UMR7048, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martial FOUCAULT, délégation de signature est donnée à Monsieur Madani CHEURFA, Secrétaire général, et à Madame Christine GIRE, chargée de mission auprès du directeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150964DR01 du 26 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 01 Février 2017



La déléguée régionale
Anne-Françoise Duval

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marco OBERTI, directeur de l'unité UMR7049 intitulée Observatoire sociologique du changement, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7049, intitulée « Observatoire sociologique du changement », dont le directeur est Monsieur Marco OBERTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marco OBERTI, directeur de l'unité UMR7049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marco OBERTI, délégation de signature est donnée à Madame Marie FARGE FERRAZZINI, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC1428840DR01 du 1^{er} décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170340DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain DIECKHOFF, directeur de l'unité UMR7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7050, intitulée « Centre d'études et de recherches internationales », dont le directeur est Monsieur Alain DIECKHOFF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

1. Délégation est donnée à Monsieur Alain DIECKHOFF, directeur de l'unité UMR7050, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
2. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
4. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Délégation est donnée à Monsieur Alain DIECKHOFF, directeur de l'unité UMR7050, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

Article 3

La décision n° DEC140216DR01 du 20 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 20 Février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé PETITE, directeur de l'unité UMR7052 intitulée Laboratoire de Bioingénierie et Biomécanique Ostéo-articulaires (B2OA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR7052, intitulée « Laboratoire de Bioingénierie et Biomécanique Ostéo-articulaires (B2OA) », dont le directeur est Monsieur Hervé PETITE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hervé PETITE, directeur de l'unité UMR7052, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé PETITE, délégation de signature est donnée à Monsieur Nathanaël LAROCLETTE, Assistant ingénieur, Madame Delphine LOGEART-AVRAMOGLOU, Chargé de recherche 1^{ère} classe, et Monsieur Morad BENSIDHOUM, Chargé de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC1503330DR01 du 26 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170342DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent LIMAT, directeur de l'unité UMR7057 intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes (MSC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC16669INSIS du 27 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Laurent LIMAT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes (MSC) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent LIMAT, directeur de l'unité UMR7057, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent LIMAT directeur par intérim, délégation de signature est donnée à Madame Florence GAZEAU, Directrice de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC160963DR01 du 22 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

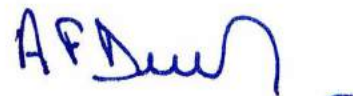
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur François MAUREL, directeur de l'unité UMR7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR7086, intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS) », dont le directeur est Monsieur François MAUREL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François MAUREL, directeur de l'unité UMR7086, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François MAUREL, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-François QUENIN, Ingénieur d'étude 1^{ère} classe, et Monsieur Jean-Christophe LACROIX, Professeur de l'université classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC150338DR01 du 26 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel BORGETTO, directeur de l'unité UMR7106 intitulée Centre d'études et de recherches en sciences administratives et politiques CERSA, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008, approuvant le renouvellement de l'unité UMR7106, intitulée « Centre d'études et de recherches en sciences administratives et politiques CERSA », dont le directeur est Monsieur Jacques CHEVALLIER ;

Vu la décision DEC 140508INSHS du 3 mars 2014, portant renouvellement de l'unité UMR7106, intitulé « Centre d'études et de recherche en sciences administratives et politiques CERSA » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel BORGETTO, directeur de l'unité UMR7106, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à



l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BORGETTO, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves SUREL, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC123149DR01 du 11 décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre FRANCOIS, directeur de l'unité UMR7107 intitulée Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC152754INSHS du 5 avril 2016 portant nomination de Monsieur Alexandre FRANCOIS, directeur et de Monsieur Lameen SOUAG, directeur adjoint, de l'unité 'UMR7107, intitulée « Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre FRANCOIS, directeur de l'unité UMR7107, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre FRANCOIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Lameen SOUAG, Chargé de recherche 2^{ème} classe et Madame Anissa FORGET, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC161048DR01 du 11 mai 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BONAMI, directeur de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle-LLF, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC162071INSHS du 6 septembre 2016 portant nomination de Monsieur BONAMI aux fonctions de directeur et de Madame Catherine DONATI, directrice adjointe de l'unité UMR7110, intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle LLF » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BONAMI, directeur de l'unité UMR7110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BONAMI, délégation de signature est donnée à Madame Caterina DONATI, Professeur des universités, et Madame Viviane MAKOUGNI SIGE, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162317DR01 du 26 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170357DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations CSO, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7116 intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO), dont le directeur est Monsieur Olivier BORRAZ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BORRAZ, délégation de signature est donnée à Madame Edith MARTINE, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, et Monsieur Yannick LE GRESSUS, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143211DR01 du 16 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain SCHAFFNER, directeur de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7172, intitulée « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité », dont le directeur est Monsieur Alain SCHAFFNER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain SCHAFFNER, directeur de l'unité UMR7172, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain SCHAFFNER, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX, Directeur de recherche 2^{ème} classe, et Madame Josette RIO, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142890DR01 du 1^{er} décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier DESCAMPS, directeur de l'unité UMR7184 intitulée Institut d'histoire du droit, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7184, intitulée « Institut d'histoire du droit », dont le directeur est Monsieur Olivier DESCAMPS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier DESCAMPS, directeur de l'unité UMR7184, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DESCAMPS, délégation de signature est donnée à Madame Corinne COHEN COUDAR, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142888DR01 du 3 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Hugues BLAUDIN DE THE, directeur de l'unité UMR7212 intitulée Pathologie et virologie moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC14325DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR7212, intitulée « Pathologie et virologie moléculaire », dont le directeur est Monsieur Hugues BLAUDIN DE THE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hugues BLAUDIN DE THE, directeur de l'unité UMR7212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues BLAUDIN DE THE, délégation de signature est donnée à Madame Patricia ROSINEL, Technicien de classe normal, et Madame Soniah RAHARINOSY, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162548DR01 du 16 novembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170366DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jonathan WEITZMAN, directeur de l'unité UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR7216, intitulée « Epigénétique et destin cellulaire », dont le directeur est Monsieur Jonathan WEITZMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jonathan WEITZMAN, directeur de l'unité UMR7216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jonathan WEITZMAN, délégation de signature est donnée à Madame Valérie MEZGER, Directrice de recherche 2^{ème} classe, Monsieur Xavier JOURDAN, Technicien de classe supérieur, et Madame Ingrid CITERNE, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160939DR01 du 18 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170369DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier COMPAGNON, directeur de l'unité UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC16280DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Anne-Françoise DUVAL aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162761INSHS du 3 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Olivier COMPAGNON comme directeur de l'unité UMR7227, intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier COMPAGNON, directeur de l'unité UMR7227, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier COMPAGNON, délégation de signature est donnée à Monsieur Banduka DA SILVA, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162221DR01 du 7 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe SAVARIN, directeur de l'unité UMR7244 intitulée Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC162043DASTR du 26 juillet 2016 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS ;

Vu la décision DEC162705INC du 27 juillet 2016 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Philippe SAVARIN, directeur par intérim de l'unité UMR7244, intitulée « Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe SAVARIN, directeur par intérim de l'unité UMR7244, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC170049DR01 du 6 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170373DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Pollet SAMVELIAN, directrice de l'unité UMR7528 intitulée Mondes iranien et indien, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant la prolongation de l'unité UMR7528, intitulée « Mondes iranien et indien », dont la directrice est Madame Pollet SAMVELIAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Pollet SAMVELIAN, directrice de l'unité UMR7528 de l'unité], à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pollet SAMVELIAN, délégation de signature est donnée à Madame Maria SZUPPE, Chargée de recherches, et Madame Christine RIVIERE, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC1431471DR01 du 11 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GORCEIX, directeur de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC162043DASTR du 26 juillet 2016 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant le renouvellement de l'unité UMR7538, intitulée « Laboratoire de physique des lasers », dont le directeur est Monsieur Olivier GORCEIX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GORCEIX, directeur de l'unité UMR7538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GORCEIX, délégation de signature est donnée à Madame Solen GUEZENEC, Assistant ingénieur, et Madame Carole GRANGIER, Technicien de classe supérieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170147DR01 du 16 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170375DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Elodie ANXOLABEHERE, directrice de l'unité UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC162884INC du 20 janvier 2017 portant nomination de Madame Elodie ANXOLABEHERE, directrice de l'unité UMR7591, intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elodie ANXOLABEHERE, directrice de l'unité UMR7591, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elodie ANXOLABEHERE, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc ROBERT, Professeur des universités classe exceptionnelle, et Madame Julie ROY, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162405DR01 du 26 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170376DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Giuseppe BALDACCI, directeur de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR7592, intitulée « Institut Jacques Monod », dont le directeur est Monsieur Giuseppe BALDACCI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Giuseppe BALDACCI, directeur de l'unité UMR7592, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Giuseppe BALDACCI, délégation de signature est donnée à Monsieur Roger KARESS, Directeur de recherche 1^{ère} classe, Madame Valérie SABOURAUD, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, et Monsieur Stéphane HOYEZ, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162684DR01 du 2 décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

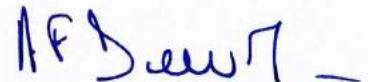
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Emilie AUSSANT, directrice de l'unité UMR7597 intitulée Histoire des théories linguistiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR7597, intitulée « Histoire des théories linguistiques », dont la directrice est Madame Emilie AUSSANT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Emilie AUSSANT, directrice de l'unité UMR7597, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emilie AUSSANT, délégation de signature est donnée à Madame Nita JACQUIN, Technicien de classe exceptionnelle, et Monsieur Christian PUECH, Professeur des universités 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150718DR01 du 23 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170378DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas LEULLIOT, directeur de l'unité UMR8015 intitulée Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8015, intitulée « Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques », dont le directeur est Monsieur Nicolas LEULLIOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas LEULLIOT, directeur de l'unité UMR8015, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas LEULLIOT, délégation de signature est donnée à Madame Cathy BONAMOUR DU TARTRE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151722DR01 du 21 juillet 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170379DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cyrille NICAUD, directeur de l'unité UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC151577DASTR du 15 juillet 2015 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS – Délégation Paris-Villejuif de l'unité UMR8049, intitulée « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge », dont le directeur est Monsieur Cyril NICAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cyril NICAUD, directeur de l'unité UMR8049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cyril NICAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Jamal NAJIM, Directeur de recherche, et Madame Corinne PALESCANDOLO, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162399DR01 du 10 octobre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170381DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane SABOURAU directeur de l'unité UMR8050 intitulée Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMR8050, intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées », dont le directeur est Monsieur Stéphane SABOURAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane SABOURAU, directeur de l'unité UMR8050, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SABOURAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GUEDON, professeur des universités 1^{er} classe, Monsieur Raphaël DANCHIN, professeur des universités classe exceptionnelle, et Monsieur Mathieu MEYER, professeur des universités classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162619DR01 du 24 novembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170383DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8061, intitulée « Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique », dont le directeur est Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de l'unité UMR8061, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Marwan RASHED, Professeur des universités 2^{ème} classe, et Madame Juliette LEMAIRE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142378DR01 du 3 octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170384DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8070, intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux, dont le directeur est Monsieur Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8070, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC150337DR01 du 26 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170385DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8104, intitulée « Institut Cochin », dont le directeur est Monsieur Pierre-Olivier COURAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier COURAUD, directeur de l'unité UMR8104, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, délégation de signature est donnée à Madame Karine LANINI, Ingénieur de recherche, Madame Fatma BEN ABDALLAH, Assistant Ingénieur, Madame Sandrine DUARTE, Ingénieur d'étude, Monsieur Yannig PAUCHONT, Technicien classe exceptionnelle, Madame Patricia MERALLI, Technicien classe exceptionnelle, Madame Maryline BAJOLLE, Assistant Ingénieur, et Madame Véronique CHAUVIN, Technicien de classe supérieure, Madame Christine BARRIOS, Technicien de classe supérieur, Madame Laetitia COINTEMENT, Technicien de classe normal, Madame Sofia DE ALMEIDA, technicien de classe normal, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150886DR01 du 17 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 23 février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170386DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118 intitulée Laboratoire Physiologie Cérébrale, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8118, intitulée «Laboratoire Physiologie Cérébrale », dont la directrice est Madame Isabel LLANO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabel LLANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Thibault COLLIN, Professeur des universités 2^{ème} classe, et Madame Chantal RAPHAN, Secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162700DR01 du 2 décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170388DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'unité UMR8119 intitulée Centre de Neurophysique, Physiologie et Pathologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8119, intitulée « Centre de Neurophysique, Physiologie, et Pathologie », dont le directeur est Monsieur Claude MEUNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'unité UMR8119, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MEUNIER, délégation de signature est donnée à Madame Claire LEGAY, Professeur, et Madame Carole SENS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142750DR01 du 27 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'unité UMR8134 intitulée Laboratoire, Territoires et Sociétés (LATTS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC152781INSHS du 02 février 2016 portant nomination de Madame Valérie NOVEMBER aux fonctions de directrice et de Messieurs Gilles JEANNOT et Pascal UGHETTO aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR8134, intitulée « Laboratoires Techniques, Territoires et Sociétés » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'unité UMR8134 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie NOVEMBER, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles JEANNOT, Ingénieur divisionnaire des TPE à l'Ecole des Ponts Paristech, Monsieur Pascal UGHETTO, Professeur des universités, et Madame Virginia FREY, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe , aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162322DR01 du 27 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170391DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mark VAN DE VELDE, directeur de l'unité UMR8135 intitulée Langage, Langues et Cultures d'Afrique noire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC152756INSHS du 22 décembre 2015 portant nomination Monsieur Mark VAN DE VELDE aux fonctions de directeur et de Madame Yvonne TREIS aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR8135, intitulée « Langage, Langues et Culture d'Afrique noire-LLACAN » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mark VAN DE VELDE, directeur de l'unité UMR8135 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mark VAN DE VELDE directeur, délégation de signature est donnée à Madame Yvonne TREIS, Chargée de recherche 1^{ère} classe, Monsieur Claude RILLY, chargé de recherche 1^{ère} classe, Madame Jeanne ZERNER, ingénieur d'étude 1^{ère} classe, et Mme Magali SANSONETTI-DIRAISON, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151759DR03 du 28 juillet 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 22 février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric WITTERSHEIM, directeur de l'unité UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences Sociales, Politique, Santé (IRIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC162064INSHS du 10 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Eric WITTERSHEIM en qualité de directeur et nomination de Mesdames Nathalie FERRE et Joëlle VAILLY en qualité de directrices adjointes de l'unité UMR8156 intitulée « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences Sociales, Politique, Santé (IRIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric WITTERSHEIM, directeur de l'unité UMR8156, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric WITTERSHEIM, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle VAILLY, Chargée de recherche, Madame Nathalie FERRE, Professeur, Madame Emilie JACQUEMOT, Ingénieur d'études, et Madame Estelle GIRARD, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162562DR01 du 17 novembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision donnant délégation de signature à Madame Véronique BOUDON, directrice de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes-archéologie-histoires, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8167, intitulée « Orient et Méditerranée, textes-archéologie-histoires, dont la directrice est Madame Véronique BOUDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique BOUDON, directrice de l'unité UMR8167, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BOUDON, délégation de signature est donnée à Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET, Directrice de recherche 1^{ère} classe, Madame Sylvie DENOIX, Directrice de recherche 2^{ème} classe, Monsieur Vincent DEROCHE, Directeur de recherche 2^{ème} classe, Monsieur Pierre TALLET, Maître de conférences hors classe, Monsieur Olivier MUNNICH, Professeur agrégé classe exceptionnelle, Madame Marie-Véronique DIAMANT, Technicienne de classe supérieure, et Madame Carole EVENO, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150727DR01 du 23 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170395DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Louis DUPONT, directeur de l'unité UMR8185 intitulée Espace nature et culture, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8185, intitulée « Espace nature et culture », dont le directeur est Monsieur Louis DUPONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Louis DUPONT, directeur de l'unité UMR8185, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis DUPONT, délégation de signature est donnée à Madame Florence HUGUENIN-RICHARD, Maître de conférences, et Madame Carla CARVALHAIS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC42762DR01 du 28 novembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Patricia KANNOUCHE, directrice de l'unité UMR8200 intitulée Stabilité génétique et oncogénèse, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR200, intitulée « Stabilité génétique et oncogénèse », dont la directrice est Madame Patricia KANNOUCHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia KANNOUCHE, directrice de l'unité UMR8200, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia KANNOUCHE, délégation de signature est donnée à Monsieur Filippo ROSSELLI, Directeur de recherche, Madame Françoise ROYER, Assistant ingénieur, et Madame Christelle BOUCHOT, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162899DR01 du 2 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Violaine SEBILLOTTE, directrice de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC143222INSHS du 12 janvier 2015 portant nomination de Madame Violaine SEBILLOTTE directrice de l'unité UMR8210, intitulée « Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA), dont la directrice est Madame Violaine SEBILLOTTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Violaine SEBILLOTTE, directrice de l'unité UMR8210, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Violaine SEBILLOTTE, délégation de signature est donnée à Madame Nicole BELAYCHE, Directrice d'étude, Monsieur Jean-Pierre GUILHEMBET, Professeur des universités 2^{ème} classe, et Monsieur Bertrand DARLY, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150378DR01 du 29 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Cécile DAVY-RIGAUX, directrice de l'unité UMR8223 intitulée Centre de recherche de musicologique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8223, intitulée « Centre de recherche de musicologique », dont la directrice est Madame Cécile DAVY-RIGAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Cécile DAVY-RIGAUX, directrice de l'unité UMR8223, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile DAVY-RIGAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles DEMONET, Directeur adjoint, et à Madame Habiba BERKOUN Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150382DR01 du 29 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170399DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'unité UMR8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane (Eur'ORBEM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8224, intitulée « Europe orientale, balkanique et médiane « Eur'ORBEM », dont le directeur est Monsieur Xavier GALMICHE ;
- Vu** la décision DEC162725INSHS du 11 janvier 2017 portant nomination de Madame Luba JURBENSON, directrice adjointe par intérim de l'unité UMR8224, intitulée « Europe orientale, balkanique et médiane « Eur'ORBEM » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'unité UMR8224, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

- l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier GALMICHE, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine AUTANT-MATHIEU, Directrice de recherche 1^{ère} classe, et Madame Natalia BALABANOVA, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162449DR01 du 20 octobre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 23 février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à Monsieur François BRUNET, directeur de l'unité UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR8225, intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones », dont le directeur est Monsieur François BRUNET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François BRUNET, directeur de l'unité UMR8225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BRUNET, délégation de signature est donnée à Madame Mélanie TORRENT, Maître de conférences, et Monsieur Jean-Marie BOEGLIN, Adjoint administratif de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC15172DR01 du 21 juillet 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mathieu ARNOUX, directeur par intérim de l'unité UMR8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC152074INSHS du 14 octobre 2015 décision portant cessation de fonctions de Monsieur Hassan PEERHOSSAINI, directeur et nomination de Monsieur Mathieu ARNOUX, directeur par intérim de l'UMR8236, intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mathieu ARNOUX, directeur par intérim de l'unité UMR8236, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n°DEC52370DR01 du 3 novembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

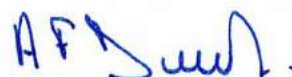
Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 27-01-2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Florence HAEGEL, directrice par intérim de l'unité UMR8239 intitulée Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC162030INSHS du 29 juillet 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Renaud DEHOUSSE, directeur, et nomination de Madame Florence HAEGEL, directrice par intérim de l'unité UMR8239, intitulée « Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence HAEGEL, directrice par intérim de l'unité UMR8239, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence HAEGEL, délégation de signature est donnée à Madame Rhadia Linda AMRANI, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162252DR01 du 14 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

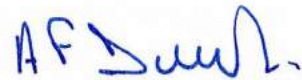
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Andrei GOREA, directeur de l'unité UMR8242 intitulée Laboratoire psychologie de la perception, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8242, intitulée « Laboratoire psychologie de la perception », dont le directeur est Monsieur Andrei GOREA ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Andrei GOREA, directeur de l'unité UMR8242, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Andrei GOREA, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry NAZZI, Directeur de recherche 1^{ère} classe, Monsieur Florian WASZAK, Directeur de recherche 2^{ème} classe, Madame Thérèse COLLINS, Professeure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151443DR01 du 19 juin 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Elisabeth CUNIN, directrice de l'unité UMR8245 intitulée Unité de recherche migrations et société (URMIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC152753INSHS du 21 décembre 2015 portant nomination de Madame Elisabeth CUNIN, directrice, Monsieur Nicolas PUIG et Monsieur Christian RINAUDO, directeurs adjoints de l'unité UMR8245, intitulée « Unité de recherche migrations et société (URMIS) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elisabeth CUNIN, directrice de l'unité UMR8245, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth CUNIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Nicole PUIG, Chargé de recherche 1^{ère} classe, et Monsieur Christian RINAUDO, Professeur des universités 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160313DR01 du 12 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, directrice de l'unité UMR8250 intitulée Laboratoire de Neurophotonique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8250, intitulée « Laboratoire de Neurophotonique », dont la directrice est Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, directrice de l'unité UMR8250, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno GASNIER, Directeur de recherche 2^{ème} classe, Monsieur François DARCHEN, Directeur de recherche 2^{ème} classe, et Monsieur Gilles TESSIER, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142900DR01 du 1^{er} décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie DUPRET, directeur de l'unité UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR8251, intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA) », dont le directeur est Monsieur Jean-Marie-DUPRET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie DUPRET, directeur de l'unité UMR8251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie DUPRET, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle COHEN TANNOUDJI, Professeur des Universités 1^{ère} classe, et Madame Françoise CONTAMINA, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150447DR01 du 3 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170415DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel SCHERMAN, directeur de l'unité UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8258, intitulée « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé », dont le directeur est Monsieur Daniel SCHERMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel SCHERMAN, directeur de l'unité UMR8258, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel SCHERMAN, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne LUCAS, Ingénieur d'étude, et Monsieur Gounassegarin VIRAPIN, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Les délégations accordées à Madame Evelyne LUCAS et Monsieur Gounassegarin VIRAPIN sont limitées à 1 000,00€ H.T pour les missions.

Article 3

La décision n° DEC141089DR01 du 27 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

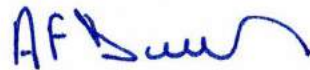
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170416DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc ROBIN, directeur de l'unité UMR8259 intitulée Département d'Economie de Sciences Po, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR8259, intitulée « Département d'Economie de Sciences Po », dont le directeur est Monsieur Jean-Marc ROBIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc ROBIN, directeur de l'unité UMR8259, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc ROBIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Roberto GALBIATI, Chargé de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162685DR01 du 2 décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170419DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric RAGUENEAU, directeur de l'unité UMR8535 intitulée Laboratoire de mécanique et technologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC141732INSIS du 18 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Frédéric RAGUENEAU, aux fonctions de directeur et de Messieurs Olivier ALLIX et Monsieur Han ZHAO aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité UMR8535, intitulée « Laboratoire de mécanique et technologie » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric RAGUENEAU, directeur de l'unité UMR8535, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric RAGUENEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice GATUINGT, Professeur des universités, Monsieur David NERON, Professeurs des universités, et Monsieur Olivier HUBERT, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161935DR01 du 27 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017

La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170420DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle RAK, directrice de l'unité UMR8537 intitulée Laboratoire de photonique quantique et moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8537, intitulée Laboratoire de photonique quantique et moléculaire, dont la directrice est Madame Isabelle RAK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle RAK, directrice de l'unité UMR8537, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle RAK, délégation de signature est donnée à Monsieur Joseph ZYSS, Professeur des universités, Madame Véronique MATHET, Ingénieur de recherche, et Madame Béatrice LEHOUX, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160851DR01 du 6 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170422DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Denis CROUZET, directeur de l'unité UMR8596 intitulée Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisation, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8596, intitulée « Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisation » dont le directeur est Monsieur Denis CROUZET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Denis CROUZET, directeur de l'unité UMR8596, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis CROUZET, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne VETTESSE, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150378DR01 du 29 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170423DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GALAND, directeur de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne GEMASS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC100032ISHS (modifiant la DEC10a004DSI) du 7 juin 2010 portant le renouvellement de l'unité UMR8598, intitulée « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne GEMASS, dont le directeur est Monsieur Olivier GALLAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GALLAND, directeur de l'unité UMR8598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GALLAND, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine NOEL, Assistante ingénieure, et à Madame Guénola Tenneson, Technicien de classe normal aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142727DR01 du 26 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 01 Février 2017

La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise Duval



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170424DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe MARTIN, directeur de l'unité UMR8599 intitulée Centre d'étude de la langue et des littératures française (CELLF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC150715INSHS du 10 mars 2015 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Christophe MARTIN, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8599 intitulée « Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe MARTIN, directeur de l'unité UMR8599, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe MARTIN, délégation de signature est donnée à Madame Claude RETAT, Directrice adjointe, et Madame Philibertine MAROLAHY, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152135DR01 du 29 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170425DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Agnès SARI, directrice de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC161250INC du 27 juillet 2016 portant nomination de Madame Marie-Agnès SARI aux fonctions de directrice et de Monsieur Laurent MICOUIN directeur adjoint de l'unité UMR8601, intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Agnès SARI, directrice de l'unité UMR8601, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Agnès SARI, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent MICOUIN, Directeur de recherche 1^{ère} classe, et Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, Directrice de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162271DR01 du 20 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170427DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier LAPREVOTE, directeur de l'unité UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8638, intitulée « Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale », dont le directeur est Monsieur Olivier LAPREVOTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier LAPREVOTE, directeur de l'unité UMR8638, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LAPREVOTE, délégation de signature est donnée à Madame Nicole MAZURE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140204DR01 du 16 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170427DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier LAPREVOTE, directeur de l'unité UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8638, intitulée « Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale », dont le directeur est Monsieur Olivier LAPREVOTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier LAPREVOTE, directeur de l'unité UMR8638, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LAPREVOTE, délégation de signature est donnée à Madame Nicole MAZURE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140204DR01 du 16 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'unité UMR9194 intitulée EXCESS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9194, intitulée « EXCESS », dont le directeur est Monsieur Francis KRAMARZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'unité UMR9194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis KRAMARZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud RICHET, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, Monsieur Sébastien DAVID, Technicien classe exceptionnelle, Monsieur Julien MORAIN, Technicien de classe normal, Monsieur Edouard CHALLE, Directeur de recherche 2^{ème} classe, et Monsieur Grégory CORCOS, Professeur Associé, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152273DR01 du 20 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Gérard ASSAYAG, directeur de l'unité UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR9912, intitulée « Sciences et Technologies de la Musique et du Son », dont le directeur est Monsieur Gérard ASSAYAG ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Gérard ASSAYAG, directeur de l'unité UMR9912, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard ASSAYAG, délégation de signature est donnée à Monsieur Hugues VINET, directeur de recherche 2^{ème} classe et à Madame Anne-Marie VAUDEVILLE, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160942DR01 du 18 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent LESNARD, directeur de l'unité UMS828 intitulée Centre de données Socio-Politiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS828, intitulée « Centre de Données Socio-Politiques », dont le directeur est Monsieur Laurent LESNARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent LESNARD, directeur de l'unité UMS828, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent LESNARD, délégation de signature est donnée à Madame Marie D'ARCIMOLES, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151426DR01 du 16 juin 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017

La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Christine ZANIN, directrice de l'unité UMS2414 intitulée Réseau Interdisciplinaire pour l'Aménagement du Territoire Européen (RIATE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMS2414 intitulé « Réseau interdisciplinaire pour l'Aménagement du Territoire Européen (RIATE) », dont la directrice est Madame Christine ZANIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christine ZANIN directrice de l'unité UMS2414, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine ZANIN, délégation de signature est donnée à Madame Marianne GUEROIS, Maître de conférences, et Madame Chloé DIDELON, Ingénieur d'études 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151428DR01 du 16 juin 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Madame Claude-Agnès REYNAUD, directrice de l'unité UMS3633 intitulée Structure Fédérative de Recherche Necker, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3633, intitulée « Structure Fédératives de Recherche Necker », dont la directrice est Madame Claude-Agnès REYNAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Claude-Agnès REYNAUD, directrice de l'unité UMS3633, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claude-Agnès REYNAUD, délégation de signature est donnée à Madame Geneviève NGUYEN, Directrice de recherche 2^{ème} classe, et Madame Stéphanie MASSARE, Assistant ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150211DR01 du 20 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UMS3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133469DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3665, intitulée « Institut des Sciences de la Communication », dont le directeur est Monsieur Pascal GRISET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UMS3665, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal GRISET, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe POTIER-THOMAS, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, et Madame Ouafa FAOUZI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143255DR01 du 18 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité UMS3726 intitulée Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe de la justice (CLAMOR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC152021INSHS du 30 septembre 2015 portant création de l'unité UMS3726, intitulée « Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe de la justice (CLAMOR), dont le directeur est Monsieur Marc RENNEVILLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité UMS3726, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005² susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
4. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
5. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc RENNEVILLE, délégation de signature est donnée à Madame Sophie VICTORIEN, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152719DR01 du 7 décembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature de Monsieur Philippe RAMIREZ, directeur de l'unité UPR299 intitulée Centre d'études Himalayennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC130267INSHS du 18 février 2013 portant nomination de Monsieur Philippe RAMIREZ directeur de l'unité UPR299, intitulée « Centre d'études Himalayennes », dont le directeur est Monsieur Philippe RAMIREZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe RAMIREZ, directeur de l'unité UPR299, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe RAMIREZ, délégation de signature est donnée à Madame Olivia AUBRIOT, Chargé de recherche, et Madame Bernadette SELLERS, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC52140DR01 du 29 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur David CHAVALARIAS, directeur de l'unité UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Ile-de-France, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UPS3611, intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Ile-de-France », dont le directeur est Monsieur David CHAVALARIAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur David CHAVALARIAS, directeur de l'unité UPS3611, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David CHAVALARIAS, délégation de signature est donnée à Madame Laurence GAREAUX, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, et Madame Catherine ROBERT, Ingénieur de recherche hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC141017DR01 du 19 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170490DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Mercedes VOLAIT, directrice de l'unité USR3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux corpus, terrains, outils » (InVisu), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité USR3103, intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux corpus, terrains, outils », dont la directrice est Madame Mercedes VOLAIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Mercedes VOLAIT, directrice de l'unité USR3103, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mercedes VOLAIT, délégation de signature est donnée à Madame Claudine PIATON, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150207DR01 du 20 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur François QUANTIN, directeur de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'Architecture Antique (IRAA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC150065INSHS du 23 janvier 2015 portant nomination de Monsieur François QUANTIN de l'unité USR3155, intitulée « Institut de recherche sur l'Architecture Antique (IRAA) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François QUANTIN, directeur de l'unité USR3155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François QUANTIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas BRESCH Ingénieur de recherche, et Madame Myriam FINCKER, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152173DR01 du 6 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stefano BOSI, directeur de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC162669INSHS du 11 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Stefano BOSI aux fonctions de directeur de l'unité USR3683, intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stefano BOSI, directeur par intérim de l'unité USR3683, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stefano BOSI, délégation de signature est donnée à Madame Christine BENICHOU, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162321DR01 du 26 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170487DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Khaled HASSOUNI, directeur de l'unité UPR3407 intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC162043DASTR du 26 juillet 2016 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS;

Vu la décision DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UPR3407, intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux », dont le directeur est Monsieur Khaled HASSOUNI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Khaled HASSOUNI, directeur de l'unité UPR3407, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif
www.dir1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Khaled HASSOUNI, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick FRANCIOSI, Directeur Adjoint, et Madame Nathalie DUROS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170158DR01 du 17 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

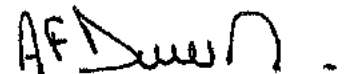
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC170780DR01

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Françoise DUVAL, délégué régional par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif aux responsables de service de la délégation

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC162804DAJ nommant Mme. Anne-Françoise Duval aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151497DAJ nommant M. Eric Chareyre aux fonctions d'adjoint au délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif, chargé du service mutualisé ;

Vu la décision DEC151537DR01 nommant Mme Cécile AIT-KACI aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation Paris-Villejuif ;

Vu la DEC162584DR01 nommant Mr Olivier GAUTIER aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151569DR01 nommant M. Jean-Marc GILLION aux fonctions de responsable du Service Logistique et Technique de la délégation Paris-Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Anne-Françoise Duval, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif, délégation est donnée à Mr Eric Chareyre, adjoint à la déléguée régionale par intérim de la circonscription Paris-Villejuif à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Françoise Duval et de Mr Eric Chareyre-, délégation est donnée à Mme. Cécile Aït- Kaci, responsable du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

service des Ressources Humaines de la circonscription Paris-Villejuif, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement, de Mme Anne-Françoise Duval et de M. Eric Chareyre, et de Mme Cécile AIT-KACI, délégation est donnée à Mr Olivier Gautier responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Paris-Villejuif à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de, Mme Anne-Françoise Duval, M. Eric Chareyre, Mme Cécile AIT-KACI et de Mr Olivier Gautier, délégation est donnée à M. Jean-Marc GILLION, responsable du service logistique et technique de la délégation Paris-Villejuif à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 5

Cette décision prend effet à compter du 01 février 2017 en remplacement de la décision n°DEC151661DR01 qui est abrogée.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 01 Février 2017

La Déléguée régionale par intérim



Anne Françoise Duval

DEC170870DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier ASSFELD, directeur de l'unité GDR3333 intitulée Réseau Français de Chimie Théorique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;
- Vu la décision DEC140017DGDS du 14 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3333, intitulée « Réseau Français de Chimie Théorique », dont le directeur est Monsieur Xavier ASSFELD;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier ASSFELD, directeur de l'unité GDR3333, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier ASSFELD, délégation de signature est donnée à Madame Céline LEONARD, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151099DR03 du 04 mai 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

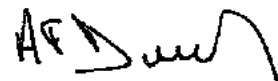
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} Février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL



FORMULAIRE DE DEMANDE D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE
DE L'ORDONNATEUR SECONDAIRE

Je, soussigné (e), (Nom, prénom) : ASSFELD Xavier

Directeur/Directrice de l'unité (Intitulé et code unité) : GDR 3333

Adresse de l'unité : 5, Boulevard Descartes. 77454, Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse électronique : xavier.assfeld@univ-lorraine.fr

Sollicite une délégation de signature du Délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif du CNRS, ordonnateur secondaire, pour signer en son nom et dans la limite des crédits CNRS gérés par l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 134 000 € HT¹ à la date de la signature de la commande, à l'exception des contrats de prestation de service.
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant notamment les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents ;

Pour les personnes suivantes ² :

QUALITE	NOM ET PRENOM	STATUT Titulaire ou contractuel	GRADE
<u>Délégataire 1</u> - Directeur Directrice de l'unité	ASSFELD Xavier		
<u>Délégataire 2</u> -	LEONARD Céline	Titulaire	PR1
<u>Délégataire 3</u> -			
<u>Délégataire 4</u> -			
<u>Délégataire 5</u>			

Date : 01/02/2017

Signature du Directeur ou de la Directrice d'unité :

Exemplaire original à faire parvenir par courrier postal, accompagné des formulaires d'accréditation dûment complétés et signés par chacun des agents délégués, à l'adresse suivante :

Délégation Paris Villejuif du CNRS
Service des Affaires Générales
Monsieur Baptiste VILLAIN
7, rue Guy Môquet 94800 VILLEJUIF
Tél : 01 49 58 33 89 - Adresse électronique : baptiste.villain@cnrs.fr

¹ Pour les marchés et commandes supérieurs à 90 000€ HT merci de prendre contact avec le Service financier et comptable de la délégation.

² Chacun des agents figurant dans la liste ci-dessus doit impérativement signer le formulaire d'accréditation



**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN DELEGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR SECONDAIRE⁽¹⁾⁽²⁾**

NOM DU LABORATOIRE / CODE UNITE : ...*Bureau français de Chimie
Thésaurique - GDR 3333*.....

NOM ET PRENOM DU DELEGATAIRE ⁽³⁾: ...*LÉONARD Céline*.....

⁽⁴⁾ Certifié exact, à ...*Champs*....., le ...*21.02.2017*.....

(Signature du délégataire de l'ordonnateur qui servira de spécimen à l'Agent comptable secondaire pour opérer les contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

CADRE RESERVE A LA DELEGATION PARIS-VILLEJUIF

DATE DE PRISE D'EFFET DE LA DECISION JOINTE DONNANT DELEGATION :

Certifié exact, à....., le.....

Déléguée régionale par intérim
Circonscription Paris Villejuif du CNRS

.....
Anne-Françoise DUVAL

(Signature de l'ordonnateur ⁽⁵⁾ attestant du caractère exécutoire de la délégation)

¹ Remplir un formulaire par délégataire

² Renvoyer avec le « Formulaire de demande d'une délégation de signature »

³ Nom, prénom du/ de la Directeur/trice d'unité ou de l'agent désigné pour bénéficier d'une délégation de signature ;

⁴ Signature du délégataire ;

⁵ Signature du Délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif du CNRS




**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN DELEGATAIRE
DE L'ORDONNATEUR SECONDAIRE⁽¹⁾⁽²⁾**

NOM DU LABORATOIRE / CODE UNITE : Réseau Français de Chimie
Tla. Gavi. G.D.R. 3333

NOM ET PRENOM DU DELEGATAIRE ⁽³⁾: ASS.F.C.D. Xavier

(4) Certifié exact, à Nansy, le 01/02/2017



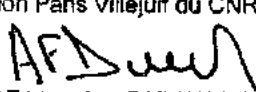
(Signature du délégataire de l'ordonnateur qui servira de spécimen à l'Agent comptable secondaire pour opérer les contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

CADRE RESERVE A LA DELEGATION PARIS-VILLEJUIF

DATE DE PRISE D'EFFET DE LA DECISION JOINTE DONNANT DELEGATION ;

Certifié exact, à, le

Déléguee régionale par intérim
Circonscription Paris Villejuif du CNRS



Anne-Françoise DUVAL

(Signature de l'ordonnateur ⁽⁵⁾ attestant du caractère exécutoire de la délégation)

¹ Remplir un formulaire par délégataire

² Renvoyer avec le « Formulaire de demande d'une délégation de signature »

³ Nom, prénom du/de la Directeur/trice d'unité ou de l'agent désigné pour bénéficier d'une délégation de signature ;

⁴ Signature du délégataire ;

⁵ Signature du Délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif du CNRS

DEC170952DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Myriam COTTIAS, directrice de l'unité USR2002 intitulée Centre international de recherche sur les esclavages et les post-esclavages (CIRESC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC161227DGDS du 01 janvier 2017 portant création de l'unité USR2002, intitulée « Centre international de recherche sur les esclavages et les post-esclavages (CIRESC) », dont la directrice est Madame Myriam COTTIAS

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Myriam COTTIAS, directrice de l'unité USR 2002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam COTTIAS de la directrice, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie COLLAIN Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

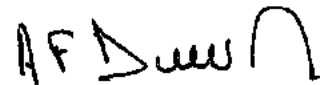
Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 14 mars 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise Duval

DEC171174DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bruno LOUIS, directeur de l'ERL7240 intitulée Biomécanique cellulaire et respiratoire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC142130DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'ERL7240, intitulée Biomécanique cellulaire et respiratoire, dont le directeur est Bruno LOUIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno LOUIS, directeur de l'ERL7240, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno LOUIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Marcel FILOCHE, directeur de recherche, et Monsieur Daniel ISABEY, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150320DR03 du 26 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise Duval

DEC171176DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yannick L'HORTY, directeur de la FR3435, intitulée Travail, emploi et politiques publiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de la FR3435, intitulée Travail emploi et politiques publiques, dont le directeur est Monsieur Yannick L'HORTY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yannick L'HORTY, directeur de la FR3435, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

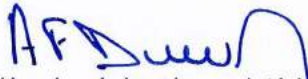
Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise Duval

DEC171178DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe HUNEMAN, directeur du GDR3770 intitulée Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement du GDR3770, intitulée : Savoirs de l'environnement et humanités environnementales, dont le directeur est Philippe HUNEMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe HUNEMAN, directeur du GDR3770, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HUNEMAN, délégation de signature est donnée à Madame Peggy TESSIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162255DR01 du 14 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise Duval

DEC171187DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle LEGLISE, directrice de l'unité UMR8202 intitulée Structure dynamique des langues (SEDYL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8202 intitulée Structure dynamique des langues (SEDYL), dont la directrice est Madame Isabelle LEGLISE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle LEGLISE, directrice de l'unité UMR8202, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud GLOTER, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe AMBROISE, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC150067DR03 du 5 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise Duval

DEC171232DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Christine CHAPPARD, directrice de la FR3616 intitulée imagerie X, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de la FR3616, intitulée imagerie X, dont la directrice est Madame Christine CHAPPARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christine CHAPPARD, directeur de la FR3616, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.


Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise Duval

DEC170947DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick AUDEBERT*, directeur de l'unité *UMR7605* intitulée *Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses », dont le directeur est Monsieur Patrick AUDEBERT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick AUDEBERT, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie JACQUEMOT, directrice de recherche, Madame Sophie-Dorothee BATON, directrice de recherche, Madame Véronique DUROX, assistante ingénieure, et Monsieur François MATHIEU, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC161243DR04 du 1^{er} septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2017

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Monsieur Patrick AUDEBERT

Madame Sylvie JACQUEMOT

Madame Sophie-Dorothee BATON Madame Véronique DUROX

Monsieur François MATHIEU

DEC170948DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses », dont le directeur est Monsieur Patrick AUDEBERT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sylvie JACQUEMOT, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT, délégation est donnée à Madame Sophie-Dorothée BATON, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT et de Madame Sophie-Dorothée BATON, délégation est donnée à Madame Véronique DUROX, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACQUEMOT, de Madame Sophie-Dorothée BATON et de Madame Véronique DUROX, délégation est donnée à Monsieur François MATHIEU, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Patrick AUDEBERT

Madame Sylvie JACQUEMOT

Madame Sophie-Dorothée BATON

Madame Véronique DUROX

Monsieur François MATHIEU

DEC170950DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Virginie SIMONET, directeur de l'unité FR2004 intitulée Fédération française de diffusion neutronique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la décision DEC161222DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2017, de l'unité FR2004, intitulée « Fédération française de diffusion neutronique », dont le directeur est Madame Virginie SIMONET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Virginie SIMONET, directeur de l'unité FR2004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie SIMONET, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric ELIOT, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017

Le délégué régional
Bertrand MINAULT

Madame Virginie SIMONET

Monsieur Eric ELIOT

DEC170951DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité FR2004 intitulée Fédération française de diffusion neutronique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2017, de l'unité FR2004, intitulée « Fédération française de diffusion neutronique », dont le directeur est Madame Virginie SIMONET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric ELIOT, chercheur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2017

Le directeur d'unité
Madame Virginie SIMONET

Monsieur Eric ELIOT



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171144DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Bertrand Minault, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC02A149DR04 du 1^{er} octobre 2002 portant nomination de Mme Françoise Barrière aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC161059DAJ du 17 juin 2016 nomination de M. Bertrand Minault aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu le projet d'acte de vente conclu entre Monsieur Pascal, Nicolas, Michel Couvreur, Madame Marie-Anne Jacquot et le CNRS relatif à la vente d'un bien (studio) sis 3 Cour de l'Image Saint-Jean – 91190 Gif-sur-Yvette, composé des lots n°101 et n°325 ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte de vente susvisé relatif à la vente d'un bien (studio) sis 3 Cour de l'Image Saint-Jean à 91190 Gif-sur-Yvette, composé des lots n°101 et n°325.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud, délégation est donnée à Mme Françoise Barrière, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte de vente susvisé.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 avril 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162825DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Karen Bremond pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8635, intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée – GEMAC, dont le directeur est David SCHMOOL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Karen Bremond, IE1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision DEC161483DR05 24 juin 2016 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 3 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, le 19 décembre 2016

Le directeur d'unité
David SCHMOOL

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François GUILLEMOLES, M. Matthieu VERSAVEL et M. Laurent LOMBEZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-François GUILLEMOLES, DR1, M. Matthieu VERSAVEL, CR2 et M. Laurent LOMBEZ, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC142346DR05 du le 30 septembre 2014 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chatou, le 9 février

Le directeur d'unité
Daniel LINCOT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170651DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Celine CAMPAGNE, gestionnaire de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement, dont la directrice est Stéphanie Vermeersch ;

Vu la décision DEC152496DR05 du 26 novembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Celine CAMPAGNE, gestionnaire de l'unité UMR7218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les ordres de mission et le remboursement des agents, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 février 2017

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC170578DR05

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Lincot, directeur de l'unité de l'unité UMR7174 intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque, dont le directeur est M. Daniel Lincot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Lincot, directeur de l'unité UMR 7174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Lincot, délégation de signature est donnée à M. Jean-François GUILLEMOLES, DR1, M. Matthieu VERSAVEL, CR2 et M. Laurent LOMBEZ, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC142344DR05 du 30 septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 09/02/2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC170450DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Michelle PENNEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2012 intitulée ARctique : Enjeux pour l'Environnement et les Sociétés (AREES)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170002INEE du 6 janvier 2017 portant création de l'unité GDR2012 intitulée ARctique : Enjeux pour l'Environnement et les Sociétés (AREES), dont la directrice est Mme Emmanuèle GAUTIER-COSTARD;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Michelle PENNEC, TCE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 février 2017

La directrice d'unité
Emmanuèle GAUTIER-COSTARD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170449DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuèle GAUTIER-COSTARD, directrice de l'unité GDR2012 intitulée ARctique : Enjeux pour l'Environnement et les Sociétés (AREES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC170002INEE du 6 janvier 2017 portant création de l'unité GDR2012 intitulée ARctique : Enjeux pour l'Environnement et les Sociétés (AREES), dont la directrice est Mme Emmanuèle GAUTIER-COSTARD;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Emmanuèle GAUTIER-COSTARD, directrice de l'unité GDR2012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuèle GAUTIER-COSTARD, délégation de signature est donnée à Mme Michelle PENNEC, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 février 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC170142DR05

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe HARMAND, Mme Vanessa TOCUT et Mme Agnès PERRIN-ROUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9001, intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161797INP du 27 juillet 2016 portant création de l'unité UMR9001, intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N), dont le directeur est M. Giancarlo FAINI ;

Vu la décision DEC162347INP du 10 janvier 2017 portant modification de la décision DEC161797INP du 27 juillet 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe HARMAND, DR1, Mme Vanessa TOCUT, IR1 et Mme Agnès PERRIN-ROUX, IEHC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} juin 2016 et prend fin au 31 décembre 2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marcoussis, le 13 janvier 2017

Le directeur d'unité
M. Giancarlo FAINI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170141DR05

Décision portant délégation de signature à M. Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001 intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC161797INP du 27 juillet 2016 portant création de l'unité UMR9001, intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N), dont le directeur est M. Giancarlo FAINI ;

Vu la décision DEC162347INP du 10 janvier 2017 portant modification de la décision DEC161797INP du 27 juillet 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants relevant de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giancarlo FAINI, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe HARMAND, DR1, Mme Vanessa TOCUT, IR1 et Mme Agnès PERRIN-ROUX, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} juin 2016 et prend fin au 31 décembre 2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 janvier 2017

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC170783DR05

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Moussou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9219 intitulée Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9219 intitulée Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles, dont le directeur est M. Habibou Maitournam ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Moussou, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Clamart, le 24 février 2017

Le directeur d'unité
Habibou Maitournam

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170781DR05

Décision portant délégation de signature à M. Habibou Maitournam, directeur de l'unité UMR9219 intitulée Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9219 intitulée Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles, dont le directeur est M. Patrick Massin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Habibou Maitournam, directeur de l'unité UMR9219, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Habibou Maitournam, délégation de signature est donnée à M. Pierre Moussou, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC150176DR05 du 16 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 24 février 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC170098DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Gudrun Bornette, directrice de l'unité UMR6249 intitulée Laboratoire Chrono-Environnement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6249, intitulée Laboratoire Chrono-Environnement, dont la directrice est **Mme Gudrun Bornette** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Gudrun Bornette**, directrice de l'unité UMR6249, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Gudrun Bornette**, délégation de signature est donnée à **M. Francis Raoul**, maître de conférences à l'Université de Franche-Comté et directeur adjoint, et à **Mme Sylvie Costille**, assistante ingénieur et administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152532DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170891DR06

Décision portant délégation de signature à M. Michel Lacaille pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA).

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3245, intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA), dont la directrice est **Mme Céline Reylé** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Michel Lacaille**, Ingénieur d'Etudes et Responsable administratif et financier, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 02 janvier 2017

La directrice d'unité
Céline Reylé

Décision portant délégation de signature à Mme Céline Reylé, directrice de l'unité UMS3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3245, intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA) dont la directrice est **Mme Céline Reylé** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Céline Reylé**, directrice de l'unité UMS3245, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Céline Reylé**, délégation de signature est donnée à **M. Michel Lacaille**, Ingénieur d'Etudes et Responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC152565DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170887DR06

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Hissel, directeur de l'unité FR3539 intitulée Fuel Cell LAB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3539, intitulée Fuel Cell LAB, dont le directeur est **M. Daniel Hissel** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Daniel Hissel**, directeur de l'unité FR3539, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n°DEC152520DR06 du 01/01/2016, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

Décision portant délégation de signature à M. Denis Roizard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122891DR06 du 19 décembre 2012 portant création de l'unité FR2863, intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés ;

Vu la décision DEC143176INSIS du 23 décembre 2014 portant nomination de **M. Christian Moyne** aux fonctions de directeur de la FR2863 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Denis Roizard**, chercheur CNRS et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 27 mars 2017

Le directeur d'unité,
Christian Moyne

Décision portant délégation de signature à M. Christian Moyne, directeur de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux, pour la mécanique, l'énergie, les procédés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122891DR06 du 19 décembre 2012 portant création de l'unité FR2863, intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés ;

Vu la décision DEC143176INSIS du 23 décembre 2014 portant nomination de **M. Christian Moyne** aux fonctions de directeur de la FR2863.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christian Moyne**, directeur de l'unité FR2863, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée Régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Christian Moyne**, délégation de signature est donnée à **M. Denis Roizard**, chercheur CNRS et directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152517DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 27 mars 2017

La Déléguée Régionale
Muriel Sinanidès

DEC170099DR06

Décision portant délégation de signature à M. Francis Raoul et à Mme Sylvie Costille pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée Laboratoire Chrono-Environnement

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6249, intitulée laboratoire Chrono-Environnement dont la directrice est Mme Gudrun Bornette ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Francis Raoul**, maître de conférences à l'Université de Franche-Comté et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis Raoul, délégation est donnée à **Mme Sylvie Costille**, assistante ingénieur et administratrice aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 02 janvier 2017

La directrice d'unité
Gudrun Bornette

DEC170760DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160569DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5310 intitulée Institut Neuromyogène, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, portant création de l'unité UMR5310, intitulée Institut Neuromyogène, dont le directeur est M. Laurent SCHAEFFER ;

Vu la décision DEC160569DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5310 intitulée Institut Neuromyogène, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160569DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à M. Guy MOUCHIROUD, Directeur adjoint, à Mme Andrée DEFOURS, ingénieure d'études, et à Mme Laurence FOURNIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er février 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170902DR07

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel ROYER, directeur de l'unité UMR6620 intitulée LABORATOIRE DE MATHEMATIQUES BLAISE PASCAL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6620, intitulée LABORATOIRE DE MATHEMATIQUES BLAISE PASCAL, dont le directeur est M. Emmanuel ROYER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Emmanuel ROYER, directeur de l'unité UMR6620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel ROYER, délégation de signature est donnée à M. Arnaud GUILLIN, Professeur, à M. Julien BICHON, Professeur, et à Mme Valérie SOURLIER, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC140002DR07 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC170744DR07

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Lepoutre, directeur de l'unité GDR3471 intitulée Mathématiques Appliquées à la MODélisation du Vivant, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054 du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC131232DGDS du 16 décembre 2016 modifiée approuvant le renouvellement de l'unité GDR3471, intitulée Mathématiques Appliquées à la MODélisation du Vivant, dont le directeur est M. Thomas Lepoutre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas Lepoutre, directeur de l'unité GDR3471, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Toutes les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} Janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170954DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Florence GARRELIE, directrice de l'unité UMR5516 intitulée Laboratoire Hubert Curien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5516, intitulée Laboratoire Hubert Curien, dont la directrice est Mme Florence GARRELIE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Florence GARRELIE, directrice de l'unité UMR5516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence GARRELIE, délégation de signature est donnée à M. Marc SEBBAN, Directeur adjoint, et à Mme Julie Debiesse, Attachée d'administration, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC162147DR07 du 1er septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er mars 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC170852DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160239DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Pierre JALINOT, directeur de l'unité UMR5239 intitulée LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET MODELISATION DE LA CELLULE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5239, intitulée LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET MODELISATION DE LA CELLULE, dont le directeur est M. Pierre JALINOT ;

Vu la décision DEC160239DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Pierre JALINOT, directeur de l'unité UMR5239 intitulée LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET MODELISATION DE LA CELLULE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160239DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre JALINOT, délégation de signature est donnée à M. Didier AUBOEUF, Directeur adjoint, et à Mme Isabelle SERVAIS, Assistante Ingénieur , aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er février 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170123dr08

Décision portant délégation de signature à M. Joël BIARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR ;

Vu la décision DEC162711INSHS du 10 janvier 2017 portant nomination de M. Benoist PIERRE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance – CESR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC161670dr08 du 08 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 16 janvier 2017

Le directeur d'unité
Benoist PIERRE

DEC170876DR11

Décision portant délégation de signature à M. Bruno FRANZETTI, directeur de l'unité GDR3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies, dont le directeur est M. Bruno FRANZETTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno FRANZETTI, directeur de l'unité GDR3635, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 mars 2017

La déléguée régionale par intérim
Karine ARGENTO

DEC170874DR11

Décision portant délégation de signature à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'unité UPS3390 intitulée Institut Européen de données financières – EUROFIDAI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC150217INSHS du 16 février 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UPS3390, intitulée Institut Européen de données financières – EUROFIDAI, dont le directeur est M. Patrice FONTAINE et M. Bernard RAPACCHI, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'unité UPS3390, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Bernard RAPACCHI, IR CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 50.000 € HT, et Mme Laura BARUS, AI CNRS, chargée de communication, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 € HT ;

Article 3

La décision n° DEC122059DR11 du 6 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 5 mars 2017

La déléguée régionale par intérim
Karine ARGENTO

DEC170869DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne FEULLAR, directrice par intérim de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC133049DAJ du 1^{er} janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), dont la directrice est Mme Corinne FEULLAR ;

Vu la décision DEC170213DAJ portant fin de fonction et nomination de Mme Corinne FEULLAR aux fonctions de directrice par intérim de l'UPS intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne FEULLAR, directrice par intérim de l'unité UPS2966, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne FEULLAR, délégation de signature est donnée à Mmes Géraldine ANGLADE, AI CNRS, responsable administrative, et Véronique COMBET, TCS CNRS, gestionnaire financière, TCS CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 125.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC131594DR11 du 13 mai 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 5 mars 2017

La déléguée régionale par intérim
Karine ARGENTO

DEC171025DR11

Décision portant délégation de signature à M. Lionel BERT-ERBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL IE1C CNRS, responsable administratif du LAPP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL, délégation est donnée à Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, IRHC CNRS, responsable projets et stratégie au LAPP aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL et de Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, délégation est donnée à Mme Sylvie ROSIER LEES, DR1 CNRS, responsable RH et services du LAPP aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL de Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX et de Mme Sylvie ROSIER LEES, délégation est donnée à Mme Edwige TOURNEFIER, DR2 CNRS, responsable enseignement supérieur et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

La décision n° DEC160547DR11 du 3 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité de personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 30 mars 2017



Le directeur d'unité
M. Giovanni LAMANNA

DEC170770DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LEMARIE, directeur de l'unité UMR5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR533 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), dont le directeur est M. Stéphane LEMARIE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane LEMARIE, directeur de l'unité UMR5313, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LEMARIE, délégation de signature est donnée à M. Laurent SIMULA, PU UGA, Mme Gwenaëlle CLEMENT, AI INRA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160116DR11 du 27 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 10 mars 2017

La déléguée régionale par intérim
Karine ARGENTO

DEC170776DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Nadia EL KISSI, directrice de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie des Procédés (LRP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UM5520 intitulée Laboratoire Rhéologie des Procédés (LRP), dont la directrice est Mme Nadia EL KISSI;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadia EL KISSI, directrice de l'unité UMR5520, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia EL KISSI, délégation de signature est donnée à M. François BERGEROT, IE2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 800 € HT.

Article 3

La décision n° DEC160056DR11 du 22 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

La déléguée régionale par intérim
Karine ARGENTO

DEC170777DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eric TRIQUET, directeur par intérim de l'unité FR3621 intitulée *Cultures, patrimoines et sociétés numériques*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3621, intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, dont le directeur est Marc EL BEZE ;

Vu la décision DEC162905INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination d'Eric TRIQUET, directeur par intérim de l'unité FR3621, intitulée « Cultures, patrimoines et sociétés numériques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric TRIQUET, directeur par intérim de l'unité FR3621, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric TRIQUET**, délégation de signature est donnée à **M. Rachid EL-AZOUZI**, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140745DR12 du 18 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170554DR12

Décision portant délégation de signature à M. Giuseppe DI LIBERTI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7304, intitulée *Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives*, dont le directeur par intérim est M. Pascal TARANTO ;

Vu la décision DEC170208INSHS du 6 février 2017 nommant M. Pascal TARANTO directeur de l'UMR7304 à compter du 01/01/2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Giuseppe DI LIBERTI, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2017

Le directeur d'unité
Pascal TARANTO

DEC170553DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pascal TARANTO directeur de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7304, intitulée *Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives*, dont le directeur par intérim est M. Pascal TARANTO ;

Vu la décision DEC170208INSHS du 6 février 2017 nommant M. Pascal TARANTO directeur de l'UMR7304 à compter du 01/01/2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal TARANTO, directeur de l'unité UMR7304, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal TARANTO**, délégation de signature est donnée à M. Giuseppe DI LIBERTI, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160235DR12 du 18 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170900DR12

Décision portant délégation de signature à M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288 intitulée *Institut de Biologie du Développement de Marseille*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7288, intitulée « Institut de Biologie du Développement de Marseille-Luminy », dont le directeur est André LE BIVIC ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7288, intitulée « Institut de Biologie du Développement de Marseille », dont le directeur est André LE BIVIC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. André LE BIVIC**, délégation de signature est donnée à M. Gilles PEYTARD, IE2, Patrick GARIGLIO, IEHC, Sandrine LOUCHER, AI, et Patricia GEORGON, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120275DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 6 mars 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170858DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe ELOY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2007 intitulée *Biophysique et biomécanique des plantes*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité GDR2007, intitulée « Biophysique et biomécanique des plantes », dont le directeur est Yoel FORTERRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe ELOY, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2017

Le directeur d'unité
Yoël FORTERRE

DEC170778DR12

Décision portant délégation de signature à M. Rachid EL-AZOUZI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3621 intitulée *Cultures, patrimoines et sociétés numériques*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3621, intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, dont le directeur est Marc EL BEZE ;

Vu la décision DEC162905INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination d'Eric TRIQUET, directeur par intérim de l'unité FR3621, intitulée « Cultures, patrimoines et sociétés numériques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rachid EL-AZOUZI, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2017

Le directeur d'unité
Eric TRIQUET

DEC170565DR12

Décision portant délégation de signature à M. Yoel FORTERRE, directeur de l'unité GDR2007 intitulée Biophysique et biomécanique des plantes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité GDR2007, intitulée « Biophysique et biomécanique des plantes », dont le directeur est Yoel FORTERRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yoel FORTERRE, directeur de l'unité GDR2007, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Yoel FORTERRE**, délégation de signature est donnée à M. Christophe ELOY, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170901DR12

Décision portant délégation de signature à M. Gilles PEYTARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7288 intitulée *Institut de Biologie du Développement de Marseille*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7288, intitulée « Institut de Biologie du Développement de Marseille-Luminy », dont le directeur est André LE BIVIC ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7288, intitulée « Institut de Biologie du Développement de Marseille », dont le directeur est André LE BIVIC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Gilles PEYTARD*, responsable du service administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PEYTARD, délégation est donnée à M. Patrick GARIGLIO, responsable logistique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PEYTARD et de M. Patrick GARIGLIO, délégation est donnée à Mme Sandrine LOUCHER, adjointe du responsable administration et finance, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PEYTARD, de M. Patrick GARIGLIO, et de Mme Sandrine LOUCHER, délégation est donnée à Mme Patricia GEORGEON, gestionnaire missions, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 6 mars 2017

Le directeur d'unité
André LE BIVIC

DEC171016DR13

Décision portant délégation de signature à M. Benoît ILDEFONSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5243, intitulée Géosciences Montpellier ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170120INSU du 21 février 2017, portant fin de fonction de M. Jean-Louis BODINIER et nomination par intérim de l'équipe de direction mixte de recherche UMR5243, intitulée *Géosciences Montpellier* dont le directeur par intérim est M. Benoît ILDEFONSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joseph ATIENZA, Directeur Administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph ATIENZA, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Céline ROMESTANT, Responsable Gestion ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2017

Le directeur d'unité

Benoît ILDEFONSE

DEC170712DR13

Décision portant délégation de signature à M. Alain DOLLET, directeur de l'unité UPR8521 intitulée Laboratoire Procédés, Matériaux Energie Solaire (PROMES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC162532INSIS du 13 décembre 2016, portant cessation de fonctions et nominations de M. Alain DOLLET aux fonctions de directeur et de Mme Marianne BALAT-PICHELIN aux fonctions de directrice adjointe de l'unité propre de recherche n°8521 intitulée « *Laboratoire Procédés, Matériaux Energie Solaire (PROMES)* »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain DOLLET, directeur de l'unité UPR8521, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DOLLET, délégation de signature est donnée à Mme Marianne BALAT-PICHELIN, DR1, et à Mme Naoual AUTONES, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150236DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017

La Déléguée Régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC170715DR13

Décision portant délégation de signature à M. Alain DOLLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8521, intitulée Laboratoire Procédés, Matériaux Energie Solaire (PROMES);

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162532INSIS du 13 décembre 2016, portant cessation de fonctions et nominations de M. Alain DOLLET aux fonctions de directeur et de Mme Marianne BALAT-PICHELIN aux fonctions de directrice adjointe de l'unité propre de recherche n°8521 intitulée « *Laboratoire Procédés, Matériaux Energie Solaire (PROMES)* » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marianne BALAT-PICHELIN, Directrice Adjointe d'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne BALAT-PICHELIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Naoual AUTONES, Administratrice d'unité ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017

Le directeur d'unité

Alain DOLLET

DEC170736DR13

Décision portant délégation de signature à M. Vincent LAUDET, directeur de l'unité FR3724 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151728INSU du 2 décembre 2015, portant création de l'unité FR3724 intitulée *Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer*, dont le directeur est M. Vincent LAUDET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent LAUDET, directeur de l'unité FR3724, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAUDET, délégation de signature est donnée à M. Yves DESDEVISES, PR UPMC, à M. Jean-François GHIGLIONE, DR CNRS et à M. Maxime FERNANDEZ, Attaché Principal d'Administration, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161983DR13 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170741DR13

Décision portant délégation de signature à M. Philippe FRAISSE, directeur par intérim de l'unité GDR3072 intitulée Robotique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC162552INS2I du 25 novembre 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe FRAISSE, directeur par intérim du groupement de recherche GDR3072, intitulée *Robotique* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe FRAISSE, directeur par intérim de l'unité GDR3072, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FRAISSE, délégation de signature est donnée à M. Christophe DHENAUT, IR1, et à Mme Louise CASTEILL, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162764DR13 du 25 novembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170743DR13

Décision portant délégation de signature à M. Michael HOCHBERG, directeur de l'unité GDR3530 intitulée Evolution Darwinienne du Cancer : une approche interdisciplinaire pour l'étude de la progression cancéreuse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC120060DSI du 29 février 2012, portant création de l'unité GDR3530 intitulée *Evolution Darwinienne du Cancer : une approche interdisciplinaire pour l'étude de la progression cancéreuse*, dont le directeur est M. Michael HOCHBERG ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michael HOCHBERG, directeur de l'unité GDR3530, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael HOCHBERG, délégation de signature est donnée à M. Sébastien GIBERT, IE2, et à M. Sébastien PICARD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152022DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170745DR13

Décision portant délégation de signature à M. Joseph GRIL, directeur de l'unité GDR3544 intitulée Sciences du bois, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC120062DSI du 29 février 2012, portant création de l'unité GDR3544 intitulée *Sciences du bois*, dont le directeur est M. Joseph GRIL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joseph GRIL, directeur de l'unité GDR3544, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph GRIL, délégation de signature est donnée à Mme Annarella REMERCIARO, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152261DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170746DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc DERAGON, directeur de l'unité UMR5096 intitulée Laboratoire Génome et développement des plantes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5096, intitulée *Laboratoire Génome et développement des plantes* dont le directeur est M. Jean-Marc DERAGON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DERAGON, directeur de l'unité UMR5096, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc DERAGON, délégation de signature est donnée à M. Jean-René PAGES, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150675DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170757DR13

Décision portant délégation de signature à M. Wolfgang LUDWIG, directeur de l'unité UMR5110 intitulée Institut Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5110 intitulée *Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens*, dont le directeur est M. Wolfgang LUDWIG ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Wolfgang LUDWIG, directeur de l'unité UMR5110, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wolfgang LUDWIG, délégation de signature est donnée à Mme Maria-Angela BASSETTI, MCF, et à M. Bruno CHARRIERE, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150812DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170759DR13

Décision portant délégation de signature à M. David LEFEVRE, directeur de l'unité UMR5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5140 intitulée, *Archéologie des sociétés méditerranéennes* dont le directeur est M. David LEFEVRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David LEFEVRE, directeur de l'unité UMR5140, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David LEFEVRE, délégation de signature est donnée à Mme Armelle GARDEISEN, IRHC, et à Mme Isabelle MERMET-GUYENNET, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162993DR13 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170762DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Yildiz THOMAS, directrice de l'unité GDR3353 intitulée Recherche Agroécosystèmes, Agrobiodiversités et Environnement. Domestication et innovations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014, approuvant le renouvellement de l'unité GDR3353 intitulée *Recherche Agroécosystèmes, Agrobiodiversités et Environnement. Domestication et innovations*, dont la directrice est Mme Yildiz THOMAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Yildiz THOMAS, directrice de l'unité GDR3353, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yildiz THOMAS, délégation de signature est donnée à Mme Véronique HANIN, IR2, et à Mme Marguerite NGUYEN-PLATON, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152029DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170805DR13

Décision portant délégation de signature à M. Robert MAMOUN, directeur de l'unité UMS3725 intitulée Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC152452INSB du 2 décembre 2015, portant création de l'unité UMS3725 intitulée *Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse*, dont le directeur est M. Robert MAMOUN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Robert MAMOUN, directeur de l'unité UMS3725, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert MAMOUN, délégation de signature est donnée à Mme Christine CHABLE-BESSIA, IR2, et à M. Christophe MORILLAS, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160934DR13 du 1^{er} avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170806DR13

Décision portant délégation de signature à M. Monsef BENKIRANE, directeur de l'unité UMS3656 intitulée GENOPOLYS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC160514INSB du 15 mars 2016, portant nomination de M. Monsef BENKIRANE directeur de l'unité UMS3656 intitulée *GENOPOLYS* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Monsef BENKIRANE, directeur de l'unité UMS3656, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Monsef BENKIRANE, délégation de signature est donnée à Mme Silke CONQUET, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160769DR13 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170807DR13

Décision portant délégation de signature à M. Eric SERVAT, directeur de l'unité UMS3282 intitulée Observatoire de REcherche Méditerranéen de l'Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMS3282 intitulée, *Observatoire de REcherche Méditerranéen de l'Environnement* dont le directeur est M. Eric SERVAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric SERVAT, directeur de l'unité UMS3282, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric SERVAT, délégation de signature est donnée à Mme Alexia VAILLE, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150262DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170809DR13

Décision portant délégation de signature à M. Laurent DAGORN, directeur de l'unité UMR9190 intitulée Centre pour la biodiversité marine, l'exploitation et la conservation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant création de l'unité UMR9190 intitulée *Centre pour la biodiversité marine, l'exploitation et la conservation*, dont le directeur est M. Laurent DAGORN;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent DAGORN, directeur de l'unité UMR9190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DAGORN, délégation de signature est donnée à Mme Catherine ALIAUME, PROFESSEUR, à M. Jean-Marc FROMENTIN, CDR3, à M. Thierry BOUVIER, Directeur de recherche, et à Mme Solange FOURNIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150307DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170810DR13

Décision portant délégation de signature à M. Fabien JOUX, directeur de l'unité UMR7621 intitulée Laboratoire d'Océanographie Microbienne et biotechnologies, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013, approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7624 intitulée Laboratoire d'Océanographie Microbienne et de biotechnologies, dont le directeur est M. Fabien JOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien JOUX, directeur de l'unité UMR7621, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien JOUX, délégation de signature est donnée à M. François-Yves BOUGET, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140986DR13 du 1^{er} janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170813DR13

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane PAGANO, directeur de l'unité UMR5508 intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5508 intitulée *Laboratoire de mécanique et génie civil*, dont le directeur est M. Stéphane PAGANO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane PAGANO, directeur de l'unité UMR5508, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane PAGANO, délégation de signature est donnée à M. Frédéric DUBOIS, IR, à Mme Sandrine BARDET, MCF, et à Mme Annarella REMERCIARO, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152266DR13 du 15 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170815DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie BLANGY, directrice de l'unité GDR3646 intitulée Recherche Action Participative et Sciences Citoyennes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014, portant création de l'unité GDR3646 intitulée *Recherche Action Participative et Sciences Citoyennes*, dont la directrice est Mme Sylvie BLANGY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie BLANGY, directrice de l'unité GDR3646, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BLANGY, délégation de signature est donnée à Mme Véronique HANIN, IR2, et à Mme Marguerite NGUYEN-PLATON, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152027DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170829DR13

Décision portant délégation de signature à M. Denis PUY, directeur de l'unité UMR5299 intitulée Laboratoire Univers et Particules de Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5299 intitulée *Laboratoire Univers et Particules de Montpellier*, dont le directeur est M. Denis PUY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis PUY, directeur de l'unité UMR5299, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis PUY, délégation de signature est donnée à Mme Agnès LEBRE, Astronome, à M. Georges VASILEIADIS, CR1, et à Mme Sylviane COLAIOCCO, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150060DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170830DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Christiane WEBER, directrice de l'unité UMR9000 intitulée « Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC160921INEE du 16 juin 2016, portant création de l'unité UMR9000 intitulée « *Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS)*, dont la directrice est Mme Christiane WEBER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christiane WEBER, directrice de l'unité UMR9000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane WEBER, délégation de signature est donnée à M. Eric BARBE, IDAE, à M. Xavier AUGUSSEAU, Directeur Adjoint, et à Mme Nathalie JEAN, Attachée de Direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162431DR13 du 16 juin 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170832DR13

Décision portant délégation de signature à M. Vincent LAUDET, directeur par intérim de l'unité UMS2348 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer (OOB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC152607INSU du 22 décembre 2015, portant cessation de fonctions et nomination de M. Vincent LAUDET, directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS2348 intitulée *Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer (OOB)* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent LAUDET, directeur par intérim de l'unité UMS2348, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAUDET, délégation de signature est donnée à M. Yves DESDEVISES, PR UPMC, à M. Jean-François GHIGLIONE, DR CNRS et à M. Maxime FERNANDEZ, Attaché Principal d'Administration, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161983DR13 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170842DR13

Décision portant délégation de signature à M. Brice MAGDALOU, directeur de l'unité UMR5474 intitulée Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée-LAMETA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC162516INSHS du 9 janvier 2017, portant nomination de M. Brice MAGDALOU aux fonctions de directeur et de M. Pierre COURTOIS et de M. Nicolas QUEROU aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité UMR5474 intitulée, *Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée-LAMETA* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Brice MAGDALOU, directeur de l'unité UMR5474, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice MAGDALOU, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ROMESTAN, AI, et à M. Nicolas QUEROU, CR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170640DR13 du 1^{er} janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170844DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jacques MERCIER, directeur de l'unité UMR9214 intitulée Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant création de l'unité UMR9214 intitulée, *Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles* dont le directeur est M. Jacques MERCIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques MERCIER, directeur de l'unité UMR9214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MERCIER, délégation de signature est donnée à M. Sylvain RICHARD, DR1 CNRS, à M. Alain LACAMPAGNE, DR1 CNRS, et à M. Pascal DE SANTA BARBARA, DR2 INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170228DR13 du 1^{er} janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170846DR13

Décision portant délégation de signature à M. Benoît ILDEFONSE, directeur par intérim de l'unité UMR5243 intitulée Géosciences Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC170120INSU du 21 février 2017, portant fin de fonction de M. Jean-Louis BODINIER et nomination par intérim de l'équipe de direction mixte de recherche UMR5243, intitulée *Géosciences Montpellier* dont le directeur par intérim est M. Benoît ILDEFONSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoît ILDEFONSE, directeur par intérim de l'unité UMR5243, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît ILDEFONSE, délégation de signature est donnée à M. Philippe MÜNCH, Professeur des universités Directeur Adjoint, à M. José ATIENZA, IR1, à M. Thierry POIDRAS, IR, et à Mme Céline ROMESTANT, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163047DR13 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170851DR13

Décision portant délégation de signature à M. Marcelino SUZUKI, directeur de l'unité USR3579 intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité USR3579 intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes, dont le directeur est M. Marcelino SUZUKI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marcelino SUZUKI, directeur de l'unité USR3579, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcelino SUZUKI, délégation de signature est donnée à Mme Muriel BOURRAIN, CR, Directrice-Adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142361DR13 du 1^{er} janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170088DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Claude GRISON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5021, intitulée Laboratoire de Chimie Bio-Inspirée et Innovations Ecologiques (ChimEco) ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR5021, intitulée *Laboratoire de Chimie Bio-Inspirée et Innovations Ecologiques (ChimEco)* dont la directrice est Mme Claude GRISON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe MORILLAS, Assistant en gestion administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017

La directrice d'unité

Claude GRISON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170229DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jacques MERCIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9214, intitulée Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9214, intitulée *Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles* dont le directeur est M. Jacques MERCIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain RICHARD, Directeur Adjoint et Responsable Equipe 1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain RICHARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Alain LACAMPAGNE, Responsable Equipe 2 ;

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain LACAMPAGNE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Pascal DE SANTA BARBARA, Responsable Equipe 4 ;

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017

Le directeur d'unité

Jacques MERCIER

DEC170512DR13

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Emmanuel MILHIET, directeur par intérim de l'unité UMR5048 intitulée Centre de biochimie structurale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC150916INSB du 3 avril 2015, portant nomination de M. Pierre-Emmanuel MILHIET directeur par intérim de l'unité UMR5048 intitulée, *Centre de biochimie structurale* ;

;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre-Emmanuel MILHIET, directeur par intérim de l'unité UMR5048 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel MILHIET, délégation de signature est donnée à M. William BOURGUET, DR1, à M. Didier DEBAIN, IE2, et à Florence LEPAGE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163162DR13 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170513DR13

Décision portant délégation de signature à M. William GENIEYS, directeur de l'unité UMR5112 intitulée Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5112 intitulée *Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine*, dont le directeur est M. William GENIEYS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. William GENIEYS, directeur de l'unité UMR5112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. William GENIEYS, délégation de signature est donnée à M. Ludovic SPOSITO, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150124DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170516DR13

Décision portant délégation de signature à M. Alain FOUCARAN, directeur de l'unité UMR5214 intitulée Institut d'Electronique et des Systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5214 intitulée, *Institut d'Electronique et des Systèmes* dont le directeur est M. Alain FOUCARAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain FOUCARAN, directeur de l'unité UMR5214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FOUCARAN, délégation de signature est donnée à Mme Karine FLEUROT, IE1, à M. Fabien PASCAL, Professeur, et à M. Philippe CHRISTOL, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160075DR13 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170517DR13

Décision portant délégation de signature à M. Pascal DUMY, directeur de l'unité UMR5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5247 intitulée *Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM)*, dont le directeur est M. Pascale DUMY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal DUMY, directeur de l'unité UMR5247 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DUMY, délégation de signature est donnée à M. Alberto MARRA, Professeur, Responsable Département Glycochimie et Renaissance Moléculaire, à M. Christian PERIGAUD, Professeur, responsable Département DAGAN(B), à M. Jean COUDANE, Professeur, responsable Département Biopolymères Artificiels (C), à M. Hervé COTTET, Professeur, responsable Département Organisation Biomoléculaire (D), à M. Thierry DURAND, DR1 CNRS, responsable Département Lipides Bioactifs (E), à M. Jean MARTINEZ, Professeur, responsable Département Amino-Acides, Peptides et Protéines (F), à Mme Muriel AMBLARD, Directrice Adjointe de l'IBMM, à M. Jean-Jacques VASSEUR, DR1 CNRS, Directeur Adjoint de l'IBMM, et à Mme Sandrine ORIOL, AI CNRS, Gestionnaire Principale aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151340DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170521DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Claude GRISON, directrice de l'unité UMR5021 intitulée Laboratoire de Chimie Bio-Inspirée et Innovations Ecologiques (ChimEco), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité UMR5021 intitulée, *Laboratoire de Chimie Bio-Inspirée et Innovations Ecologiques (ChimEco)* dont la directrice est Mme Claude GRISON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claude GRISON, directrice de l'unité UMR5021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claude GRISON, délégation de signature est donnée à M. Christophe MORILLAS, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170086DR13 du 1^{er} janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170522DR13

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume MITTA, directeur de l'unité UMR5244 intitulée Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5244 *Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements* dont le directeur est M. Guillaume MITTA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume MITTA, directeur de l'unité UMR5244, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume MITTA, délégation de signature est donnée à M. Yannick GUEGUEN, CR IFREMER, et à Mme Diane MERCERON, TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150346DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170523DR13

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane PELLET-ROSTAING, directeur de l'unité UMR5257 intitulée Institut de Chimie Séparative de Marcoule, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5257 *Institut de Chimie Séparative de Marcoule* dont le directeur est M. Stéphane PELLET-ROSTAING ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane PELLET-ROSTAING, directeur de l'unité UMR5257, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane PELLET-ROSTAING, délégation de signature est donnée à M. Thomas ZEMB, Chercheur CEA, à Mme Dominique ALPE CONCHY, IR CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150340DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170524DR13

Décision portant délégation de signature à M. Marc PIECHACZYK, directeur de l'unité UMR5535 intitulée Institut de génétique moléculaire de Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5535 intitulée *Institut de génétique moléculaire de Montpellier*, dont le directeur est M. Marc PIECHACZYK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc PIECHACZYK, directeur de l'unité UMR5535, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc PIECHACZYK, délégation de signature est donnée à M. Alexandre PHILIPS, CR1 INSERM, à M. Patrick BERENGUER, IR2 CNRS, et à Mme Lysianne AMAT, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150094DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170531DR13

Décision portant délégation de signature à M. Philippe MIELE, directeur de l'unité UMR5635 intitulée Institut Européen des Membranes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5635 intitulée *Institut Européen des Membranes*, dont le directeur est M. Philippe MIELE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe MIELE, directeur de l'unité UMR5635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MIELE, délégation de signature est donnée à M. Philippe FALQUE, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150046DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170545DR13

Décision portant délégation de signature à M. Eric DE MARI, directeur de l'unité UMR5815 intitulée Dynamiques du droit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5815 intitulée *Dynamiques du droit*, dont le directeur est M. Eric DE MARI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric DE MARI, directeur de l'unité UMR5815, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric DE MARI, délégation de signature est donnée à M. Malo DEPINCE, Maître de conférences, et à Mme Evelyne MONTELS, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150103DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170546DR13

Décision portant délégation de signature à M. Hervé MOREAU, directeur de l'unité UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013, approuvant le renouvellement de l'unité UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins, dont le directeur est M. Hervé MOREAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé MOREAU, directeur de l'unité UMR7232, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MOREAU, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie GENEVIÈRE, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140949DR13 du 1^{er} janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170548DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel MESNARD, directeur de l'unité UMR9004 intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité UMR9004 intitulée, *Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM)* dont le directeur est M. Jean-Michel MESNARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MESNARD, directeur de l'unité UMR9004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MESNARD, délégation de signature est donnée à M. Stephan KOHLER, DR2, à M. Pierre DIAMANTE, IE2, et à Mme Martine MICHAUD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170096DR13 du 1^{er} janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170594DR13

Décision portant délégation de signature à M. David GIBAND, directeur de l'unité UMR5281 intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5281 intitulée *Acteurs, ressources et territoires dans le développement*, dont le directeur est M. David GIBAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David GIBAND, directeur de l'unité UMR5281, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David GIBAND, délégation de signature est donnée à M. Marc DEDEIRE, Maître de conférences, et à Mme Lalao RANAIVO RAINIZANATSOA, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150101DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170596DR13

Décision portant délégation de signature à M. Philippe POIGNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5221, intitulée Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier (LIRMM) ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151466INS2I du 29 juin 2015, portant nomination de M. Philippe POIGNET directeur de l'unité UMR5506 et de M. Christophe PAUL et M. Michel RENOVELL directeurs adjoints de l'unité UMR5506 intitulée, *Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier (LIRMM)*,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe PAUL, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PAUL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Christophe DHENAUT, Directeur des services ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2017

Le directeur d'unité

Philippe POIGNET

DEC170599DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Deborah JONES, directrice de l'unité FR3105 intitulée Fédération de Recherche Chimie Balard, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité FR3105 intitulée, *Fédération de Recherche Chimie Balard* dont la directrice est Mme Deborah JONES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Deborah JONES, directrice de l'unité FR3105, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

La décision n° DEC150180DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC1700600DR13

Décision portant délégation de signature à M. Thierry FOURCAUD, directeur de l'unité UMR5120 intitulée Botanique et modélisation de l'architecture des plantes et des végétations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5120 intitulée *Botanique et modalisation de l'architecture des plantes et des végétations*, dont le directeur est M. Thierry FOURCAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry FOURCAUD, directeur de l'unité UMR5120, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry FOURCAUD, délégation de signature est donnée à M. Jean-François MOLINO, CR1, à M. Raphaël PELISSIER, DR2, et à Mme Marie-Laure DE GUILLEN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150098DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170601DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel MARIN, directeur de l'unité UMR5149 intitulée Institut de Mathématiques et de Modélisation de Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5149 intitulée, *Institut de Mathématiques et de Modélisation de Montpellier* dont le directeur est M. Jean-Michel MARIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MARIN, directeur de l'unité UMR5149, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MARIN, délégation de signature est donnée à M. André MAS, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161577DR13 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170602DR13

Décision portant délégation de signature à M. Georges LUTFALLA, directeur de l'unité UMR5235 intitulée Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5235 intitulée *Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques* dont le directeur est M. Georges LUTFALLA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Georges LUTFALLA, directeur de l'unité UMR5235, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges LUTFALLA, délégation de signature est donnée à Mme Christine BOUSQUET, IE-CNRS, à Mme Maryse LEBRUN, DR-INSERM, et à M. Michel VIDAL, DR-CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150189DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170608DR13

Décision portant délégation de signature à M. Richard JOFFRE, directeur de l'unité UMR5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5175, intitulée *Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive* dont le directeur est M. Richard JOFFRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Richard JOFFRE, directeur de l'unité UMR5175, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard JOFFRE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis MARTIN, DR1, à Mme Véronique HANIN, IR2, et à Mme Marguerite PLATON, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard JOFFRE, délégation de signature est donnée à Mme Marjorie GADEA, TCS, à l'effet de signer les actes mentionnées à l'article 1^{er}, dont le montant n'excède pas 20 000 € H.T »

Article 4

La décision n° DEC150022DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170609DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel PIN, directeur de l'unité UMR5203 intitulée Institut de génomique fonctionnelle, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5203 *Institut de génomique fonctionnelle* dont le directeur est M. Jean-Philippe PIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel PIN, directeur de l'unité UMR5203, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe PIN, délégation de signature est donnée à M. Philippe LORY, DR2, à Mme Anne CHABANNES, IR, à M. Laurent FAGNI, DR1, à M. Patrice MOLLARD, DR1, et à M. Philippe JAY, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150228DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170631DR13

Décision portant délégation de signature à M. Franck MOLINA, directeur de l'unité UMR9005 Intitulée Modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic (Sys2Diag), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité UMR9005 intitulée, *Modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic (Sys2Diag)* dont le directeur est M. Franck MOLINA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck MOLINA, directeur de l'unité UMR9005, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck MOLINA, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine BILLOUEZ, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017

La Déléguée Régionale



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : MOLINA franck

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : BILLOUEZ Sandrine

Spécimen de signature

GRADE : TCE



2) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : BILLOUEZ Sandrine

GRADE : TCE

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :
Assistante de direction et Gestionnaire

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Le Directeur d'Unité



DEC170632DR13

Décision portant délégation de signature à M. Franck MOLINA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9005, intitulée Modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic (Sys2Diag) ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR9005, intitulée *Modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic (Sys2Diag)* dont le directeur est M. Franck MOLINA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine BILLOUEZ, Assistante de direction et gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017

Le directeur d'unité

Franck MOLINA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170633DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, directrice de l'unité UMR5186 intitulée Institut de recherche sur la Renaissance, l'Age Classique et les Lumières, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5186 intitulée, *Institut de recherche sur la Renaissance, l'Age Classique et les Lumières* dont la directrice est Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, directrice de l'unité UMR5186, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre SCHANDELER, CR1, et à Mme Brigitte BELIN AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150232DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170634DR13

Décision portant délégation de signature à M. Laurent JOURNOT, directeur de l'unité UMS3426 intitulée BioCampus Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMS3426 intitulée *BioCampus Montpellier*, dont le directeur est M. Laurent JOURNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent JOURNOT, directeur de l'unité UMS3426, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent JOURNOT, délégation de signature est donnée à Mme Edith DEMETTRE-VERCEIL, IR2, à M. Julien CAU, IR1 et à M. Matthieu RICHARD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162302DR13 du 1^{er} septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170640DR13

Décision portant délégation de signature à M. Brice MAGDALOU, directeur de l'unité UMR5474 intitulée Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée-LAMETA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC162516INSHS du 9 janvier 2017, portant nomination de M. Brice MAGDALOU aux fonctions de directeur et de M. Pierre COURTOIS et de M. Nicolas QUEROU aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité UMR5474 intitulée, *Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée-LAMETA* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Brice MAGDALOU, directeur de l'unité UMR5474 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice MAGDALOU, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ROMESTAN, AI, et à M. Nicolas QUEROU, CR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150588DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017

La Déléguée Régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC170642DR13

Décision portant délégation de signature à M. Brice MAGDALOU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5474, intitulée Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée-LAMETA ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162516INSHS du 9 janvier 2017, portant nomination de M. Brice MAGDALOU aux fonctions de directeur et de M. Pierre COURTOIS et de M. Nicolas QUEROU aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité UMR5474 intitulée, *Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée-LAMETA* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle ROMESTAN, Administrateur de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle ROMESTAN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Nicolas QUEROU, Directeur Adjoint ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2017

Le directeur d'unité

Brice MAGDALOU

DEC170653DR13

Décision portant délégation de signature à M. Alain GOJON, directeur de l'unité UMR5004 intitulée Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5004, intitulée *Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes* dont le directeur est M. Alain GOJON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain GOJON, directeur de l'unité UMR5004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain GOJON, délégation de signature est donnée à M. Christophe MAUREL, DR, et à Mme Perrine RUDINGER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150778DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170654DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Agnès STEUCKARDT, directrice de l'unité UMR5267 intitulée PRAXILING, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5267 intitulée *PRAXILING* dont la directrice est Mme Agnès STEUCKARDT;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Agnès STEUCKARDT, directrice de l'unité UMR5267, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès STEUCKARDT, délégation de signature est donnée à M. Jacques BRES, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150791DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170655DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Agnès MIGNOT, directrice de l'unité UMR5554 intitulée Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5554 intitulée *Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier*, dont la directrice est Mme Agnès MIGNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Agnès MIGNOT, directrice de l'unité UMR5554, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès MIGNOT, délégation de signature est donnée à M. Nicolas GALTIER, DR1, à M. Sébastien GIBERT, IE, et à M. Sébastien PICARD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150096DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170656DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Martine CERUTTI, directrice de l'unité UPS3044 intitulée Baculovirus et Thérapie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UPS3044 intitulée, *Baculovirus et Thérapie* dont la directrice est Mme Martine CERUTTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Martine CERUTTI, directrice de l'unité UPS3044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine CERUTTI, délégation de signature est donnée à Mme Christine GAUBIAC, TRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150568DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC170659DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Martine CERUTTI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS3044, intitulée Baculovirus et Thérapie ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UPS3044, intitulée, *Baculovirus et Thérapie*, dont la directrice est Mme Martine CERUTTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine GAUBIAC, Secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

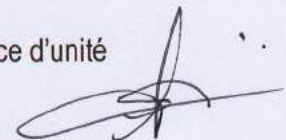
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2017

La directrice d'unité



Martine CERUTTI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170859DR14

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Roussel, directeur de l'UMR5303 intitulée Centre de recherche en management, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 15 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5303, intitulée Centre de recherche en management, dont le directeur est Patrice Roussel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice Roussel, directeur de l'UMR5303, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Roussel, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie Pradel, CDD, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151467DR14 du 23 juin 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 03 mars 2017

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

DEC170860DR14

Décision portant délégation de signature à **Mme Anne-Sophie Pradel** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5303 intitulée **Centre de recherche en management**

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 15 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5303, intitulée **Centre de recherche en management**, dont le directeur est **Patrice Roussel** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Anne Sophie Pradel**, CDD, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

M. Patrice Roussel

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170988DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jens Thoemmes, à Mme Catherine Soldano et à M. Philippe Lemistre pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5044 intitulée Centre d'étude et de recherche Travail, Organisation et Pouvoir

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5044, intitulée Centre d'étude et de recherche Travail, Organisation, Pouvoir ;

Vu la décision DEC170493INSHS du 21 février 2017 portant nomination de Mme Marie-Gabrielle Suraud directrice par intérim de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jens Thoemmes, DR, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jens Thoemmes, délégation est donnée à Mme Catherine Soldano, MC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jens Thoemmes et de Mme Catherine Soldano, délégation est donnée à M. Philippe Lemistre, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23 mars 2017

La directrice d'unité

Mme Marie-Gabrielle Suraud

DEC170987DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Gabrielle Suraud, directrice de l'unité mixte de recherche n°5044 intitulée Centre d'étude et de recherche Travail, Organisation, Pouvoir, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5044, intitulée Centre d'étude et de recherche Travail, Organisation, Pouvoir ;

Vu la décision DEC170493INSHS du 21 février 2017 portant nomination de Mme Marie-Gabrielle Suraud, directrice par intérim, de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Gabrielle Suraud, directrice de l'unité mixte de recherche n°UMR5044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Gabrielle Suraud, délégation de signature est donnée à M. Jens Thoemmes, DR, à Mme Catherine Soldano, MC, et à M. Philippe Lemistre, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 mars 2017

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

DEC170994DR16

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves CAVAILLE, directeur de l'unité UMI3757 intitulée « Science & Engineering Lyon – Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMI3757, intitulée « Science & Engineering Lyon – Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) », dont le directeur est Monsieur Jean-Yves CAVAILLE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Yves CAVAILLE, directeur de l'unité UMI3757, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves CAVAILLE, délégation de signature est donnée à M. Gaël SEBALD, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03 janvier 2016

La déléguée régionale
Hélène NAFTALSKI-MAURY

DEC170816DR16

Décision donnant délégation de signature à **M. Marcel BABIN**, directeur de l'unité UMI3376 intitulée «TAKUVIK» par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°11A008DSIDGDS du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMI3376 «TAKUVIK» et la nomination de son directeur, Marcel Babin;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Marcel Babin**, directeur de l'unité UMI3376, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel Babin, délégation de signature est donnée à :

- **Mme Caroline GUILMETTE**, ingénieur d'études CNRS,
- **Mme Julie SANSOULET**, ingénieur de recherche CNRS

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 octobre 2016

La déléguée régionale
Hélène NAFTALSKI

DEC170986DR16

Décision portant délégation de signature à M. Madhavan MUKUND, professeur, directeur de l'unité UMI2000 intitulée Indo-French REsearch LAB in Computer Science (RELAX) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'UMI2000, intitulée «Indo-French REsearch LAB in Computer Science (RELAX)», dont le directeur est Monsieur Madhavan MUKUND;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M *Madhavan MUKUND*, directeur de l'unité UMI2000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Hélène NAFTALSKI-MAURY

DEC171009DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la DSFIM;

Vu la décision DEC151189DAJ du 20 mai 2015 portant délégation de signature à M. Jean-Marc Oléron aux fonctions de directeur de la DSFIM ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu le projet d'acte de vente du lot n°5 du CNRS situé dans l'ensemble immobilier cadastré CR50, situé 18 rue des Plantes – 75014 Paris, d'une surface de 00 ha 04 a 44 ca ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature ponctuelle est donnée à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le projet d'acte de vente du lot susvisé, cadastré CR50, situé 18 rue des Plantes – 75014 Paris, d'une surface de 00 ha 04 a 44 ca.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mars 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171000DR17

Décision portant délégation de signature à M. Franck Schoefs pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3473 intitulée Institut universitaire mer et littoral

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3473 intitulée Institut universitaire mer et littoral, dont le directeur est Franck Schoefs ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Odile Delfour, maître de conférences des universités de classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 28 mars 2017

Le directeur d'unité

Franck SCHOEFS

DEC170999DR17

Décision portant délégation de signature à M. Franck Schoefs, directeur de l'unité FR3473 intitulée Institut universitaire mer et littoral, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3473 intitulée Institut universitaire mer et littoral, dont le directeur est Franck Schoefs ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck Schoefs, directeur de l'unité FR3473, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Schoefs, délégation de signature est donnée à Mme Odile Delfour, maître de conférences des universités de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mars 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170966DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc-André Gutscher pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6538 intitulée Laboratoire géosciences océan

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6538, intitulée Laboratoire géosciences océan, dont le directeur est Marc-André Gutscher ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marina Rabineau, chargée de recherche de 1^e classe et Mme Marguerite Sauvadet, ingénieure d'études de 1^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 29 mars 2017

Le directeur d'unité

Marc-André GUSTCHER

DEC170965DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc-André Gutscher, directeur de l'unité UMR6538, intitulée Laboratoire géosciences océan, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6538, intitulée Laboratoire géosciences océan, dont le directeur est Marc-André Gutscher ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc-André Gutscher, directeur de l'unité UMR6538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-André Gutscher, délégation de signature est donnée à Mme Marina Rabineau, chargée de recherche de 1^e classe et Mme Marguerite Sauvadet, ingénieure d'études de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 mars 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170959DR17

Décision portant délégation de signature à M. Arnauld Leclerc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161226DR17 du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin, dont le directeur est Arnauld Leclerc ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Annie Busson, ingénieure d'études de 1^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 20 mars 2017

Le directeur d'unité

Arnauld LECLERC

DEC170958DR17

Décision portant délégation de signature à M. Arnauld Leclerc, directeur de l'unité USR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin, dont le directeur est Arnauld Leclerc ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnauld Leclerc, directeur de l'unité USR3491, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Leclerc, délégation de signature est donnée à Mme Annie Busson, ingénieure d'études de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 mars 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170641DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Jézéquel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6074, intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, dont le directeur est Jean-Marc Jézéquel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno Arnaldi, professeur des universités de classe exceptionnelle, M. Marc Méneyrol, ingénieur de recherche de 1^e classe et Mme Evelyne Orain, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 février 2017

Le directeur d'unité

Jean-Marc JEZEQUEL

DEC170644DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie Tréguier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3113, intitulée Institut universitaire européen de la mer, dont la directrice est Anne-Marie Tréguier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Jean, professeur des universités de 1^e classe, Mme Christine David-Beausiré, physicienne adjointe de classe normale et Mme Florence L'Hostis, ingénieure d'étude de 1^e classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 28 février 2017

La directrice d'unité

Anne-Marie TREGUIER

Décision portant délégation de signature à M. Luis Tito de Morais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, dont le directeur est Luis Tito de Morais ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Boudry, directeur de recherche de 2^e classe, Mme Anne-Sophie Podeur, ingénieure d'études de 2^e classe, M. Gérard Thouzeau, directeur de recherche de 2^e classe, Mme Anne Le Bourges-Dhaussy, ingénieure de recherche de 2^e classe et Mme Fabienne Guérard, professeure des universités de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 1^{er} mars 2017

Le directeur d'unité

Luis TITO DE MORAIS

DEC170628DR17

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Thébaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DR17 du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6308, intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux, dont le directeur est Olivier Thébaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis Bailly, maître de conférence hors classe, Mme Annie Cudennec, professeur des universités et M. Nicolas Roncin, ingénieur d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 2 mars 2017

Le directeur d'unité

Olivier THEBAUD

DEC170626DR17

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Jebbar pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6197, intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, dont le directeur est Mohamed Jebbar ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Flament, chargé de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 10 mars 2017

Le directeur d'unité

Mohamed JEBBAR

DEC170625DR17

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Jebbar, directeur de l'unité UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6197, intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, dont le directeur est Mohamed Jebbar ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mohamed Jebbar, directeur de l'unité UMR6197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed Jebbar, délégation de signature est donnée à M. Didier Flament, chargé de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170624DR17

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Henrion pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6015, intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire, dont le directeur est Daniel Henrion ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Loufrani, directeur de recherche de 2^e classe, M. Guy Lenaers, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Emmanuelle Maire, technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Angers, le 20 février 2017

Le directeur d'unité

Daniel HENRION

DEC170672DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hérau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3274 intitulée Dynamique quantique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3274, intitulée Dynamique quantique, dont le directeur est Frédéric Hérau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Annick Egurbide, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 21 février 2017

Le directeur d'unité

Frédéric HERAU

DEC170676DR17

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Launeau, directeur de l'unité UMS3281, Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3281, intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique, dont le directeur est Patrick Launeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick Launeau, directeur de l'unité UMR3281, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Launeau, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Mangold, directeur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170678DR17

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Launeau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3281, Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3281, intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique, dont le directeur est Patrick Launeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Mangold, directeur de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 21 février 2017

Le directeur d'unité

Patrick LAUNEAU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170684DR17

Décision portant délégation de signature à M. Francisco Chinesta, directeur de l'unité GDR3587 intitulée Advanced model order reduction in engineering and sciences par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3587, intitulée Advanced model order reduction in engineering and sciences, dont le directeur est Francisco Chinesta ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francisco Chinesta, directeur de l'unité GDR3587, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francisco Chinesta, délégation de signature est donnée à Mme Caroline Vialette, ingénieure d'études et M. Patrice Cartraud, professeur des universités de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170685DR17

Décision portant délégation de signature à M. Francisco Chinesta pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3587 intitulée Advanced model order reduction in engineering and sciences

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3587, intitulée Advanced model order reduction in engineering and sciences, dont le directeur est Francisco Chinesta ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Caroline Vialette, ingénieure d'études et M. Patrice Cartraud, professeur des universités de 1^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 27 février 2017

Le directeur d'unité

Francisco CHINESTA

DEC170689DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jérémie Pruvost, directeur de l'unité UMS3722 intitulée Algosolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3722, intitulée Algosolis, dont le directeur est Jérémie Pruvost ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérémie Pruvost, directeur de l'unité UMS3722, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au

seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémy Pruvost, délégation de signature est donnée à M. Pascal Jaouen, professeur des universités de 2^e classe et M. Jack Legrand, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170690DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jérémie Pruvost pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3722 intitulée Algosolis

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3722, intitulée Algosolis, dont le directeur est Jérémie Pruvost ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Jaouen, professeur des universités de 2^e classe et M. Jack Legrand, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Nazaire, le 28 février 2017

Le directeur d'unité

Jérémy PRUVOST

DEC170693DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Lemarchand pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de UMS3556 intitulée Santé François Bonamy

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3556, intitulée Santé François Bonamy, dont la directrice est Patricia Lemarchand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Catherine Chasles, ingénieure technicienne (CDD), à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 23 février 2017

La directrice d'unité

Patricia LEMARCHAND

DEC170694DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Coppin, directeur de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6285, intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance, dont le directeur est Gilles Coppin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Coppin, directeur de l'unité UMR6285, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Coppin, délégation de signature est donnée à M. Ronan Fablet, professeur des universités, M. Eric Rius, professeur des universités, M. Marc Sevaux, professeur des universités de 1^e classe et M. Emanuel Radoi, professeur des universités de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170695DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Coppin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6285, intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance, dont le directeur est Gilles Coppin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ronan Fablet, professeur des universités, M. Eric Rius, professeur des universités, M. Marc Sevaux, professeur des universités de 1^e classe et M. Emanuel Radoi, professeur des universités de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 22 février 2017

Le directeur d'unité

Gilles COPPIN

DEC170909DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR2488, intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, dont la directrice est Béatrice Béchet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Béchet, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Calmet, maître de conférence des universités de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 10 mars 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170910DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR2488, intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, dont la directrice est Béatrice Béchet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Calmet, maître de conférence des universités de classe normale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 12 mars 2017

La directrice d'unité

Béatrice BECHET

DEC170911DR17

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Ardhuin, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523, intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale, dont le directeur est Fabrice Ardhuin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice Ardhuin, directeur de l'unité UMR6523, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice Arduin, délégation de signature est donnée à M. Christophe Maes, chargée de recherche de 1^e classe, M. Guillaume Rouillet, maître de conférence des universités de classe normale, M. Thierry Terre Terrillon, ingénieur d'études de 2^e classe et Mme Françoise Cudennec, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 10 mars 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170912DR17

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Arduin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523, intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale, dont le directeur est Fabrice Arduin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Maes, chargée de recherche de 1^e classe, M. Guillaume Roulet, maître de conférence des universités de classe normale, M. Thierry Terre Terrillon, ingénieur d'études de 2^e classe et Mme Françoise Cudennec, technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 17 mars 2017

Le directeur d'unité

Fabrice ARDHUIN

DEC170913DR17

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Siret, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances architectures urbanités, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR1563, intitulée Ambiances architectures urbanités, dont le directeur est Daniel Siret ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Siret, directeur de l'unité UMR1563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Siret, délégation de signature est donnée à M. Thomas Leduc, ingénieur de recherche hors classe, M. Anthony Pecqueux, chargé de recherche de 1^e classe et Mme Françoise Cholat, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 mars 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170914DR17

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Siret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances architectures urbanités

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR1563, intitulée Ambiances architectures urbanités, dont le directeur est Daniel Siret ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas Leduc, ingénieur de recherche hors classe, M. Anthony Pecqueux, chargé de recherche de 1^e classe et Mme Françoise Cholat, technicienne de classe supérieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 22 mars 2017

Le directeur d'unité

Daniel SIRET

DEC170915DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité UMR6590, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au

seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Gouëset, délégation de signature est donnée à M. Sébastien Fleuret, directeur de recherche de 2^e classe, M. Jean-Marc Fournier, professeur des universités de 2^e classe, M. François Madoré, professeur des universités de 1^e classe, M. Gérald Billard, professeur des universités de 2^e classe, M. Florent Demoraes, maître de conférences de classe normale et Mme Karine Breton, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 mars 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170916DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien Fleuret, directeur de recherche de 2^e classe, M. Jean-Marc Fournier, professeur des universités de 2^e classe, M. François Madoré, professeur des universités de 1^e classe, M. Gérald Billard, professeur des universités de 2^e classe, M. Florent Demoraes, maître de conférences de classe normale et Mme Karine Breton, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mars 2017

Le directeur d'unité

Vincent GOUËSET

DEC170473DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pinay, directeur de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3343, intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, dont le directeur est Gilles Pinay ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Pinay, directeur de l'unité UMS3343, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Pinay, délégation de signature est donnée à M. Erwan Hallot, maître de conférences des universités hors classe et Mme Géraldine Olivier, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170474DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pinay pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3343, intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, dont le directeur est Gilles Pinay ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Erwan Hallot, maître de conférences des universités hors classe et Mme Géraldine Olivier, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 mars 2017

Le directeur d'unité

Gilles PINAY

DEC170612DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hérau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des pays de la Loire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des pays de la Loire, dont le directeur est Frédéric Hérau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Berthon, professeur des universités de 1^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 28 février 2017

Le directeur d'unité

Frédéric HERAU

DEC170614DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Bouler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6230, intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation, dont le directeur est Jean-Michel Bouler ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel Bouler, délégation de signature est donnée à M. Erwan Le Grogneq, chargé de recherche de 1^e classe, M. Bruno Bujoli, directeur de recherche de 1^e classe, Mme Muriel Bermon, technicienne de classe exceptionnelle, Mme Karine Gautier, technicienne de classe exceptionnelle et M. Denis Jacquemin, professeur des universités de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 16 février 2017

Le directeur d'unité

Jean-Michel BOULER

DEC170617DR17

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Guillaudeux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique, dont le directeur est Thierry Guillaudeux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christelle Chapron, ingénieure d'études de 1^e classe et Mme Nathalie Dejucq-Rainsford, directrice de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 février 2017

Le directeur d'unité

Thierry GUILLAUMEUX

Décision portant délégation de signature à M. Reynald Gillet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, dont le directeur est Reynald Gillet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Dominique Galibert, professeure hospitalo universitaire de 2^e classe, M. Hugues Hervé, ingénieur d'études de 1^e classe, Mme Nadine Gattet, assistante ingénieure et Mme Géraldine Le Provost, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 février 2017

Le directeur d'unité

Reynald GILLET

DDEC170621DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Cartier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6025, intitulée Centre nantais de sociologie, dont la directrice est Marie Cartier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Baptiste Viaud, maître de conférence des universités de classe normale et Mme Johanne Palomba, secrétaire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 27 février 2017

La directrice d'unité

Marie CARTIER

DEC170245DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale de la circonscription Nord- Pas-de-Calais et Picardie (IFMAS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous, aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

Vu le projet de statuts modifiés de l'Institut Français des Matériaux AgroSources (IFMAS) proposés à l'Assemblée générale des associés de l'IFMAS du 9 décembre 2016 ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale pour la circonscription Nord- Pas-de-Calais et Picardie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les statuts de l'Institut Français des Matériaux AgroSources (IFMAS) adoptés par l'Assemblée générale de l'IFMAS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 8 DEC. 2016**



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mège
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC170927DR18

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MICHONNEAU, directeur par intérim de l'unité UMR8529, intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8529, intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion, dont le directeur par intérim est Stéphane MICHONNEAU.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane MICHONNEAU, directeur par intérim de l'unité UMR8529, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MICHONNEAU, directeur par intérim, la délégation de signature est donnée à M. Matthieu De Oliveira, Directeur Adjoint, et à Mme Christine Aubry, Secrétaire Générale (IE), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161624DR18 du 02/05/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le : 13/03/2017

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC170925DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Rolland-Haese, directrice de l'unité USR3380, intitulée Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée (IRCICA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité USR3380, intitulée Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée, dont la directrice est Mme Nathalie Rolland-Haese

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie Rolland-Haese, directrice de l'unité USR3380, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.
4. Les frais généraux de l'infrastructure des bâtiments du Campus Haute Borne (CCHB) selon la ligne budgétaire : MOY1800_LO (eu égard, la convention de fonctionnement : « Campus CNRS Haute Borne-CCHB du 18/03/2011)

Article 2

La décision n° DEC150596DR18 du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le : 13/03/2017

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC170636DR20

Décision portant modification de la décision DEC161501DR20 donnant délégation de signature à M. Arnaud ZUCKER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7264 intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR7264, intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM) dont la directrice est Martine REGERT ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. Un article 2bis est ajouté à la décision DEC161501DR20 susvisée, rédigé comme suit :

« Art. 2bis. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud ZUCKER et de Mme Myriam BENOUMECHIARA, délégation est donnée à Mme Isabelle THERY-PARISOT, directrice de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.»

Art. 2. Ces modifications prennent effet à compter du 1^{er} Mars 2017

Art. 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 16/02/2017

La directrice d'unité
Martine REGERT

DEC170635DR20

Décision portant modification de la décision DEC161495DR20 donnant délégation de signature à Mme Martine REGERT, directrice de l'unité UMR7264 intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/2015, portant prolongation de l'unité UMR7264, intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM) dont la directrice est Martine REGERT ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. L'article 2 de la décision DEC161495DR20 susvisée est modifié comme suit :

« Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine REGERT, délégation de signature est donnée à M. Arnaud ZUCKER, professeur, Mme Myriam BENOUMECHIARA, assistant-ingénieur et Isabelle THERY-PARISOT, directrice de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.»

Art. 2. Ces modifications prennent effet à compter du 1^{er} Mars 2017

Art. 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 16/02/2017

Le délégué régional
Benoît Debosque

DEC170939DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Gabriel Chardin (E-RIHS-FR)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC142052DAJ du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de M. Gabriel Chardin aux fonctions de président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures ;

Vu le projet de convention portant « *Mémoire d'intention – European Research for Heritage Science - France* » (E-RIHS-FR) conclu entre le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, le Ministère de la Culture et de la Communication, l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique, le Museum National d'Histoire Naturelle, la Fondation des Sciences du Patrimoine et le CNRS ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Gabriel Chardin, président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant « *Mémoire d'intention – European Research for Heritage Science - France* » (E-RIHS-FR) conclue entre les contractants susvisés.

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170936DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC150035DAJ du 27 janvier 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur de l'Institut de Physique ;

Vu le projet de convention portant « *MEMORANDUM OF UNDERSTANDING* » (MoU) conclu entre le CNRS et *ELI-HU Research and Development Non-profit Ltd.* (ELI-HU) ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Alain Schuhl, directeur de l'INP, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant « *MEMORANDUM OF UNDERSTANDING* » (MoU) conclue entre le CNRS et *ELI-HU Research and Development Non-profit Ltd.* (ELI-HU).

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170244INSHS

Décision portant prolongation du mandat de l'unité mixte de service n° 3599 intitulée « Unité support au Consortium de Valorisation Thématique SHS » (CVT SHS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC130548INSHS en date du 12 mars 2013 portant création de l'unité mixte de service n° 3599 intitulée « Unité support au Consortium de Valorisation Thématique SHS » (CVT SHS) ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des Sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Considérant que l'Université Paris-Sorbonne est rattachée à la vague D de contractualisation (2019-2023), le mandat de l'unité mixte de service (UMS) n° 3599 intitulée « Unité support au Consortium de Valorisation Thématique SHS » (CVT SHS) est prolongée pour une durée de un (1) an et dix (10) mois à compter du 1^{er} mars 2017.

Article 2 :

La durée du mandat de M. Hervé Zwirn, directeur de l'unité, est prolongée à compter du 1^{er} mars 2017, pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2017

Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171003DR04

Décision commune relative au tarif des produits de Géosciences Paris-Sud (UMR8148) et du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'environnement (UMR8212)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC161059DAJ en date du 17 juin 2016 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu la décision DEC161060DAJ en date du 17 juin 2016 donnant délégation de signature à M. Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le tarif H.T. des prestations de la plateforme PANOPLY réalisées par Géosciences Paris-Sud (UMR8148) et le Laboratoire des Sciences du Climat et de l'environnement (UMR8212) est fixé selon le tarif joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2017

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 mars 2017

Pour le Président et par délégation
Le Délégué Régional

Bertrand MINAULT

Tarifications 2017 des prestations de la plateforme PANOPLY

Instrument concerné par la prestation	Laboratoire	Détail de la prestation	Code tarif PANOPLY	Tarif académique CNRS et hors CNRS	Tarif industriel
MICROBALANCE SARTORIUS MC 05	LSCE	Prise en charge simple d'un échantillon de foraminifères ou poudre de carbonates avec pesée	Tarif PALEOCEAN-1	0,77 €	5,00 €
LEICA MZ16-CLS 150 LED	LSCE	Prise en charge complète d'un échantillon de foraminifères, incluant le piquage.	Tarif PALEOCEAN-2	3,02 €	15,00 €
IRMS-OPTIMA VG ISOTECH SLOTN°A76	LSCE	Analyses isotopiques C-O des carbonates	Tarif PALEOCEAN-3	12,47 €	30,00 €
MICROBALANCE SARTORIUS MC 05	LSCE	Prise en charge simple d'un échantillon de foraminifères ou poudre de carbonates avec pesée	Tarif PALEOCEAN-4	0,77 €	5,00 €
LEICA MZ16-CLS 150 LED	LSCE	Prise en charge complète d'un échantillon de foraminifères, incluant le piquage.	Tarif PALEOCEAN-5	3,08 €	15,00 €
IRMS-ISOPRIME 100	LSCE	Analyses isotopiques C-O des carbonates	Tarif PALEOCEAN-6	12,68 €	45,00 €
MICROBALANCE Mettler AT 201	LSCE	Prise en charge simple d'un échantillon de foraminifères ou poudre de carbonates avec pesée	Tarif PALEOCEAN-7	1,52 €	25,00 €
LEICA MZ16-CLS 150 LED	LSCE	Prise en charge complète d'un échantillon de foraminifères	Tarif PALEOCEAN-8	3,00 €	700,00 €
Ligne carbonate (home made)	LSCE	Préparation et purification d'un échantillon de carbonates	Tarif PALEOCEAN-9	54,30 €	75,00 €
ISOPRIME 100 D47	LSCE	Analyses isotopiques D47 des carbonates	Tarif PALEOCEAN-10	360,17 €	700,00 €
Sciage-Broyage-Tris minéralogique	LSCE	Préparation par tris densitométriques de fractions minérales et de mésostase homogènes	Tarif PALEOCEAN-11	37,45 €	200,00 €
S3CC19: Spectromètre de masse K-Ar avec fusion en ligne	LSCE	Mesure de la composition isotopique en Argon sur Laves, Cristaux, Illites pour datation K-Ar	Tarif PALEOCEAN-12	795,00 €	1 300,00 €
Sciage-Broyage-Tris minéralogique	LSCE	Préparation par tris densitométriques de fractions minérales et de mésostase homogènes	Tarif PALEOCEAN-13	41,46 €	200,00 €
VG 5400 : Spectromètre de masse 40Ar/39Ar	LSCE	Mesure de la composition isotopique en Argon sur Laves, Cristaux, Illites pour datation 40Ar/39Ar	Tarif PALEOCEAN-14	1 093,27 €	1 500,00 €

Spectromètre de masse Neptune ^{plus} MC-ICPMS Thermo Fisher Scientific	LSCE	Journée MC-ICPMS sans accompagnement du pilote (opérateur autonome)	Tarif GEOTRAC-1	382,41 €	500,00 €
Spectromètre de masse Neptune ^{plus} MC-ICPMS Thermo Fisher Scientific	LSCE	Journée MC-ICPMS avec présence du pilote	Tarif GEOTRAC-2	382,41 €	1 000,00 €
Spectromètre de masse Neptune ^{plus} MC-ICPMS Thermo Fisher Scientific	LSCE	Datation U-Th des carbonates ou des échantillons naturels (Mesure physique & chimie amont)	Tarif GEOTRAC-3	272,19 €	700,00 €
Spectromètre de masse Neptune ^{plus} MC-ICPMS Thermo Fisher Scientific	LSCE	Datation U-Th des carbonates ou des échantillons naturels (Mesure physique uniquement)	Tarif GEOTRAC-4	119,05 €	250,00 €
Spectromètre de masse Neptune ^{plus} MC-ICPMS Thermo Fisher Scientific	LSCE	Mesure précise de la composition isotopique d'un élément dans un échantillons naturels (U, Th, Pa, Nd, Sr, Pb, B, Li) (Mesure physique uniquement)	Tarif GEOTRAC-5	74,05 €	200,00 €
Spectromètre de masse Neptune ^{plus} MC-ICPMS Thermo Fisher Scientific	LSCE	Mesure précise de la composition isotopique d'un élément dans un échantillons naturels (U, Th, Pa, Nd, Sr, Pb, B, Li) (Mesure physique & chimie amont)	Tarif GEOTRAC-6	107,19 €	350,00 €
Spectromètre de masse Xseries ^{II} ICP-QMS Thermo Fisher Scientific	LSCE	Journée ICP-QMS avec présence du pilote pour analyses multi- élémentaires ou isotopiques (Pb, U, Th)	Tarif GEOTRAC-7	325,13 €	700,00 €
Spectromètre de masse ICP-QMS Xseries ^{II} Thermo Fisher Scientific	LSCE	Analyse multi-élémentaire d'un échantillon naturel ou d'une solution par ICP-QMS (éléments à définir selon matrice : carbonates, apatites, eaux, autres) (Mesure et préparation amont incluse)	Tarif GEOTRAC-8	51,28 €	150,00 €
Spectromètre de masse ICP-QMS Xseries ^{II} Thermo Fisher Scientific	LSCE	Mesure d'un système isotopique pour un échantillon ou une solution par ICP- QMS (U, Th et Pb) (carbonates, apatites, autres) (Mesure et préparation amont incluse)	Tarif GEOTRAC-9	96,28 €	250,00 €
Système d'Ablation Laser NWR193 Excimer ESI - Nanosecondes	LSCE	Pour une journée d'utilisation du système laser couplé à un spectromètre de masse à source plasma (MC-ICPMS ou ICP-QMS) (présence du pilote)	Tarif GEOTRAC-10	256,60 €	500,00 €
Spectromètre de masse à secteur magnétique Finnigan MAT252, couplé à un banc d'équilibrage	LSCE	Analyse d ¹⁸ O de l'eau par équilibrage	Tarif GLACIOS-1	19,71 €	32,00 €
Analyseur laser pour les isotopes de l'eau Picarro (L2120-i)	LSCE	Analyse d ¹⁸ O et dD de l'eau	Tarif GLACIOS-2	10,15 €	20,00 €
Spectromètre de masse à secteur magnétique Delta V+ couplé à une ligne de fluorination	LSCE	Analyse ¹⁷ O-excess de l'eau	Tarif GLACIOS-3	75,19 €	100,00 €
Spectromètre de masse à secteur magnétique Delta V+ couplé à une ligne d'extraction des gaz	LSCE	Analyse d ¹⁵ N de N ₂ , d ¹⁸ O de O ₂ et dO ₂ /N ₂ de l'air piégé dans la glace	Tarif GLACIOS-4	52,58 €	70,00 €

Spectromètre de masse à secteur magnétique Delta V+ couplé à une ligne d'extraction des gaz et de purification	LSCE	Analyse d' ⁴⁰ Ar de l'air piégé dans la glace	Tarif GLACIOS-5	75,15 €	200,00 €
Spectromètre de masse à secteur magnétique Finnigan MAT252, couplé à un analyseur élémentaire haute température.	LSCE	Analyse d' ¹⁸ O de la cellulose	Tarif GLACIOS-6	10,74 €	30,00 €
Spectromètre de masse à secteur magnétique Finnigan MAT252, couplé à un analyseur élémentaire haute température.	LSCE	Analyse d' ¹³ C de la cellulose	Tarif GLACIOS-7	13,91 €	40,00 €
Spectromètre de masse Fifi 1	LSCE	Analyse d' ¹⁸ O de la cellulose	Tarif GLACIOS-8	11,02 €	30,00 €
Spectromètre de masse Fifi 1	LSCE	Analyse d' ¹³ C de la cellulose	Tarif GLACIOS-9	15,21 €	40,00 €
Spectro Gamma	LSCE	Analyse des Radio-Nucléides gamma	Tarif GEDI-1	160,39 €	250,00 €
Magnétomètre Haute résolution pour séries continues sans hélium (NRM-ARM)	LSCE	Analyse ARN désaimantation AF - Acquisition ARA - désaimantation ARA	Tarif CLIMAG-1	430,36 €	500,00 €
Magnétomètre Haute résolution pour séries continues avec hélium (IRM-S-ratio)	LSCE	Analyse Acquisition-désaimantation ARI + S-ratio	Tarif CLIMAG-2	120,82 €	200,00 €
Magnétomètre cryogénique haute homogénéité pour mesures d'échantillons standards	LSCE	Analyse ARN, ARA, ARI, S-ratio	Tarif CLIMAG-3	150,30 €	350,00 €
Fours de désaimantation thermique en champ nul	LSCE	Désaimantation thermique en champ nul (par étapes) par Ass. Ing. (fichiers bruts)	Tarif CLIMAG-4	21,83 €	60,00 €
Désaimantateur par champs alternatifs (AF) AGICO LDA-3A	LSCE	Désaimantation en champ alternatif et acquisition ARA par étapes par Ass. Ing. (fichiers bruts)	Tarif CLIMAG-5	60,00 €	270,00 €
Banc de susceptibilité magnétique en champ faible pour séries continues (22 mm de section, 1,5 m max de long)	LSCE	Mesure de la susceptibilité magnétique en champ faible - série continue 1,5 cm tous les 2 cm.	Tarif CLIMAG-6	26,00 €	60,00 €
Balance de Curie (Variable Field Translation Balance)	LSCE	Mesure courbe thermomagnétique en champ fort	Tarif CLIMAG-7	18,00 €	100,00 €
Micromag (AGM 2900)	LSCE	Mesure courbe hysteresis par Ass. Ingénieur	Tarif CLIMAG-8	75,00 €	300,00 €
Micromag (AGM 2900)	LSCE	Mesure FORC par Ass. Ing	Tarif CLIMAG-9	75,00 €	300,00 €
Micromag (AGM 2900)	LSCE	Mesure courbe hysteresis sans ingénieur et avec sonde fournie par mesureur	Tarif CLIMAG-10	50,00 €	70,00 €
Micromag (AGM 2900)	LSCE	Mesure FORC sans ingénieur et avec sonde fournie par mesureur	Tarif CLIMAG-11	50,00 €	70,00 €

Traces de fission sur apatite	GEOPS	Séparation des minéraux lourds	Tarif RBR-1	64,17 €	140,00 €
Traces de fission sur apatite	GEOPS	Préparation des échantillons	Tarif RBR-2	33,13 €	72,00 €
Traces de fission sur apatite	GEOPS	Analyse traces de fission par irradiation	Tarif RBR-3	287,50 €	680,00 €
Traces de fission sur apatite	GEOPS	Analyse traces de fission par laser	Tarif RBR-4	160,96 €	220,00 €
(U-Th)/He sur apatite	GEOPS	Préparation des échantillons	Tarif RBR-5	48,03 €	165,00 €
(U-Th)/He sur apatite	GEOPS	Mesure de l'He et détermination de l'âge	Tarif RBR-6	83,88 €	200,00 €
(U-Th)/He sur apatite	GEOPS	Analyse des concentrations	Tarif RBR-7	165,96 €	250,00 €
Sciage-Broyage-Tris minéralogique	GEOPS	Préparation Echantillon (séparation phases minérales des roches)	Tarif GDSV-1	30,63 €	300,00 €
^a Spectrophotometre AGILDENT 240AA pour dosage K et ^b Spectromètre de masse 180° et sa ligne d'extraction (four HF) et de purification de l'argon pour datation K/Ar par la technique Cassinol-Gillot	GEOPS	Fusion-Purification sur population de minéraux - Analyse spectrométrique	Tarif GDSV-2	805,00 €	1 200,00 €
Sciage-Broyage-Tris minéralogique	GEOPS	Préparation Echantillon (séparation phases minérales des roches)	Tarif GDSV-3	30,19 €	230,00 €
Spectrometre de masse lphygénie	GEOPS	Spectrométrie de masse 180° et sa ligne d'extraction (four HF et laser Nd YAG) et de purification de l'argon pour datation 40Ar/39Ar par la collection simultanée sur populations de minéraux	Tarif GDSV-4	980,00 €	1 470,00 €
Microscope Electronique à Balayage XL 30 (Philips) + microsonde EDS	GEOPS	Séance d'observation MEB assistée d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-1	60,02 €	120,00 €
Microscope Electronique à Balayage de table X PRO (Phenom) + microsonde EDS	GEOPS	Séance d'observation MEB assistée d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-2	59,00 €	100,00 €
Microscope de Force Atomique D3100 (Bruker)	GEOPS	Séance d'observation Microscope de Force Atomique assistée d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-3	49,33 €	85,00 €
Spectromètre FT-IR Frontier (Perkin Elmer)	GEOPS	Analyse Spectromètre FT-IR assistées d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-4	30,04 €	65,00 €
Analyseur Thermogravimétrique ATG4000 (Perkin Elmer)	GEOPS	Analyse Thermogravimétrique assistées d'un ingénieur (par heure)	Tarif Mineralo-5	21,60 €	60,00 €
Diffractomètre à rayons X X'Pert Pro (PANalytical)	GEOPS	Analyse minéralogique par DRX sur roche totale sans broyage	Tarif Mineralo-6	20,69 €	55,00 €

Diffractomètre à rayons X X'Pert Pro (PANalytical)	GEOPS	Analyse minéralogique par DRX sur roche totale avec broyage	Tarif Mineralo-7	20,69 €	65,00 €
Diffractomètre à rayons X X'Pert Pro (PANalytical)	GEOPS	Analyse minéralogique par DRX de la fraction argileuse avec séparation	Tarif Mineralo-8	28,86 €	80,00 €
Granulomètre Laser Malvern 2000 Hydro-G	GEOPS	Analyse granulométrique sans préparation d'échantillon	Tarif Mineralo-9	11,25 €	30,00 €
Granulomètre Laser Malvern 2000 Hydro-G	GEOPS	Analyse granulométrique avec préparation d'échantillon	Tarif Mineralo-10	27,00 €	51,00 €
Scies et polisseuses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Fabrication d'une lame mince	Tarif Litholam-1	19,00 €	50,00 €
Scies et polisseuses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Fabrication d'une lame polie	Tarif Litholam-2	23,00 €	70,00 €
Scies et polisseuses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Fabrication d'une lame épaisse polie sur les deux faces	Tarif Litholam-3	52,50 €	170,00 €
Scies et polisseuses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Fabrication d'une lame consolidée	Tarif Litholam-4	30,75 €	150,00 €
Scies et polisseuses de l'atelier de litholamellage	GEOPS	Polissage d'un échantillon de roche	Tarif Litholam-5	30,75 €	95,00 €
Spectromètre d'absorption laser LGR DLT-100	GEOPS	Analyses d ¹⁸ O et dD de l'eau	Tarif IDREau-1	20,25 €	50,00 €
Spectromètre de masse IRMS Finnigan Delta + avec banc d'équilibrage	GEOPS	Analyses d ¹⁸ O et dD de l'eau	Tarif IDREau-2	50,21 €	100,00 €
Chromatographie Ionique/Anions	GEOPS	Analyses F-, Cl-, NO2-, Br-, NO3-, PO4 3-, SO4 2-	Tarif IDREau-3	20,56 €	100,00 €
Spectrométrie d'Absorption Atomique en mode Flamme	GEOPS	Analyses Al, Ca, Cd, Co, Cr, Cu, Fe, K, Li, Mg, Mn, Mo, Na, Ni, Pb, Pt, Sr, Zn	Tarif IDREau-4	100,90 €	241 euros par jour d'analyse
Spectrométrie d'Absorption Atomique en mode Four	GEOPS	Analyses Al, Ca, Cd, Co, Cr, Cu, Fe, K, Li, Mg, Mn, Mo, Na, Ni, Pb, Pt, Sr, Zn	Tarif IDREau-5	31,08 €	180 euros par élément et par échantillon
Preparation échantillon en vu d'analyses sur ICPMS	GEOPS	Preparation échantillon en vu d'analyses sur ICPMS	Tarif ICPMS-1	91,25 €	250,00 €
ICPMS Haute Résolution Thermo Element XR	GEOPS	Une journée analyse ICPMS Haute Résolution Thermo Element XR	Tarif ICPMS-2	262,08 €	550,00 €
ICPMS Haute Résolution Thermo Element XR couplé avec un système de dernière génération de laser ablation excimer	GEOPS	Une journée utilisation Laser excimer	Tarif ICPMS-3	245,83 €	650,00 €

DEC 171008 DR08

Décision relative aux tarifs de la plateforme P@CYFIC de l'unité UPR4301 intitulée CBM – Centre de Biophysique Moléculaire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°150269DAJ en date du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°150270DAJ en date du 05 février 2015 donnant délégation de signature à M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations de la plateforme P@CYFIC réalisées par l'UPR4301 intitulée CBM sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 mars 2017

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional

Eric BUFFENOIR

Tarifification de l'unité UPR4301 - CBM

Annexe à la décision tarifaire DEC 171008 DR08

Plateforme P@CYFIC

Cytomètre en flux BD FORTESSA X20

CLIENTS	TARIFS
Interne laboratoire CBM	12 €
Laboratoires Publics (CNRS & autres établissements)	13 €
Sociétés Privées	107 €

Trieur de Cellules BD ARIA III S.O.R.P

CLIENTS	TARIFS
Interne laboratoire CBM	247 €
Laboratoires Publics (CNRS & autres établissements)	258 €
Sociétés Privées	2 500 €

Microscope Confocal Carl ZEISS LSM510 META

CLIENTS	TARIFS
Interne laboratoire CBM	9 €
Laboratoires Publics (CNRS & autres établissements)	10 €
Sociétés Privées	50 €



Délégation Alsace

DEC170305DR10

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° 142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées auprès de laboratoires CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA		Tarif unitaire
1911	Traitement échantillon liquide	10,00
1912	Mise en solution	30,00
1913	Forfait préparation échantillon solide	84,40
B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES		
1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)		
1914	Pour un échantillon	255,00
1915	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1916	Tarif abonnement	171,60
1917	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1918	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)		
1919	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1920	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1921	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
3. Scintillation liquide		
1923	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1924	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1925	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA		
1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire		
1929	Pour 1 à 5 échantillons	14,97
1930	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	12,16
2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire		
1931	Pour 1 à 5 échantillons	16,10
1932	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,07
3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire		
1933	Pour 1 à 5 échantillons	31,16
1934	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	24,78

	4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire	
1935	Pour 1 à 5 échantillons	26,39
1936	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	21,30
	5. Analyse Fluo X : tarif unitaire	
1937	Pour 1 à 5 échantillons	20,99
1938	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,53
	6. Analyse HPIC : tarif unitaire	
1939	Pour 1 à 5 échantillons	14,29
1940	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	11,61
1941	7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	15,67
1942	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1943	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00

D) DOSIMETRIE RAMSES

2431	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2432	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2433	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2434	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2435	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2437	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2436	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2438	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2448	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00

E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA

Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...

1928	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1949	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives	80,00
1950	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1951	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1952	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1953	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1954	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1955	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00

F) PLATEFORME IMABIO

	1. Examen μCT basse résolution (100μm)	
1956	Prix par examen	14,00
	2. Examen μCT haute résolution (50μm)	
1957	Prix par examen	34,00

3. Forfait hébergement		
1958	Prix par souris/jour	1,80
1959	Prix par rat/jour	3,50
G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES		
6121	Bouteille de 0,85g de CpTiMe3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4290,00
6122	Bouteille de 1,20g de CpTiCl3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4030,00
6123	Frais de port associés	155,00
6124	Kit de régulation thermique pour MIVOC	550,00
H) CAPTEURS A PIXELS CMOS		
6471	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4078,51
6472	Capteur à pixels CMOS : CVD035	5398,51
I) CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE		
7011	Cœur du Cyclotron-Cyrce (coût horaire)	538,86

*HCS = hors contrôles sanitaires

2) Prestations effectuées auprès de clients hors CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA		Tarif unitaire
1261	Traitement échantillon liquide	10,00
1262	Mise en solution	30,00
1263	Forfait préparation échantillon solide	84,40
B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES		
1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)		
1541	Pour un échantillon	255,00
1542	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1543	Tarif abonnement	171,60
1544	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1545	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)		
1546	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1271	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1547	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis

	3. Scintillation liquide	
1548	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1274	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1549	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis

C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA

	1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire	
1550	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,97
1551	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	12,16
1552	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	28,40
1553	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,00
	2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire	
1554	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	16,10
1555	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,07
1556	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	38,40
1557	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,00
	3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire	
1558	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	31,16
1559	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	24,78
1560	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,90
1561	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	36,50
	4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire	
1562	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	26,39
1563	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	21,30
1564	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	49,40
1565	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	39,80
	5. Analyse Fluo X : tarif unitaire	
1566	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	20,99
1567	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,53
1568	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,60

1569	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,70
6. Analyse HPIC : tarif unitaire		
1570	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,29
1571	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	11,61
1572	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	29,00
1573	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,50
7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire		
1574	Tarif organismes publics	15,67
1575	Tarif organismes privés	31,00
1576	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1577	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
D) DOSIMETRIE RAMSES		
2439	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2440	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2441	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2442	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2443	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2444	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2445	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2446	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2449	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00
E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...		
1578	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1579	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix universités	80,00
1580	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix public	100,00
1581	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1582	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1583	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1584	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1585	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1586	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
F) PLATEFORME IMABIO		
1. Examen μCT basse résolution (100μm)		
1591	Prix UDS par examen	14,00

1592	Prix laboratoires publics par examen	20,00
1593	Prix laboratoires privés par examen	50,00
2. Examen μCT haute résolution (50μm)		
1594	Prix UDS par examen	34,00
1595	Prix laboratoires publics par examen	50,00
1596	Prix laboratoires privés par examen	120,00
3. Forfait hébergement		
1597	Prix UDS par souris/jour	1,80
1598	Prix laboratoires publics par souris/jour	2,50
1599	Prix laboratoires privés par souris/jour	6,50
1600	Prix UDS par rat/jour	3,50
1601	Prix laboratoires publics par rat/jour	5,20
1602	Prix laboratoires privés par rat/jour	12,50
G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES		
6125	Bouteille de 0,85g de CpTiMe3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4990,00
6126	Bouteille de 1,20g de CpTiCl3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4800,00
6127	Frais de port associés	190,00
6128	Kit de régulation thermique pour MIVOC	620,00
H) CAPTEURS A PIXELS CMOS		
6473	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4750,00
6474	Capteur à pixels CMOS : CVD035	6250,00
I) CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE		
7012	Cœur du Cyclotron-Cyrce (coût horaire)	727,67
*HCS = hors contrôles sanitaires		

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/02/2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **08 FEV. 2017**

Pour le Président et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

DEC170664DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique Chimie de Strasbourg (IPCMS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7504 intitulée Institut de Physique Chimie de Strasbourg (IPCMS) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

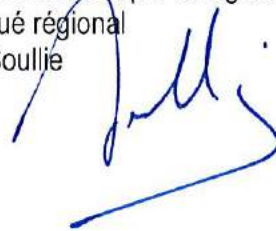
Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17/02/2017.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrice Soullie



**PRESTATIONS REALISEES PAR L'UMR7504 – Institut de Physique Chimie de
Strasbourg (IPCMS)**

Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
	<i>Spectrométrie Mossbauer</i>	Tarif par échantillon
7021	Laboratoire CNRS	165
7022	Secteur public – Université de Strasbourg	165
7023	Secteur public – Université de Haute Alsace	165
7024	Secteur privé analyse rapide	550
7031	Secteur privé analyse courante	450

DEC170647DR14

Décision relative aux tarifs de la plateforme Technopolym de l'UMR5623 intitulée Laboratoire des Interactions Moléculaires et Réactivité Chimique et Photochimique (IMRCP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° DEC142563DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de la plateforme Technopolym de l'UMR5623 intitulée Laboratoire des Interactions Moléculaires et Réactivité Chimique et Photochimique (IMRCP) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000 et annule et remplace

Article 2 :

Cette décision abroge la décision tarifaire DEC161397DR14 du 20 juin 2016. Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2017

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

M. Christophe GIRAUD

Tarifs H.T. des prestations de services laboratoire des IMRCP dans le cadre de la plateforme Technopolym, 2017

Techniques	Tarifs partenaires Technopolym	Tarifs équipes de l'Institut de Chimie de Toulouse non partenaires de Technopolym	Tarifs extérieurs académiques* Sans analyse	Tarifs extérieurs industriels Sans analyse
Calorimétrie Différentielle à balayage (DSC)	Gratuit	35	50	170
Chromatographie d'Exclusion Stérique (SEC)				
Détermination des masses vraies	Gratuit	20	40	170
Détermination des masses relatives	Gratuit	15	30	150
Détermination de l'incrément d'indice de réfraction (dn/dc)	Gratuit	20	40	80
Diffusion dynamique de la lumière				
Mesure de la taille, répartition en taille et polydispersité	Gratuit	15	30	150
Mesure de la taille et du potentiel zeta en solution	Gratuit	25	50	180
Mesure du potentiel zeta en solution	Gratuit	15	30	140
Mesure de l'angle de contact				
Par liquide testé et par échantillon	Gratuit	10	20	60
Rhéologie				
Mesure en fonction de la température	Gratuit	60	120	600
Mesure à température ambiante	Gratuit	20	40	200
Spectrométrie UV-visible solide	Gratuit	10	15	50

* Autres laboratoires CNRS ou d'autres universités

Une analyse des résultats est proposée pour un tarif de 100 € pour 5 échantillons.

Pour chaque demande, un devis est établi sur la base de la grille jointe en l'adaptant au cas par cas, en fonction de la nature et du nombre des échantillons.

Pour un nombre d'échantillons supérieur à 10, des tarifs dégressifs pourront être proposés.

DEC171014DR14

Décision relative aux tarifs de la plateforme Animalerie bio-campus de l'UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement (CBD)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° DEC142563DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de la plateforme ANIMALERIE BIO-CAMPUS de l'UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2017

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 mars 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

M. Christophe GIRAUD

**Plateforme ANIMALERIE BIO-CAMPUS
CBD
Synthèse tarifaire (montant HT)**

Unité d'œuvre = cage/semaine

Tarif Privé	Tarif Académique		Facturation Interne CBI et autres unités CNRS			
	Tarif Académique Hors CBI *	Tarif <u>UPS</u> pour Unités du CBI *	Tarif CBI *	Tarif autres unités CNRS (hors CBI *)		
				Tarif Unité CNRS	Tarif Unité CNRS dans le cadre d'un contrat ANR	
8,00 €	6,19 €	2,08 €	2,08 €	6,19 €	6,19 €	
<i>Coût complet avec marge 29%</i>	<i>Coût complet sans marge</i>	<i>Tarif adapté pour l'UPS en fonction de la réciprocité des engagements financiers</i>	<i>Au vu d'un bon de commande CNRS</i>	<i>Au vu d'un bon de commande CNRS</i>	2,08 €	4,11 €
					partie éligible sur contrat ANR au vu d'un bon de commande CNRS sur contrat ANR	+ partie non éligible au vu d'un autre bon de commande CNRS hors contrat ANR

*CBI = CBD / CRCA / LBCMCP / LBME / LMGM

DEC170942DR01

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Paris-Villejuif

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 donnant délégation de signature à Mme Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 5 décembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC143128DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

DECIDE :



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Paris-Villejuif s'établit comme suit :

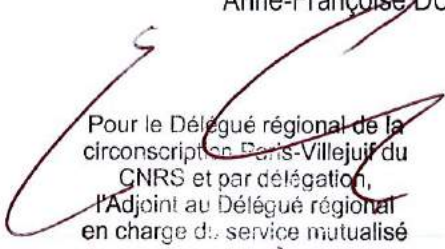
- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNPTES : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 13 mars 2017

La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL



Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris-Villejuif du
CNRS et par délégation,
l'Adjoint au Délégué régional
en charge du service mutualisé

Eric CHAREYRE

DEC171259DR01

Décision modificative d'une régie de recettes de l'UMR8210 intitulé Anthropologie et l'histoire des mondes antiques

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°DEC150687DR01 du 17 février 2015 portant création de la régie de recettes de l'UMR8210 intitulée « Anthropologie et l'histoire des mondes antiques » dont la régisseuse est Madame Anne COLLINE ;

Vu la décision n° DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de Déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif ;



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DECIDE :

Article 1 – Modification

I. Il est institué une régie de recettes auprès de l'Unité Mixte de Recherche 8210 intitulée Anthropologie et l'histoire des mondes antiques à compter du 1^{er} mars 2015.

II. Mme Anne Colline (Gestionnaire) est nommée régisseuse de recettes.

III. Mme Marie Rose de Terlikowski (Gestionnaire) est nommée régisseuse de recettes suppléante.

IV. M. Yannick RIVALAIN (Gestionnaire) est nommé second régisseur de recettes suppléant.

V. Le régisseur ou son suppléant est habilité à encaisser les recettes suivantes :

Carte 1€ = 20 photocopies

Carte 5€ = 100 photocopies

Carte 10€ = 200 photocopies

Location scanner = 1€ pour 15mn

Article 2 – Modalités d'encaissement - Inchangé

I. Le régisseur ou son suppléant encaisse les recettes réglées par les redevables par versement en numéraire, par remise de chèques.

II. Le montant maximum de l'encaisse autorisée du régisseur ou de son suppléant est fixé à 300 €.

III. La régie de recettes dispose d'un fonds de caisse permanent dont le montant est fixé à 30 €.

Article 3 – Modalités de versement - Inchangé

I. Les recettes encaissées, appuyées des pièces justificatives sont adressées par le régisseur ou son suppléant, à l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation de Paris Villejuif, au moins une fois par mois ou lorsque le montant de l'encaisse atteint la limite fixée à l'article 2.II de la présente décision.

II. Compte tenu des recettes annuelles prévisionnelles de 1000€, le régisseur est dispensé de cautionnement.

III M. Yannick RIVALAIN, régisseur suppléant n'est pas astreint à fournir un cautionnement

Article 4 – Modalités de remplacement du régisseur par le suppléant - Inchangé

I. Le remplacement du régisseur par le suppléant, qui ne peut excéder trois mois consécutifs, entraîne versement général et arrêt des écritures de la régie.

II. Lorsque le régisseur remet sa caisse les valeurs et les justifications au suppléant, ou inversement, il est établi un procès-verbal de reconnaissance daté et signé contradictoirement dont est aussitôt adressé à l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Paris-Villejuif

III Lorsque le régisseur ou le suppléant ne peut assister lui-même à la remise de service la prise en charge est faite obligatoirement et le procès-verbal établi en présence

- L'ordonnateur, Déléguee Régionale de la circonscription Paris-Villejuif,
- L'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Paris-Villejuif
- Ou de leurs représentants.

Article 5 – Dispositions finales - Inchangé

I. La Déléguée régionale et l'Agent comptable Secondaire de la Délégation Paris-Villejuif sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Directrice de la stratégie financière de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM) ;
- L'Agent Comptable Principal du CNRS, Directeur des comptes et de l'information financière (DCIF)

III. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Vu, l'Agent Comptable Secondaire ,



Frédéric CURAUT

Fait à Villejuif, le 4 avril 2017
La Déléguée régionale par intérim



Clarisse LEFORT-DAVID

DEC170945DR01

Décision portant nomination de Monsieur Yannick RIVALAIN second régisseur suppléant de l'UMR8210 intitulée Anthropologie et histoire des mondes antiques

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances modifié en dernier lieu par l'arrêté du 28/01/2002

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique modifié par l'arrêté du 29 décembre 2001;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°DEC162804DAJ du 17 janvier 2017 portant délégation de signature à Madame Anne-Françoise DUVAL, aux fonctions de Déléguée régionale par intérim pour la circonscription de Villejuif,



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DECIDE :

Article 1 – Monsieur Yannick RIVALAIN est nommé second régisseur de Madame Anne COLLINE.

La suppléance s'exerce en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel du régisseur titulaire, et après avoir établi un procès-verbal de reconnaissance de situation de la régie, daté et signé contradictoirement, de manière à délimiter éventuellement le partage de responsabilités.

Article 2 – Le suppléant n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

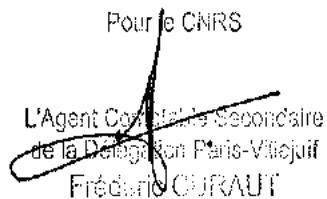
Article 3 – Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que la tenue de la comptabilité des opérations.

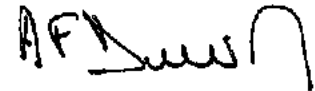
Article 4 – Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,

Fait à Villejuif, le 14 mars 2017
La Déléguée Régionale par intérim

Pour le CNRS


L'Agent Comptable Secondaire
de la Délégation Paris-Villejuif
Frédéric CURAUT



DEC170849INSIS

Décision portant modification de la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) et portant notamment renouvellement du GDR3588 intitulé « Mécanique et Physique des systèmes complexes (MéPHY) » ;

Décide :

Art. 1. – A l'article 1 de la décision n° DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 susvisée, les dispositions relatives au groupement de recherche intitulé « Mécanique et Physique des systèmes complexes (MéPHY) » sont modifiées ainsi qu'il suit :

La ligne suivante
« Délégation Paris-Villejuif-01 »

Est remplacée par
« Délégation Paris B »

Les données relatives au GDR3588 deviennent ainsi :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Délégation Paris B
GDR n°3588
Intitulé : Mécanique et Physique des systèmes complexes (MÉPHY)
Directeur : M. Benoit ROMAN, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de Physique (INP)
Sections : 9, 5
Durée : 5 ans

Art. 2. - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 mars 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC170839DR05

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

Vu la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu la décision n°162400DR05 du 25 octobre 2016 fixant les modalités d'élection des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu le dépouillement des suffrages recueillis lors du scrutin des élections des représentants du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 07 février 2017 ;

Vu la décision n°140846DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe CAVELIER, délégué régional pour la circonscription Île-de-France Ouest et Nord,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Île-de-France Ouest et Nord s'établit comme suit :

- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SGEN-CFDT Recherche EPST : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNPTES : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant.

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 février 2017

Philippe CAVELIER

DEC171115DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR2000 intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 portant création l'unité USR2000 intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR2000 intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio),

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

Article 3 : Compétences

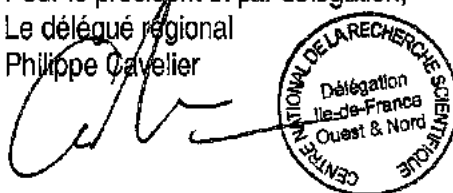
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 mars 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier



Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92196 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32
F. 01 45 07 53 35

DEC170812INSHS

Décision portant modification des tutelles de l'unité mixte de recherche n°8218 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8218 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE) ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 susvisée, les établissements co-tutelles et établissements partenaires de l'unité mixte de recherche n°8218 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE) sont modifiés ainsi qu'il suit :

- Les termes :

«Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE

Etablissements partenaires : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, ENS LOUIS LUMIERE »

sont remplacés par les termes :

«Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION

Etablissement partenaire : ENS LOUIS LUMIERE »

Article 2

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mars 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171257DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- la directrice de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 12 membres élus ;
- 1 membre nommé.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 04 avril 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC170665DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité « Institut de Mathématiques de Bourgogne »,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de Mathématiques de Bourgogne

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus ;
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 21/02/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170841DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences et du Goût de l'Alimentation.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité « Centre des Sciences et du Goût de l'Alimentation »

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre des Sciences et du Goût de l'Alimentation.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 21 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 12 membres élus ;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre le 01/03/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170834DR06

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Centre Est

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 9 membres :

- la déléguée régionale ;
- l'adjointe à la déléguée régionale
- 5 membres élus
- 2 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à quatre ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre le 28/02/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170894DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Temps-fréquence, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (Institut UTINAM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité « Institut UTINAM»,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut UTINAM

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 12 membres élus ;
- 6 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre , le 08/03/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170438DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3245 intitulée « Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre Est ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité « Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie »,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie »

Article 2 : Composition

Dans la mesure où les effectifs de l'Unité de services et de recherche sont inférieurs à trente électeurs, au sens de l'article 4 de la décision n°920368SOSI du 28 octobre 1992 susvisée, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre le 02/02/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170787DR07¹

Décision portant création d'une **régie d'avances** auprès de l'UMR5824 GATE GROUPE D'ANALYSE ET DE THEORIE ECONOMIQUE LYON - ST-ETIENNE et nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances modifié en dernier lieu par l'arrêté du 28/01/2002

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique modifié par l'arrêté du 29 décembre 2001;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

¹ Reprendre le « numéro du document » attribué automatiquement par Doc'utiles après création et sauvegarde de la fiche documentaire de la décision (le champ « type de n° » de cette fiche doit obligatoirement indiquer « BO »).

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°DEC123054DAJ du 21/12/2012 portant nomination de M. Frédéric FAURE aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Rhône Auvergne

DECIDE :

Article 1 – Création de la régie et nomination du régisseur

I. Il est institué une régie d'avances permanente auprès de l'UMR5824 Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon – Saint Etienne (GATE), à compter du 1 mars 2017.

II Cette régie est installée à 93 chemin des Mouilles 69131 Écully Cedex,

III. Mme Marie-Claude VILLEVAL, Directrice de Recherche au CNRS, est nommée régisseur d'avances.

IV Mme Aude CHAPELON, gestionnaire, est nommée régisseur d'avances suppléante.

Article 2 – Dépenses payables par l'intermédiaire de la régie

Le régisseur est habilité à payer les dépenses suivantes : indemnités de participation à des expérimentations²

Article 3 – Modalités de paiement

I. Le régisseur effectue le paiement des dépenses en³ numéraire⁴ dans la limite de 300 € par montant unitaire de dépense, Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès de la DRFIP du Rhône.

II. Les pièces justificatives de dépenses seront adressées à l'Agent comptable secondaire du CNRS au minimum une fois par mois.

Article 4 - Montant de l'avance

Le montant de l'avance consentie au régisseur est fixé à 3000€⁵.

Article 5 – Cautionnement et indemnité de responsabilité⁶

² Cf. Décret n° 92-681 du 20/07/1992 - article 10 et arrêtés du 17 mars 1994 modifiés – article 1

³ Cf. Décret n°92-681 du 20/07/1992 – article 12 et arrêté du 24/12/2012

⁴ Cf. Arrêté du 24/12/2012 – article 2 c)

⁵ Cf. décret no 92-681 du 20/07/1992 - article 11 et arrêtés du 17 mars 1994 modifiés – article 3

I. Le cautionnement de Mme Marie-Claude VILLEVAL est fixé à 300€ en application de l'article 4 du décret n°92-681 du 20 juillet 1992. Le régisseur devra justifier de son adhésion à l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

II. Mme Marie-Claude VILLEVAL percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 110€.

Le régisseur suppléant est dispensé de cautionnement.

Article 6 - Dispositions finales

I. Le Déléguée régional, Mr Frédéric FAURE et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation, Mme Béatrice GELY sont chargés de l'exécution de la présente décision.

⁶ Cf. Arrêté du 28/05/1993 modifié et, pour les seuils de dispense de cautionnement, l'arrêté du 27/12/2001.

II. Ampliation de cette décision sera adressée :

- Au Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, directeur des comptes et de l'information financière.

III. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS⁷.

Vu, l'Agent Comptable Secondaire⁸,
24 février 2017

Fait à Villeurbanne, le

Le Délégué Régional⁹

Vu, l'Agent Comptable Principal¹⁰

⁷ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 04/11/2010 (à consulter sur Doc'utiles), cette décision est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Pour plus d'information, se reporter à la fiche pratique « Production d'une décision », en ligne sur la page d'accueil de Doc'utiles, dans le menu de droite.

⁸ Nom, prénom et qualité du signataire

⁹ Nom, prénom et qualité du signataire

¹⁰ Lorsque la nomination du régisseur est intégrée à la décision de création de la régie / Nom, prénom et qualité du signataire

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6023 intitulée LABORATOIRE MICROORGANISMES : GÉNOME ET ENVIRONNEMENT (LMGE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC161216DR07 du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6023,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6023.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 11 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 7 élus
 - Sous collège C/EC : 6
 - Sous collège doctorants : 1
 - Collège IT/BIATSS : 4 élus;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision, qui prend effet à compter du 23 janvier 2017, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 mars 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6587.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs : 9 élus
 - Sous collège C/EC : 8
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 1
 - Collège IT : 1 élu ;
- 8 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6602 intitulée Institut Pascal (IP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6602,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6602.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs : 7 élus
 - Sous collège C/EC permanents : 5
 - Sous collège C/EC non permanents : 2
 - Collège BIATSS/ITA : 3 élus ;
- 9 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision, qui prend effet à compter du 20 mars 2017, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 3 avril 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170920DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6042 intitulée Laboratoire de géographie physique et environnementale

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6042,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6042 GEOLAB.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 8 membres élus :
 - Collège enseignants-chercheurs/ chercheurs : 6 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs et post-doctorants : 4
 - Sous collège doctorants : 2
 - Collège ITA titulaires et contractuels : 2 élus;
- 1 membre nommé.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 mars 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170921DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6620 intitulée Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6620,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6620.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 7 élus
 - Sous collège Professeurs et assimilés : 2
 - Sous collège Maitres de conférences et assimilés : 4
 - Sous collège Doctorants et post-doctorants : 1
 - Collège ITA : 1 élu ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 mars 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170847INSIS

Décision portant modification de la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) et portant notamment renouvellement du GDR2865 intitulé « Phénoménologie de la Turbulence (Turbulence) » ;

Décide :

Art. 1. – A l'article 1 de la décision n° DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 susvisée, les dispositions relatives au groupement de recherche intitulé « Phénoménologie de la Turbulence (Turbulence) » sont modifiées ainsi qu'il suit :

La ligne suivante
« Délégation Alpes »

Est remplacée par
« Délégation Rhône - Auvergne »

Les données relatives au GDR2865 deviennent ainsi :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Délégation Rhône - Auvergne
GDR n°2865
Intitulé : Phénoménologie de la Turbulence (Turbulence)
Directeur : M. Fabien GODEFERD, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Mickael BOURGOIN, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de Physique (INP)
Sections : 10, 2
Durée : 5 ans

Art. 2. - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 mars 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC 17/10/06 DR08

Décision portant création d'une régie de recettes auprès de l'unité UPR3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P') et nomination du régisseur

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 150269DAJ du 5 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes,

DECIDE :



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3^e avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

Article 1 – Création et nomination

I. Il est institué une régie de recettes auprès de l'Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P') UPR 3346 pour la période courant du 22 au 24 mai 2017.

II. Mme Catherine DE SAINT MARTIN, TCE, est nommée régisseur de recettes. Le régisseur est dispensé de cautionnement comme le prévoit l'article 4 du décret du 20 juillet 1992.

III. Le régisseur est habilité à encaisser les recettes suivantes : repas, excursions et inscriptions dans le cadre du colloque IFTOOM – CK2017.

Article 2 – Modalités d'encaissement

I. Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables par versement en numéraire ou par remise de chèques.

Article 3 – Modalités de versement

I. Les encaissements en numéraire seront déposés sur le compte de l'agent comptable secondaire de la circonscription au guichet de la Direction Départementale des Finances Publiques de Poitiers, sise 11 rue Riffault, et les chèques bancaires lui seront adressés par courrier postal dès le 31 mai 2017. Les registres de comptabilité appuyés des pièces justificatives seront adressés par courrier postal à l'agent comptable de la circonscription avant le 9 juin 2017.

Article 4 – Dispositions finales

I. Le Délégué régional et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. Ampliation de cette décision sera adressée à :

- la Directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM);
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, Directeur des comptes et de l'information financière (DCIF).

III. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,
Lionel DEMEZET

L'Agent Comptable secondaire

Lionel DEMEZET

Vu, l'Agent Comptable Principal,
Marie-Laure INISAN-EHRET

Fait à Orléans, le 16 mai 2017
Le Délégué régional,
Eric BUFFENOIR
Pour le Président
du CNRS et par délégation,
pour le délégué régional empêché.
L'adjointe au délégué régional,
Marion BLIN



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3^e avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T 02 38 25 52 00
F 02 38 69 70 31

DEC *17/10/07* DR08

Décision portant création d'une régie de recettes auprès de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) et nomination du régisseur

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 150269DAJ du 5 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes,

DECIDE :



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3r avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

Article 1 – Création et nomination

I. Il est institué une régie de recettes auprès de l'Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) UMR 7261 pour la période courant du 02 au 06 juillet 2017.

II. Mr GIRON David, DR2, est nommé régisseur de recettes. Le régisseur est dispensé de cautionnement comme le prévoit l'article 4 du décret du 20 juillet 1992.

III. Le régisseur est habilité à encaisser les recettes suivantes : repas, excursions et inscriptions dans le cadre du colloque SIP 2017.

Article 2 – Modalités d'encaissement

I. Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables par versement en numéraire ou par remise de chèques.

Article 3 – Modalités de versement

I. Les encaissements en numéraire seront déposés sur le compte de l'agent comptable secondaire de la circonscription au guichet de la Direction Départementale des Finances Publiques de Tours, sise 94 boulevard Béranger, et les chèques bancaires lui seront adressés par courrier postal dès le 10 juillet 2017. Les registres de comptabilité appuyés des pièces justificatives seront adressés par courrier postal à l'agent comptable de la circonscription avant le 21 juillet 2017.

Article 4 – Dispositions finales

I. Le Délégué régional et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. Ampliation de cette décision sera adressée à :

- la Directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM);
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, Directeur des comptes et de l'information financière (DCIF).

III. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,
Lionel DEMEZET

L'Agent Comptable secondaire

Lionel DEMEZET

Vu, l'Agent Comptable Principal,
Marie-Laure INISAN-EHRET

Fait à Orléans, le 16 mars 2017
Le Délégué régional,
Eric BUFFENOIR

Blin
Pour le Président
du CNRS et par délégation,
pour le délégué régional empêché.
L'adjointe au délégué régional,
Marien BLIN



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3 avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T 02 38 25 52 00
F 02 38 69 70 31

DEC171013DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5194 intitulée Politiques publiques, action politique, territoires (PACTE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC170046DAJ du 18 janvier 2017 donnant délégation de signature à Mme Karine ARGENTO, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR5194 intitulée Politiques publiques, action politique, territoires (PACTE) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5194 intitulée Politiques publiques, action politique, territoires (PACTE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le/la directeur/trice de l'unité ;
- le/la directeur/trice adjoint(e);
- 13 membres élus;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 23/03/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale par intérim
Karine ARGENTO

DEC170880DR11

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5249
intitulée Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux (LCBM)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC170046DAJ du 18 janvier 2017 donnant délégation de signature à Mme Karine ARGENTO, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux (LCBM).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux (LCBM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6/03/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale par intérim
Karine ARGENTO

DEC170219DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir au directeur de l'unité propre de service intitulée « unité de logistique internationale – services et soutien aux expériences » aux fins de représentation du CNRS auprès des services de la direction générale des douanes

LE PRESIDENT,

Vu le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union, notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2016 relatif à la représentation en douane et à l'enregistrement des représentants en douane ;

Vu la décision DEC100007IN2P3 du 10 juin 2010 portant délégation de pouvoir à M. Brion aux fins de représentation du CNRS auprès des services de la direction générale des Douanes ;

Vu la décision DEC133049DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2966 intitulée unité de logistique internationale – services et soutien aux expériences (UPS ULISSE) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Une délégation de pouvoir est consentie au directeur de l'unité propre de services intitulée « unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences » (UPS ULISSE) aux fins de représenter le CNRS auprès de l'administration des douanes.

A ce titre, il :

1.a. accomplit toute formalité et signe :

- toutes déclarations et documents d'accompagnement sous tous régimes douaniers, fiscaux, de contributions indirectes et accises,
- toutes soumissions, garanties et actes cautionnés ou non cautionnés,
- tous actes de nature contentieuse (procès-verbal, transaction, soumission, mainlevée),
- tous autres actes de nature non-contentieuse,
- tous procès-verbaux, actes de mainlevées et transactions définitives,



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

1.b. effectue les formalités relatives à la mise en paiement auprès de l'agence comptable secondaire de délégation Alpes du CNRS, des droits, taxes et pénalités afférents aux déclarations de douane et actes visés à l'article 1.a,

1.c. utilise le crédit d'enlèvement décautionné et les autres garanties mises en place,

1.d. acquitte le montant des droits, taxes et pénalités afférents aux déclarations et actes visés ci-dessus,

1.e. signe toutes obligations cautionnées souscrites en règlement des droits et taxes, qu'elles qu'en soient la nature et la détermination,

1.f. désigne les agents du CNRS chargés d'assister aux opérations de visite dans le cadre des procédures de dédouanement à domicile et les procédures de domiciliation unique souscrites auprès des services douaniers locaux,

1.g. peut déléguer sa signature à ces mêmes agents pour les prélèvements d'échantillons.

Art. 2 – Le directeur de l'unité de logistique internationale – services et soutien aux expériences peut mandater des personnes morales aux fins de :

2.a. signer :

- toutes déclarations et documents d'accompagnement sous tous régimes douaniers, fiscaux de contributions indirectes et accises,
- toutes soumissions, garanties et actes cautionnés ou non cautionnés,
- tous actes de nature contentieuse (procès-verbal, transaction, soumission, mainlevée),
- tous autres actes de nature non contentieuse,
- tous procès-verbaux, actes de mainlevées et transactions provisoires ou définitives.

2.b. utiliser :

- le crédit d'enlèvement décautionné,
- les autres garanties mises en place.

Art. 3 – Le directeur de l'unité de logistique internationale – services et soutien aux expériences peut, dans la limite de ses attributions et sous sa responsabilité, déléguer sa signature à des agents placés sous son autorité.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 février 2017

Alain Fuchs

DEC170995DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire d'Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC170046DAJ du 18 janvier 2017 donnant délégation de signature à Mme Karine ARGENTO, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire d'Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire d'Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21/03/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale par intérim
Karine ARGENTO

DEC170843INSIS

Décision portant modification de la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) et portant notamment renouvellement du GDR2864 intitulé « Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte (Feux) » ;

Décide :

Art. 1. – A l'article 1 de la décision n° DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 susvisée, les dispositions relatives au groupement de recherche intitulé «Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte (Feux) » sont modifiées ainsi qu'il suit :

La ligne suivante
« Délégation Alsace »

Est remplacée par
« Délégation Provence et Corse »

Les données relatives au GDR2864 deviennent ainsi :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Provence et Corse

GDR n°2864

Intitulé : Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte (Feux)

Directeur : M. Paul SANTONI, professeur

Directeur-adjoint : M. Anthony COLLIN, maître de conférences

Directeur-adjoint : M. Alexis COPPALLE, professeur

Section : 10

Durée : 5 ans

Art. 2. - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 mars 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC162363DR13

Décision portant création d'une régie d'avances auprès de l'UMR 5554, intitulée « **Institut des Sciences de l'Évolution de Montpellier** », dirigée par Mme Agnès Mignot, et nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances modifié en dernier lieu par l'arrêté du 28/01/2002 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique modifié par l'arrêté du 29 décembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1er février 2009,

DECIDE :

Article 1 – Création de la régie et nomination du régisseur

I. Il est institué une régie d'avances permanente auprès de l'**Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier UMR 5554 CNRS à compter 1^{er} novembre 2016.**

II. Cette régie est située : **Université de Montpellier – Place Eugène Bataillon – cc 65 – Bâtiment 22- 34095 MONTPELLIER cedex 5.**

III. **Mlle Valérie Durand, TCE CNRS, est nommée régisseur d'avances et Monsieur Michel Raymond, DRCE CNRS, est nommé régisseur suppléant.**

La suppléance s'exerce en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel du régisseur titulaire et après avoir établi un procès-verbal de reconnaissance de situation de la régie, daté et signé contradictoirement, de manière à délimiter éventuellement le partage de responsabilités.

IV Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 2 – Dépenses payables par l'intermédiaire de la régie

Le régisseur est habilité à payer les dépenses suivantes de l'**Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier UMR 5554 CNRS :**

- **Défraiement de participants à des expérimentations scientifiques dans le cadre du projet de recherches menés par l'équipe de biologie évolutive humaine de l'ISEM, d'un montant de 30 € maximum par participant.**

Le montant maximum payable par l'intermédiaire du régisseur est de 30 € par opération.

Article 3 – Modalités de paiement

I. Le régisseur effectue le paiement des dépenses par chèque ou en numéraire. Les paiements en numéraire sont limités à 30 € par montant unitaire de dépense.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP de l'Hérault.

II. Les pièces justificatives de dépenses seront adressées à l'Agent comptable secondaire du CNRS de la DR13 Languedoc-Roussillon au minimum une fois par mois.

Article 4 - Montant de l'avance

Le montant de l'avance consentie au régisseur est fixé à mille-deux-cent-cinquante euros (1250 €).

Article 5 – Cautionnement et indemnité de responsabilité

I. Le cautionnement de Mlle Valérie Durand, régisseur titulaire, est fixé à trois-cents euros (300 €). Le régisseur devra justifier de son adhésion à l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

II. Mlle Valérie Durand percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de **cent-dix euros (110 €).**

III. Monsieur Michel Raymond, régisseur suppléant, percevra une indemnité de responsabilité annuelle pour toutes les périodes où il est effectivement en activité durant l'année correspondante.

Le régisseur suppléant n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

Article 6 - Dispositions finales

I. La Déléguée régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Languedoc-Roussillon sont chargés de l'exécution de la présente décision.

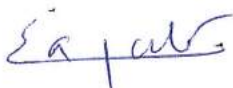
II. Ampliation de cette décision sera adressée :

- au Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, directeur des comptes et de l'information financière.

III. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 4 octobre 2016

Vu,



Christine CAZALET
Agent comptable secondaire de la Délégation
Languedoc-Roussillon

Ghislaine GIBELLO
Déléguée régionale
Délégation Languedoc-Roussillon

Vu,



Marie-Laure INISAN-EHRET
Agent comptable principal du CNRS



Pour acceptation,
Le régisseur titulaire



Valérie Durand

Pour acceptation,
Le régisseur suppléant



Michel Raymond

DEC170114DR13

Décision portant création d'une **régie d'avances** auprès de l'unité UMR5021, intitulée « Chimie bio-inspirée et innovations écologique » (ChimEco) dirigée par Mme Claude GRISON, et nomination du régisseur

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances modifié en dernier lieu par l'arrêté du 28/01/2002 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à l'étranger auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique modifié par l'arrêté du 29 décembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2009,

DECIDE :

Article 1 – Création de la régie et nomination du régisseur

I. Il est institué une régie d'avances permanente auprès du Laboratoire de « Chimie bio-inspirée et innovations écologique » UMR n°5021 – CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2017.

II. Cette régie est installée au Centre IRD de Nouméa, BP A5, 98848 Nouméa Cedex.

III. M. Cyril POUILLAIN, Ingénieur de recherches, est nommé régisseur d'avances.

IV Le régisseur est personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 2 – Dépenses payables par l'intermédiaire de la régie

Le régisseur est habilité à payer les dépenses suivantes du Laboratoire de « Chimie bio-inspirée et innovations écologique » UMR n°5021 – CNRS :

- Le matériel et le fonctionnement ;
- La rémunération de personnels payés sur une base horaire ou à la vacation, y compris les charges sociales afférentes, dès lors que ces rémunérations ne rentrent pas dans le champ d'application du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Les frais de mission et les avances sur ces frais.

Le montant maximal des dépenses de matériel et de fonctionnement susceptibles d'être payées par l'intermédiaire de cette régie est fixé à 2000 € par opération.

Pour les dépenses auxquelles ce seuil n'est pas applicable selon les arrêtés du 17/04/1994 modifiés, le montant maximum payable par l'intermédiaire du régisseur est de 2500 € par opération.

Article 3 – Modalités de paiement

I. Le régisseur effectue le paiement des dépenses par chèque ou en numéraire. Les paiements en numéraire sont limités à 300 € par montant unitaire de dépense.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la Direction des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa.

II. Les pièces justificatives de dépenses seront adressées à l'Agent comptable secondaire du CNRS de la DR13 Languedoc-Roussillon au minimum une fois par mois.

Article 4 - Montant de l'avance

Le montant de l'avance consentie au régisseur est fixé à 2500 €.

Article 5 – Cautionnement et indemnité de responsabilité

I. Le cautionnement de M. Cyril POUILLAIN est fixé à 300 €. Le régisseur devra justifier de son adhésion à l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

II. Il percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 110 €.

Article 6 - Dispositions finales

I. La Déléguée régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Languedoc-Roussillon sont chargés de l'exécution de la présente décision.

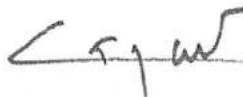
II. Ampliation de cette décision sera adressée :

- au Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, directeur des comptes et de l'information financière.

III. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13 janvier 2017

Vu,

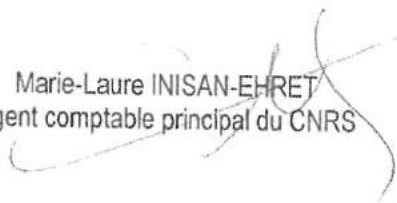


Christine CAZALET
Agent comptable secondaire de la Délégation
Languedoc-Roussillon



Ghislaine GIBELLO
Déléguée régionale
Délégation Languedoc-Roussillon

Vu,



Marie-Laure INISAN-EHRET
Agent comptable principal du CNRS

Pour acceptation,
Le régisseur



Cyril POUILLAIN

DEC170993INP

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2017 dans les unités de l'institut de Physique.

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision DEC110658INP du 1^{er} mars 2011 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'institut de Physique.

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2017, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'institut de Physique sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'institut de Physique susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2017 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2017, la décision DEC110658INP du 1^{er} mars 2011 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'institut de Physique.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'institut de physique listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 31 mars 2017

Le Directeur de l'institut de Physique
Alain Schuhl

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'institut de Physique

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors es heures normales et du lieu habituel de travail.
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	Toutes activités d'intervention auprès d'animaux, plantes ou cultures de cellules au sein de l'unité ou en mission nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

ANNEXE 2 : Unités relevant de l'institut de Physique susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2017

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Acronyme	Directeur
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	11	UPR2940	NEEL	BUSTARRET
	11	UPR3228	LNCMI	RIKKEN
	11	UMR5819	SYMMES	CHANDEZON
	19	UMR6252	CIMAP	CASSIMI
	4	UMR7605	LULI	AUDEBERT
	4	UMR9001	C2N	FAINI
	14	UPR 8011	CEMES	SNOECK
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	4	UMR 7645	LOB	HACHE
Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations	11	UPR3228	LNCMI	RIKKEN
	14	UPR 8011	CEMES	SNOECK
	4	UMR9001	C2N	FAINI

DEC170875INSHS

Décision portant modification de la décision DEC161226DGDS, relative à la création de l'unité de service et de recherche n° 2003 intitulée Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161226DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche ;

Vu l'avis du directeur scientifique de l'institut des Sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Modification de l'article 1 de la décision DEC161226DGDS

L'article 1 de la décision DEC161226DGDS, relative à la création de l'USR2003 intitulée Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP), est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris Michel-Ange

USR n°2003

Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP)

Directeur : M. Eric CONTE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections: 38, 31, 33, 34, 35

Durée : 5 ans

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 29 mars 2017

Le président
Alain Fuchs



DEC170649SGCN

Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS, notamment son article 11 ;

Vu la décision n°152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science (DGDS) ;

Vu la décision n°152386DAJ du 18 décembre 2015 portant délégation de signature à Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science (DGDS) ;

Sur l'avis donné par les sections concernées du Comité national de la recherche scientifique au cours de la session d'automne 2016 ;

Sur la proposition des directeurs d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. - La section d'évaluation des chercheurs dont les noms suivent est modifiée comme suit :

Nom	Prénom	N° Sirhus	Code unité	Ancienne section d'évaluation	Nouvelle section d'évaluation	Délégation régionale
-----	--------	-----------	------------	-------------------------------	-------------------------------	----------------------

BENARD	Lionel	5666	UMR8226	23	21	02 - Paris B
BERNARD	Pascal	33971	UMR5239	23	21	07 - Rhône-Auvergne
CHEVILLARD	Laurent	49462	UMR5672	5	2	07 - Rhône-Auvergne
FLOURIOT	Gilles	37608	SNC9162	22	24	17 - Bretagne et Pays de la Loire
MALAQUIN	Laurent	17943	UPR8001	11	8	14 - Midi-Pyrénées
PAKDEL	Farzad	37322	SNC9162	22	24	17 - Bretagne et Pays de la Loire
PIDARD	Dominique	2668	SNC5093	27	24	01 - Paris-Villejuif

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 février 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC170648SGCN

Décision de rattachement de chercheurs à la commission interdisciplinaire 50 « Gestion de la recherche » comme unique instance d'évaluation

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n°152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science (DGDS) ;

Vu la décision n°152386DAJ du 18 décembre 2015 portant délégation de signature à Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science (DGDS) ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. - Sont rattachés à la commission interdisciplinaire 50 « Gestion de la recherche », en vue de leur évaluation unique par cette instance, les chercheurs dont les noms suivent :

Nom	Prénom	N° Sirhus	Code unité	Délégation régionale
ANSELMET	Alain	33882	UMR9198	04 - Île-de-France Sud
DECKER-JUGIE	Laurence	5171	MOY200	02 - Paris B
DIAS	Paula	26953	UMR5175	13 - Languedoc-Roussillon
HUSSON	Martine	1369	EXT1600	16 - Paris Michel-Ange
SAINT-CRICQ	Béatrice	23084	UM13376	16 - Paris Michel-Ange
SALAMITOU	Sylvie	8868	UMR9191	04 - Île-de-France Sud
SCHMIDT LAINE	Claudine	13262	EXT1600	16 - Paris Michel-Ange

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 février 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC170853INSIS

Décision portant modification de la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment renouvellement de l'UMR6144 intitulé « Laboratoire de Génie des Procédés - Environnement - Agroalimentaire (GEPEA) » ;

Décide :

Art. 1. – A l'article 1 de la décision n° DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche intitulé « Laboratoire de Génie des Procédés - Environnement - Agroalimentaire (GEPEA) » sont modifiées ainsi qu'il suit :

La ligne suivante

Directrice adjointe : Mme Laurence LE COQ, professeur certifié

Est remplacée par

Directrice adjointe : Mme Laurence LE COQ, professeur

Les données relatives à l'UMR6144 deviennent ainsi :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n°6144

Intitulé : LABORATOIRE DE GENIE DES PROCEDES - ENVIRONNEMENT - AGROALIMENTAIRE (GEPEA)

Directeur : M. Pascale JAOUEN, professeur

Directrice adjointe : Mme Laurence LE COQ, professeur

Directeur adjoint : M. Michel HAVET, professeur

Etablissement co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE NANTES, ECOLE NATIONALE VETERINAIRE AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION DE NANTES-ATLANTIQUE, INSTITUT MINES TELECOM

Partenaires : UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, UNIVERSITE D'ANGERS, INSTITUT CATHOLIQUE D'ARTS ET METIERS DE NANTES

Sections : 10

Durée : 5 ans

Art. 2. - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 mars 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC170838DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC16129DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales dont la directrice est Mme Myriam BERNAUDIN;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 8 membres élus ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 28 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC170837DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie dont la directrice est Mme Armelle CESSOU ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 13 membres élus : G CABOT, C CHAMBRELAN, P DAHER, G EDOUARD, T GODIN, F GRISCH, F GUICHARD, G LARTIGUE, B LECORDIER, V MOUREAU, C PERIE, E VAREA, J YON ;
- 5 membres nommés : J COUSIN, P DOMINGO, D LEBRUN, J REVEILLON, C ROZE.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 28 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC170836DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique dont le directeur est M. Thierry LEQUEUX;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus : I DEZ, AC GAUMONT, S LAKHDAR, L LE PLUART, S PERRIO, E PFUND, C LEBARGY, R LEGAY, A LATOR, M NOS ;
- 4 membres nommés : J BLANCHET, S GAILLARD, B WITULSKI, MC HELAINE.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 28 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC170998DR20

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC160948DAJ du 20/04/2016 donnant délégation de signature à M. Benoît DEBOSQUE, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16/12/2016 portant création de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7010 INPHYNI jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 24 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints et les 2 administratrices ;
- 13 membres élus : 8 Enseignants-Chercheurs/Chercheurs, 4 IT/BIATSS et 2 non-permanent ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 21 Mars 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Benoit DEBOSQUE

DEC162093DAJ

Décision portant création et composition du Comité d'Orientation et de Surveillance (COS) de l'Unité propre de service n° 2966 intitulée « Unité de Logistique Internationale – Services et Soutien aux expériences (ULISSE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 modifiée relative au fonctionnement des Comités d'Orientation et de surveillance des Unités Propres de Service ;

Vu la décision n°DEC100009IN2P3 du 1^{er} septembre 2010 portant création et composition du comité d'orientation et surveillance (COS) de l'UPS n°2966 – Unité logistique internationale - Services et soutien aux expériences (ULISSE) ;

Vu la décision n°DEC133049DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2966 intitulée unité de logistique internationale - Services et soutien aux expériences (UPS ULISSE) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Il est créé un comité d'orientation et de surveillance au sein de l'Unité Propre de Service n° 2966 intitulée « Unité Logistique Internationale – Services et Soutien aux expériences (ULISSE) ».

Art. 2. - Le comité d'orientation et de surveillance est composé comme suit :

1. Deux membres de droit :

- Le Directeur général délégué aux ressources du CNRS, ou son représentant,
- Le Délégué régional Alpes (DR11), ou son représentant.

2. Cinq membres nommés par le Président :

En qualité de représentant des utilisateurs de l'unité de service :

- M. Jean-Jacques Fourmond, directeur technique à l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU),
- Mme Dominique Farjot, responsable administrative de l'Institut Lumière Matière (ILM – UMR 5306),
- M. Christophe Michel, responsable infrastructure et qualité du Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA – USR 3264).

En qualité de personnalités extérieures :

- Mme Anne Varnerot, Adjointe à la directrice des Ressources techniques et environnement, responsable du service Logistique et sûreté, Institut Pasteur,
- Mme Stéphanie Blandin, Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (ICBM).

3. Trois membres avec voix consultative représentant l'unité :

- Le directeur de l'unité n°2966 ULISSE ou son représentant,
- Mme Géraldine Anglade, responsable administrative de l'unité n°2966 ULISSE,
- M. Marc Bernier, service TDM de l'unité n°2966 ULISSE.

Art. 3. - M. Jean-Jacques Fourmond est nommé président du comité d'orientation et de surveillance pour la durée de renouvellement de l'unité. Son mandat peut être renouvelé une fois.

Art. 4. - Le président du comité d'orientation et de surveillance peut inviter à assister aux séances, avec voix consultative, toute personne dont il juge la présence utile.

Art. 5. - Le comité d'orientation et de surveillance exerce les compétences fixées à l'article 2 de la décision n°31/90 du 9 février 1990 susvisée. Son fonctionnement est régi par les dispositions prévues par la décision n°31/90 du 9 février 1990 susvisée.

Art. 6. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 octobre 2016

Le Président, et par délégation,
Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe Coudroy

DEC162462DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées et M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation (Gestion des temps)

LE PRESIDENT

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment ses articles 4, 26 et 28 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et notamment son article 2 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation ;

DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées, aux fins de signer :

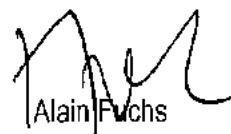
- tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre ayant pour objet l'implémentation d'un outil SI destiné à la gestion des temps, d'alimentation du CET et de suivi des activités pour lequel le CNRS agit en tant que centrale d'achat au sens de l'article 26 de l'ordonnance susvisée ;

Art. 2. – M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation, aux fins de signer :

- tous les actes et conventions conclus entre le CNRS et les établissements bénéficiaires de la centrale permettant la mise à disposition et le suivi de l'accord-cadre relatif l'implémentation d'un outil SI destiné à la gestion des temps, d'alimentation du CET et de suivi des activités.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 DEC. 2016


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méjia
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 80
01 44 96 53 90

LE CRISTAL DU CNRS – ANNEE 2017
Lauréats retenus
suite au Collège de Direction du 1er mars 2017

Direction des Ressources Humaines
 Service du Développement Professionnel IT

INSTITUTS	NOM	Prénom	GRADE	BAP	STRUCTURE	DELEGATION
Institut national de physique nucléaire et de physique des particules	FILLOL	Raphaël	AI	C	CNRS – UMR5822 (IPNL)	7
	NEYROUD GIGLEUX	Nadine	IRHC	E	CNRS – UMR5814 (LAPP)	11
Institut de chimie	PECHEYRAN	Christophe	IRHC	C	CNRS – UMR5254 (IPREM)	15
	CARIOU	Louise-Anne	IE2	G	CNRS – UMR6226 (ISCR)	17
Institut d'écologie et environnement	BENTOZA	Patricia	IR2	J	CNRS – UMR7263 (IMBE)	12
	PARENTEAU	Charline	IE2	A	CNRS – UMR7372 (CEBC)	8
Institut de Physique	GAUTIER	Julien	IR2	C	Ecole Polytechnique – UMR7639	4
	VIALA	Christine	IE2	B	Université Toulouse Paul Sabatier – UPR8011	14
Institut des sciences de l'information et de leurs	ORIOLA	Bernard	IRHC	E	CNRS – UMR5505 (IRIT)	14
Institut des sciences biologiques	PAUL-GILLOTEAUX	Perrine	IR1	E	CNRS – UMS3556 (Santé François Bonamy)	17
	LEGENDRE	Laurent	IE2	A	CNRS – UMS3504 (AMAGEN)	4
	TSE SUM BUI	Jeanne	IR1	B	CNRS – FRE3580 (GEC)	18
	L'FAQIHI OLIVE	Fatima	IR2	A	CNRS – UMR5282 (CPTP)	14
Institut des sciences humaines et sociales	CHAMOIX	Henri	IE2	F	ENS – UMR5190 (LARHRA)	7
	BAYOUMI	Hala	IR2	D	CNRS – USR3123 (CEDEJ)	16
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes	DAVOINE	Jacques	IRHC	C	CNRS – UMR5269 (G2ELab)	11
Institut des sciences mathématiques et de leurs	AZEMA	Laurent	IR1	E	CNRS – UMR5208 (ICJ)	7
Institut national des sciences de l'univers	KOUACH	Driss	IRHC	C	CNRS – UMS831 (OMP)	14
	BEAUNAY	Stéphanie	AI	F	CNRS – UMR6112 (LPG)	17
Ressources communes	MÉRÉ	Jocelyn	IR1	J	CNRS – MOY1300 (DR13)	13
	FRANCOIS-ENDELMON	Frédéric	IE1	J	CNRS – MOY1699 (DASTR)	16
	BERARD	Olivier	IE1	J	CNRS – MOY1649 (DSFIM)	16
	FARGIER	Nathalie	IR	F	ENS Lyon – UMS3602 (Persée)	7
	PAUL	Nadine	IE2	J	CNRS – MOY1400 (DR14)	14

Paris, le 08/03/2017

Le Président du CNRS

Alain FUCHS

Nombre de NOM	
Instituts	Total
Institut de chimie	
Institut de physique	
Institut des sciences biologiques	
Institut des sciences de l'information et de leurs interactions	
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes	
Institut des sciences humaines et sociales	
Institut écologie et environnement	
Institut national de physique nucléaire et de physique des particules	
Institut national des sciences de l'Univers	
Ressources communes	
Total général	

DEC170974DAJ

Décision portant modification de la décision DEC162093DAJ portant composition du Comité d'Orientation et de Surveillance (COS) de l'Unité propre de service n° 2966 intitulée « Unité de Logistique Internationale – Services et Soutien aux expériences (ULISSE) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 modifiée relative au fonctionnement des Comités d'Orientation et de surveillance des Unités Propres de Service ;

Vu la décision DEC100009IN2P3 du 1^{er} septembre 2010 portant création et composition du comité d'orientation et surveillance (COS) de l'UPS n°2966 – Unité logistique internationale - Services et soutien aux expériences (ULISSE) ;

Vu la décision DEC133049DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2966 intitulée unité de logistique internationale - Services et soutien aux expériences (UPS ULISSE) ;

Vu la décision DEC162093DAJ du 17 octobre 2016 portant composition du Comité d'Orientation et de Surveillance (COS) de l'Unité propre de service n° 2966 intitulée « Unité de Logistique Internationale – Services et Soutien aux expériences (ULISSE) » ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – La décision DEC162093DAJ du 17 octobre 2016 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

- I. A l'article 1.2, les termes suivants « Mme Stéphanie Blandin, Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (ICBM) » sont remplacés par les termes suivants « Mme Auriane Denis-Meyere, Ingénieur Qualité à l'Institut de Biologie Structurale (IBS) ».
- II. A l'article 1.3, les termes suivants « M. Philippe Brion, directeur de l'unité n°2966 ULISSE » sont remplacés par les termes suivants « Le directeur de l'unité n°2966 ULISSE ou son représentant, ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 mars 2017

Le Président, et par délégation,
Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe Coudroy



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170845DAJ

Décision portant nomination de M. Christophe Cartier Dit Moulin aux fonctions de chargé de mission pour l'Institut de chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ 21 janvier 2012 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC132988INC du 12 décembre 2013 portant renouvellement de la nomination de M. Christophe Cartier Dit Moulin aux fonctions de chargé de mission ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Christophe Cartier Dit Moulin, directeur de recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission en charge de la communication scientifique pour l'institut de chimie, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

